

UN PAYSAGE DOMESTIQUE

UN PAYSAGE QUI CONCERNE LA FAMILLE, LE PAYS QU'ON HABITE, LES LIEUX QUI ENTOURENT L'HOMME...

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Etude paysagère patrimoniale, économique «Île et bords d'Aude» et grand paysage de Carcassonne.

Edition du 18 Janvier 2016



Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, 32 rue Aimé Ramond 11835 Carcassonne Cedex 9
Tél : 04.68.77.78.81 / @ : contact@grandsite-carcassonne.fr

Atelier Arcadie, E. PRIEUR paysagiste DPLG - 225 rue Georges Bonnac-33000 Bordeaux- Tel : 05 56 52 18 96
<http://www.atelierarcadie-bordeaux.com/>

Rivière Environnement, 9-11 allée James Watt-33700 Mérignac / **Blezat Consulting**, 18 rue Pasteur- 69007 Lyon / **Eugène !**, 21 rue Grateloup- 33800 Bordeaux / **Guillaume Duhamel**, Les tourelles- 33410 Cadillac

SOMMAIRE

Préalables	4
Le paysage de la cité, « œuvre conjuguée de l’homme et de la nature »	6
Piboulette : il y a des lieux qui marquent l’inconscient collectif	7
Le diagnostic partagé	8
Construire un projet à la hauteur du territoire	10
1. Site et opération Grand site de france	12
... Une chance pour renouer des liens avec le patrimoine paysager	14
Un site : « les abords de la Cité, une relation paysage-monument »	14
Opération Grand Site	17
Trois orientations stratégiques	18
Le PNU dans le cadre de l’Opération Grand Site	20
Pourquoi et pour qui est lancé ce projet ?	21
2. Deux journées d’immersion et de rencontres	22
Qui fait quoi ?	24
3. Les représentations du site	28
De la Cité au Grand Site, élargir le regard	30
De l’écrin de la Cité à l’écrin du Grand Site, trouver la mesure	34
Aude, un fleuve, une personne	36
L’environnement, une contrainte positive	37
L’Aude, un fleuve rythmé	44
La dynamique viticole	51
De la visite à l’expérience	58
4. Le paysage comme appui transversal du projet	70
... Le paysage, entre écrin, lisière et mosaïque	70
Un paysage découpé	70
Le site géographique et géomorphologique comme fondement	72
Systèmes de vues	74
La place de la voiture et les modes doux	82
Les parcours existants	84
Dynamiques d’évolution du paysage	86
Une mosaïque paysagère s’imprime sur le socle cohérent de la géomorphologie.	94
Les enjeux et les objectifs à poursuivre	96
Personnes contactées	99

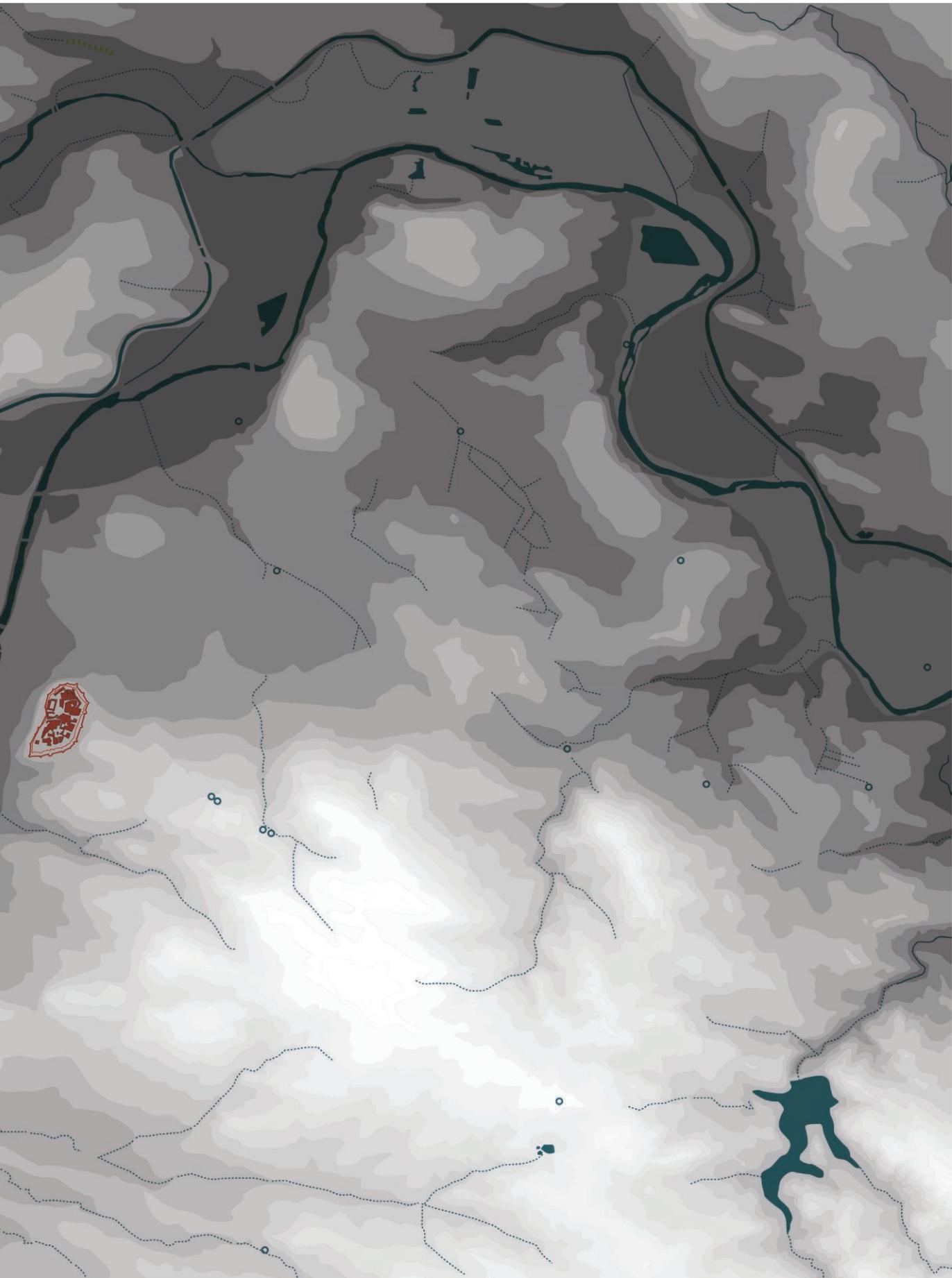
Depuis plusieurs décennies, nous recherchons les pistes d'un renouvellement des modes d'occupation des sols et de vie sur les territoires. Qu'il s'agisse de la nature, de l'urbanisme... ou de la réforme territoriale, nous construisons pas à pas, par champs disciplinaires sectoriels, un paysage nouveau.

Les différentes politiques publiques, motrices de ces changements lents mais profonds, prennent sens à partir du moment où l'organisation locale s'en empare pour construire son cadre de vie et définir les modalités d'un projet global d'évolution.

Le premier regard porté sur Carcassonne repose sur une image simple : une image forte portée par le patrimoine d'exception de la Cité. Cette représentation, souvent troublée par les modes d'occupations contemporains sur ces franges, s'inscrit dans « un paysage intermédiaire » ne permettant pas de comprendre les liens entre patrimoine et espace contemporain. Pourtant, la cité s'inscrit dans une géographie et une histoire urbaine porteuse pour un développement économique fondé sur la valorisation des paysages.

La complexité du site nous impose de prendre en considération :

- La valeur universelle du site au travers **du paysage de la cité, « œuvre conjuguée de l'homme et de la nature »**
- La valeur sociale du site au travers de **lieux qui marquent l'inconscient collectif (Piboulette par exemple)**
- Les dynamiques en cours (**partage des diagnostics**)
- L'esprit du lieu pour **construire un projet à la hauteur du territoire**



Le paysage de la cité, « œuvre conjuguée de l'homme et de la nature »

Notre périmètre d'investigation s'inscrit dans l'emprise de la « zone tampon » du bien UNESCO que représente la cité de Carcassonne.

L'image emblématique de Carcassonne c'est la Cité. Cette notoriété engendre un poids économique conséquent pour le développement local ayant des incidences concrètes sur l'évolution des paysages. La reconnaissance internationale induit une fréquentation hors du commun détachée de son territoire (au sens de l'espace travaillé et investi par l'homme). Le développement touristique lié à l'attractivité du patrimoine s'ancre comme une dynamique d'évolution à part entière produisant un paysage nouveau.

Cette étude paysagère repose sur un regard orienté sur le Sud de la Cité et le fleuve. Ce postulat impose de comprendre les populations (acteurs du territoire) qui en assurent l'aménagement et la gestion de façon durable afin d'ancrer un projet en adéquation avec la localité.

Les interactions complexes entre la valeur universelle du bien UNESCO, la valeur patrimoniale des sites classés et inscrits, et les valeurs d'usages à l'échelle locale constituent une problématique centrale du projet de paysage.

Au même titre que le monument, le paysage constitue un patrimoine culturel au sens des sites ; c'est-à-dire « œuvre de l'homme ou œuvre conjuguée de l'homme et de la nature »¹.

¹ Article 1 de la convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Définition du patrimoine culturel et naturel. UNESCO



Extrait de l'exposition « Villes Médiévales »
Chapelle des Dominicains

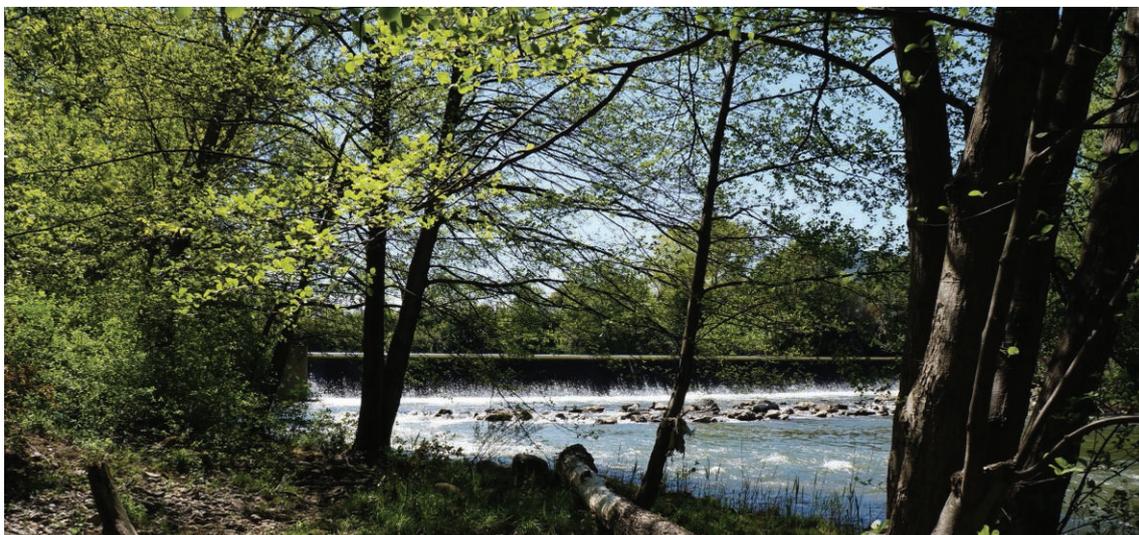
Piboulette : Il y a des lieux qui marquent l'inconscient collectif

Parmi nos rencontres depuis le début de nos investigations sur le territoire de Carcassonne nous retiendrons un lieu : «Piboulette». Depuis que nous rencontrons des acteurs de ce grand paysage d'Aude c'est la première fois qu'on nous parle avec insistance d'un lieu festif, vivant mais révolu. « Il y avait une guinguette sur les bords de l'Aude »..., c'était « un lieu de rencontre, de fête, de plaisirs partagés » ...

C'est la première fois que l'on nous parle d'un usage au quotidien du paysage (des bords d'Aude). Cette dimension sociale du paysage est pertinente et essentielle à la compréhension du site de Carcassonne.

Nous convenons que la vie de ce lieu en particulier n'existe plus, mais c'est cette vie d'avant qu'il faut réinventer. C'est l'esprit du lieu qu'il faut retrouver dans une forme et des usages contemporains (actuels). Nous comprenons qu'il y a le lieu, le site mais surtout un attachement des gens à ce fleuve et ce grand paysage.

Piboulette est un lieu festif, le vignoble est un territoire de labeur, la ville (la Bastide en particulier) doit être un espace habité. L'attachement des gens aux lieux repose sur l'expérience qu'ils en ont, ensuite vient la connaissance plus objective et les outils de projets adaptés à chaque situation.



Chaussée de Piboulette- Avril 2015

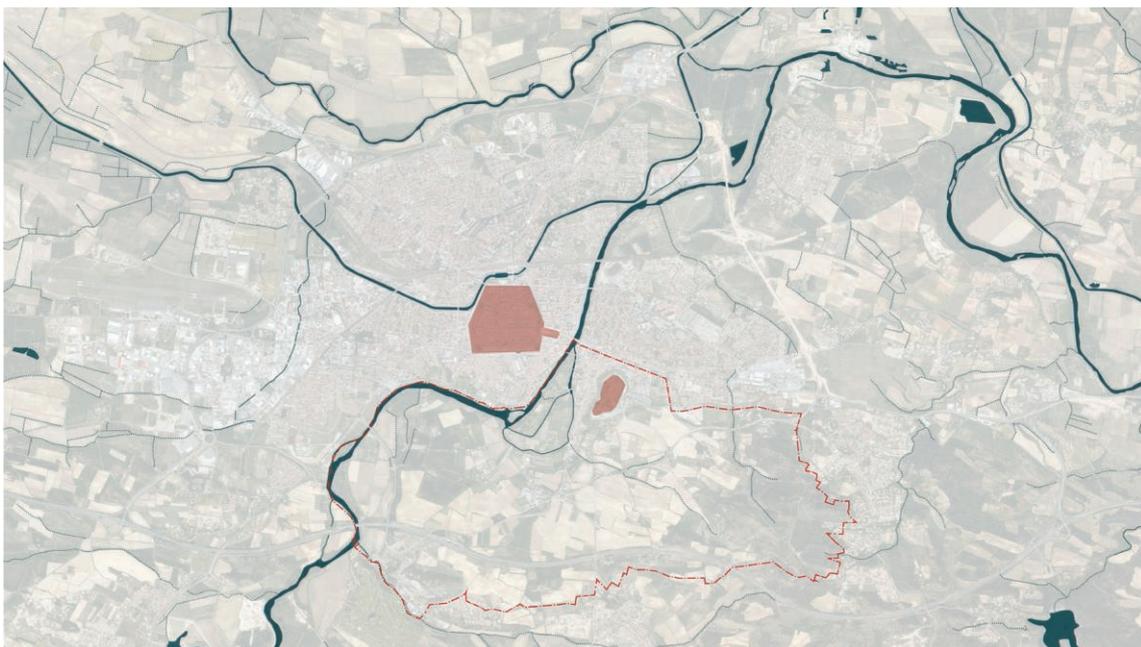


En aval de Piboulette - Avril 2015

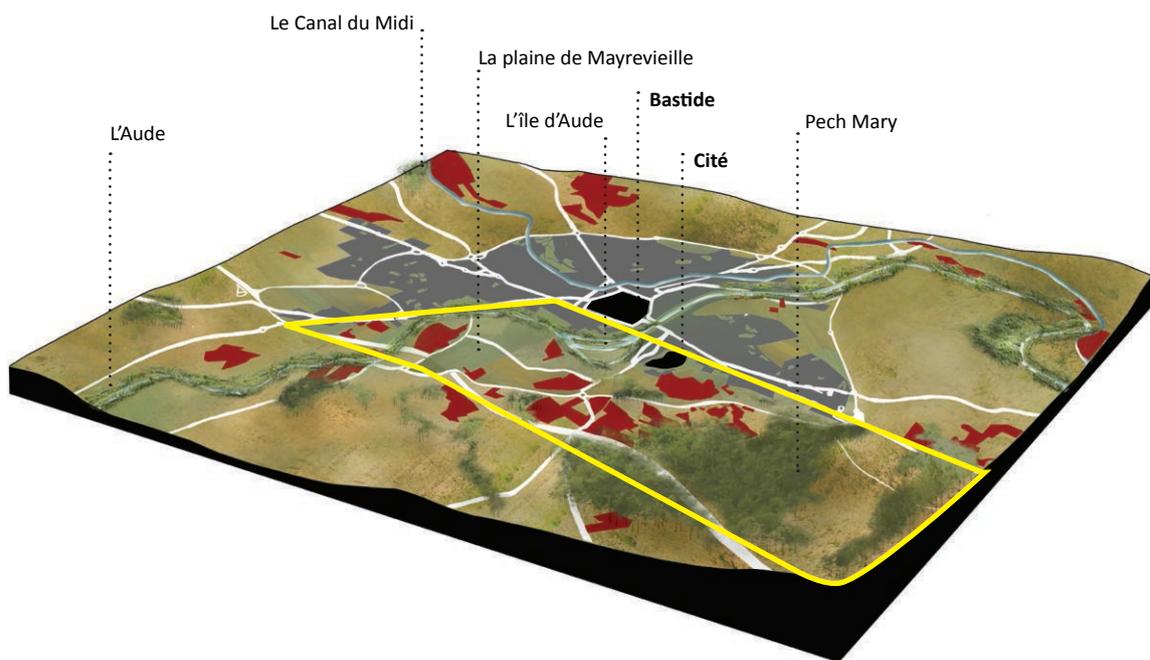
Le diagnostic partagé

Le diagnostic partagé se fonde sur une compréhension du territoire dans son ensemble à partir des études, démarches et projets existants mais également de rencontres avec les acteurs du paysage.

Aussi, ce diagnostic ne procède pas d'une connaissance « exhaustive » du territoire mais d'une compréhension transversale permettant de mettre en lumière les dynamiques à l'œuvre et le champ des possibles.



Localisation du périmètre de l'étude



Périmètre d'étude à l'échelle du territoire - Bloc diagramme Atelier ARCADIE

Construire un projet à la hauteur du territoire

A l'échelle du « Grand Carcassonne » nous avons commencé à fabriquer des cartes, analyser des données d'entrée, repérer des lieux, rencontrer les acteurs « techniques et institutionnels » du site. Cette démarche vise à comprendre l'épaisseur du territoire mais également l'esprit des lieux.

Ce premier livret met en avant l'échelle globale du site de Carcassonne afin de construire un projet de parc naturel urbain adapté aux échelles du site, du paysage du quotidien et des monuments.

Cette rencontre avec le territoire Carcassonnais a permis de prendre conscience des enjeux thématiques habituels (environnementaux, agricoles, d'urbanisme, culturels et patrimoniaux, sociaux, touristiques ...) mais surtout de porter un regard sur ce que l'on passe souvent sous silence à Carcassonne : un paysage entre Cité et Bastide et plus largement sa campagne. En portant nos regards sur ce paysage nous avons retenu 3 idées clefs :

- **La dimension dynamique** de ce paysage n'échappe pas à son statut de site inscrit ou classé. Sa dimension patrimoniale est souvent positionnée en second plan après le patrimoine monumental de la Cité et le patrimoine urbain de la Bastide.
- **La dimension domestique de ces paysages.** C'est à dire un paysage qui concerne la famille, le pays qu'on habite, les lieux qui entourent l'homme.
- **Le dépaysement et l'itinérance,** représente une forme d'invitation au voyage ; passer d'un ici à un ailleurs.

Au travers de ces 3 idées, nous retiendrons que les analyses que nous menons doivent aboutir à une revalorisation et prise de conscience de la valeur paysagère du site dans son ensemble. Concrètement la définition d'un Parc Naturel Urbain à Carcassonne doit poser les exigences d'aménagement ou de ménagement du site.



Paysage viticole- GR 36- Mai 2015



1.

SITE ET OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE

- Un site :
«les abords de la Cité,
une relation paysage-monument»
- Opération Grand Site
- Trois orientations stratégiques
- Le PNU dans le cadre de l'Opération Grand Site
- Pourquoi et pour qui est lancé ce projet ?



La porte d'Aude

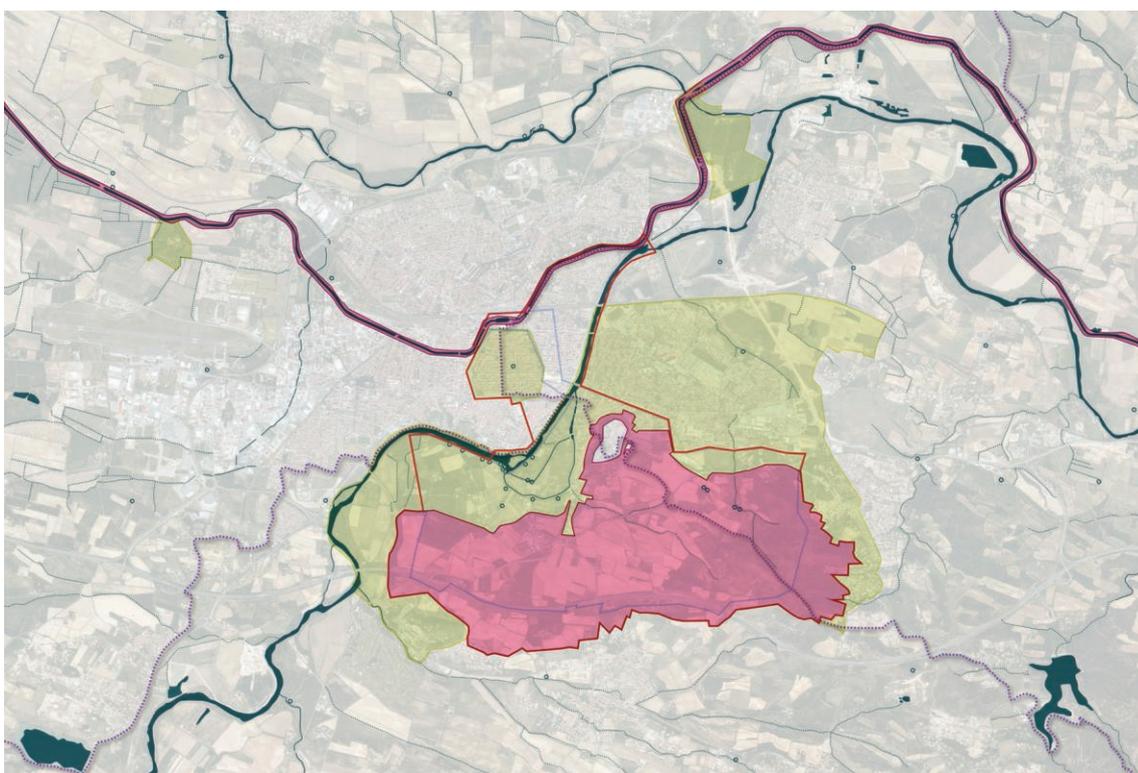


SITE ET OPÉRATION GRAND SITE DE FRANCE

... UNE CHANCE POUR RENOUER DES LIENS AVEC LE PATRIMOINE PAYSAGER

Un site : « les abords de la Cité, une relation paysage-monument »

La protection des paysages s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ».



Carte des périmètres de l'Opération Grand Site

Légende

 Site Inscrit	 Périmètre Opération Grand Site
 Site Classé	 Sentier de Grande Randonnée

La protection du site des abords de la Cité de Carcassonne se fonde sur la relation «paysage-monument». Cette protection met en relation le patrimoine monumental de la Cité avec son écrin paysager. Elle ne donne pas une lecture directe des paysages protégés, mais institue une relation au monument. Pourtant, il existe une réelle mémoire paysagère dans ce qui est dénommé « les abords » de la Cité :

- **Le paysage de l'île d'Aude** représente un appui historique essentiel puisqu'il s'agit du site d'implantation de l'ancienne manufacture royale de draps de la Trivalle à Carcassonne mais également des jardins en carreaux au cœur de l'île.

Disparus récemment, ces deux témoignages de l'histoire représentent un appui artistique, historique primordial pour la compréhension du patrimoine paysager des abords de la Cité. C'est également des lieux qui ont marqués plusieurs générations de Carcassonnais qui ont pu y travailler jusque dans les années 50.

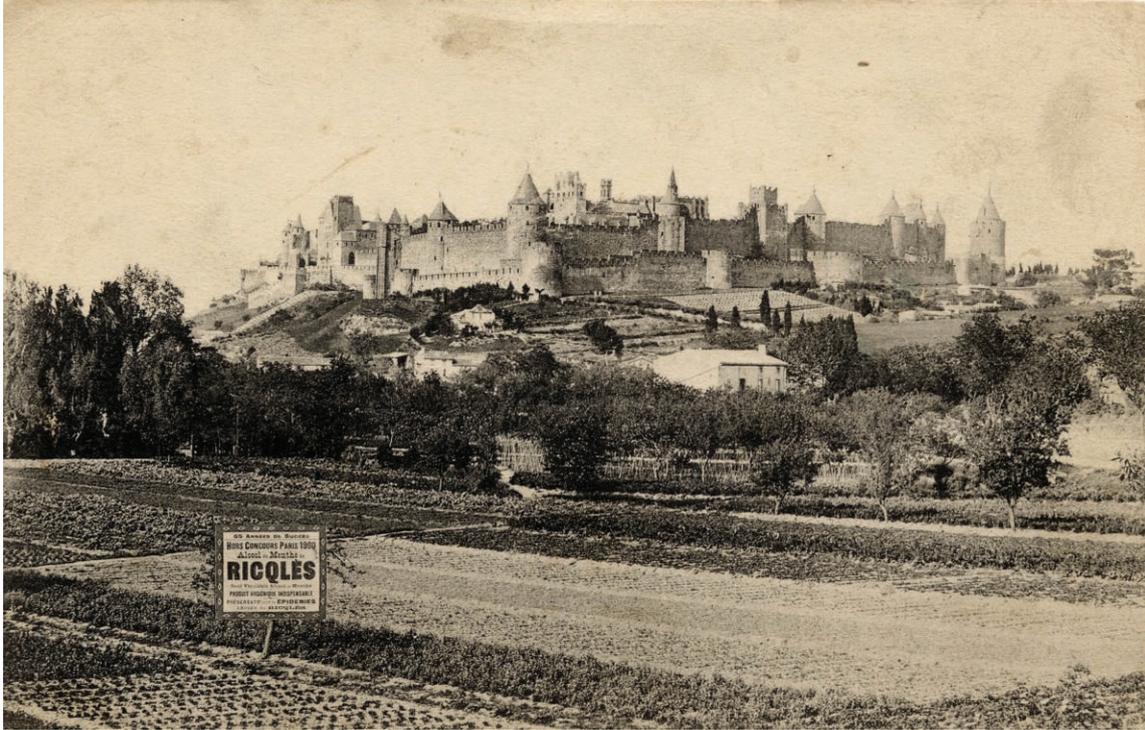


L'Aude et la Cité, l'industrie drapière 1920



Carte d'Etat-Major 1820

Site et opération Grand site de France



Carte postale, années 1950 - une plaine maraichère au pied de la cité



Carte postale, 2000, un écrin viticole

- **Le paysage viticole**, écrin de site, recouvre un caractère pittoresque par son aspect «jardiné» tel qu'il est décrit dans l'atlas régional des paysages de Languedoc-Roussillon.

Les paysages de l'île et bord d'Aude sont en site inscrit alors que l'écrin viticole est en site classé. La grande différence de fond entre ces deux périmètres repose sur la mémoire du paysage de l'île d'Aude (paysage relictuel) et un paysage dynamique (actif) en ce qui concerne l'écrin viticole de la cité.

Cette différenciation mérite attention et questionnements. En effet, la protection du paysage ne peut se concevoir sans un projet de gestion global puisque par nature le paysage évolue. Porter attention à ces paysages nécessite d'en comprendre les évolutions récentes, et notamment la disparition des jardins de l'île.

Au regard de ces protections, la mise en œuvre du processus d'Opération Grand Site a permis de préciser, les caractéristiques générales des entités paysagères ainsi que les vocations à venir pour ces espaces.

Notre posture de travail vise à révéler les dynamiques d'évolution et concevoir le projet de paysage comme un projet dynamique et évolutif. En quelque sorte, il s'agit de construire un état d'esprit, une démarche holistique qui crée les conditions d'une conservation inventive ; terme emprunté aux démarches de l'ICOMOS pour les biens UNESCO. Par conséquent, chaque site sera abordé dans sa relation au monument mais surtout dans ses caractéristiques propres.

Opération Grand Site : une médiation entre toutes les échelles institutionnelles

L'opération Grand Site de Carcassonne existe depuis 1998. Elle concerne les relations entre la Cité et ses paysages. Depuis 17 ans, la démarche d'Opération Grand site concourt à élargir la notion de patrimoine aux paysages qui l'entoure afin de limiter les effets de la sur fréquentation sur la Cité.

La Cité représente un horizon récurrent dans les systèmes de vues, cette silhouette omniprésente marque l'imaginaire à en oublier le premier plan souvent pittoresque. Pourtant, la diversité des paysages (viticole, de l'île et bord d'Aude ou Puech...) représente une chance pour renouer des liens avec le patrimoine paysager. Changer le cadrage du regard doit permettre de mettre à l'œuvre la stratégie de desserrement des flux touristiques et assurer une valorisation dans le temps et à l'échelle du territoire.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site, la démarche paysagère est intimement liée aux dimensions sociales, économiques et culturelles du site.

La démarche partenariale du syndicat mixte depuis 2003 doit permettre de créer une réelle dynamique d'animation et d'aménagement du Grand Site. La particularité de l'OGS de Carcassonne est qu'elle repose uniquement sur le périmètre de la commune. Cette spécificité doit être prise en compte dans l'animation de l'opération et les appuis à mettre en œuvre avec la ville.

Comme de nombreuses Opérations Grand Site de France la médiation entre toutes les échelles institutionnelles est longue. Dans ce processus de valorisation du Grand Site, Carcassonne se situe dans une période charnière permettant de concrétiser les objectifs de l'OGS par l'action opérationnelle.

Trois orientations stratégiques

Le dossier OGS est foisonnant, il propose de nombreuses actions regroupées en 3 orientations générales :

- **Orientation 1** : Améliorer les conditions d'accueil et de visite en coeur de projet :

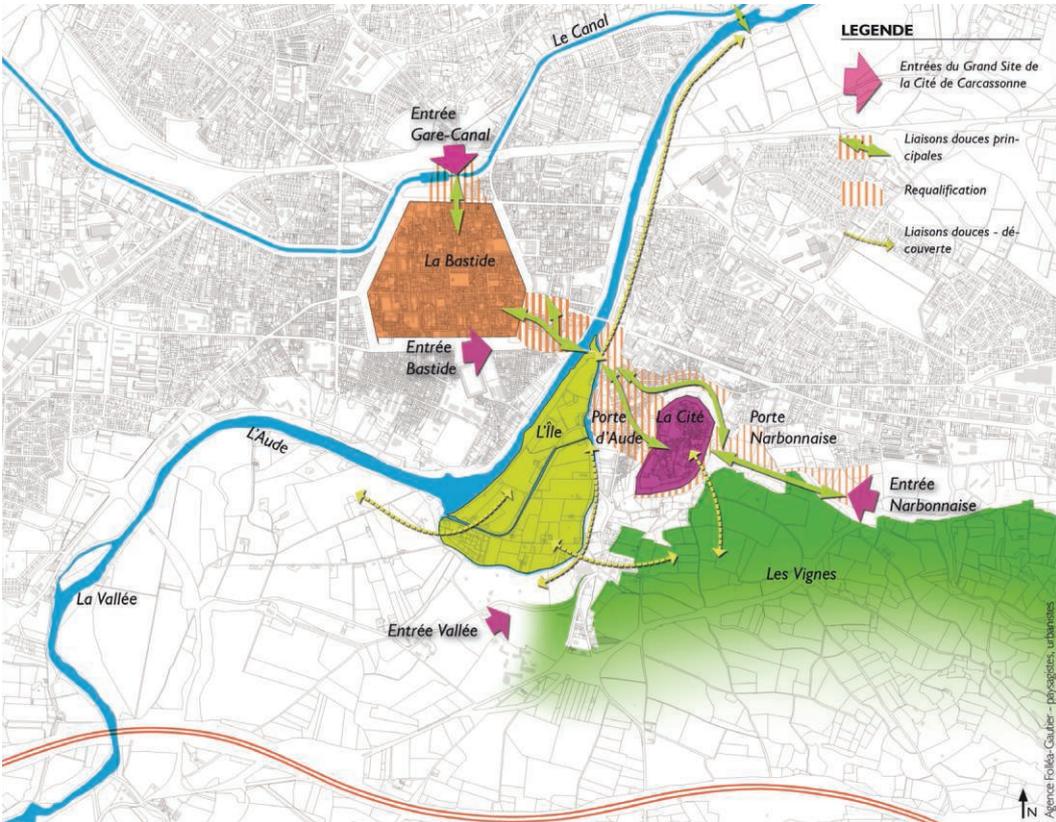
Cette réorganisation passera par la qualité des cheminements piétons qui devront être adaptés aux publics spécifiques (Résidents, groupes, PMR...) pour l'accès porte Narbonnaise. L'accès côté Ouest (porte d'Aude), reste confidentiel malgré des vues saisissantes sur la Cité, cependant cet accès n'a pas pour vocation de concurrencer la porte d'entrée Narbonnaise mais permettrait une déambulation autour de la cité.

- **Orientation 2** : Elargir à la découverte patrimoniale et paysagère du Grand Site de Carcassonne :

Le Grand site s'inscrit dans la plaine vallonnée du Carcassès, au sein de collines délimitant le site et constituant un écrin paysager. Ce patrimoine riche et varié, au-delà de la seule Cité et méconnu du grand public.

- **Orientation 3** : Optimiser les retombées économiques :

Cette optimisation passe par l'intensification du Grand Site et de ses abords, donner plus à faire, à voir et à déguster. Il est nécessaire de diversifier l'offre, augmenter la durée de visite et susciter l'envie de revenir à Carcassonne. Aujourd'hui, l'offre de chalandise de boutique adaptée aux consommations habituelles de certaines catégories de publics étrangers fait défaut à Carcassonne.



Carte des Orientations de L'Opération Grand Site
Agence Folléa-Gautier / Maîtres du rêve / Giulio Balduini architecte / Infraservices

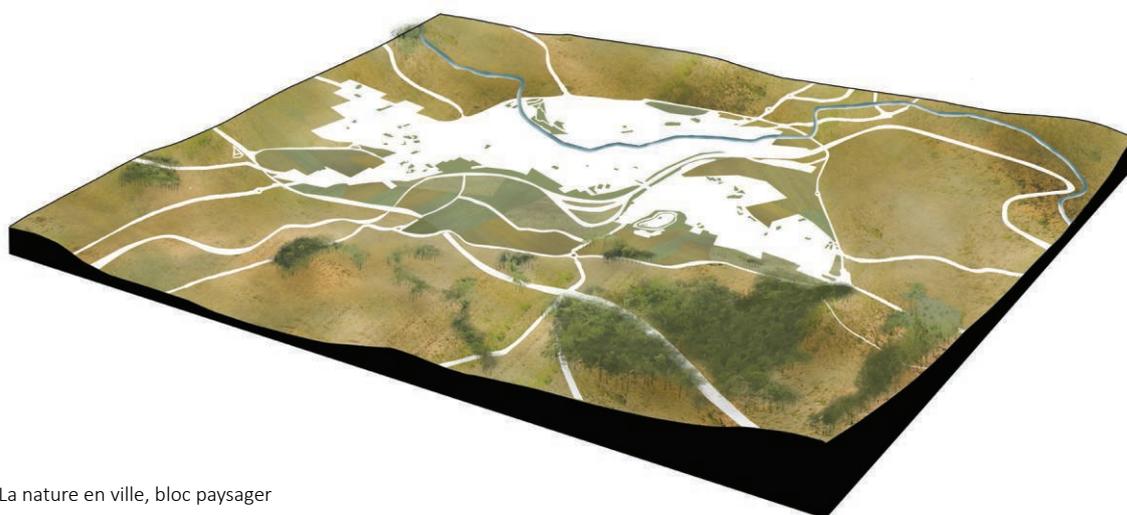
Le PNU dans le cadre de l'Opération Grand Site

En proposant ce concept de PNU, les objectifs poursuivis reposent sur :

- une réponse de projet unique à un ensemble d'actions multiples issues de l'O.G.S
 - N° 14 « Requalifier les abords du Pont Vieux rive droite »
 - N°18 « Aménager un réseau de liaison douce »
 - N° 20 « Requalifier les abords du Pont Vieux rive gauche »
 - **N°21 « Valoriser le site des bords d'Aude et du Grand Paysage »**
 - N°28 « créer un point de vente agri-viti »
 - N°29 « Participer à la création d'outils de promotion ... »
- une réponse fédérant les préoccupations des acteurs :
 - partenaires de la démarche OGS (à différentes échelles et différents niveaux de compétences)
 - les habitants
 - les visiteurs
 - les agriculteurs
 - les associations
- Une réponse permettant de diffuser les flux en dehors de la cité
- Une réponse technique permettant d'articuler les moyens d'actions sur le paysage et le patrimoine :
 - Volet opérationnel (Parc de l'île)
 - Volet Contractuel (gestion des flux dans l'espace)
 - Volet réglementaire (anticipation d'une stratégie foncière, de préservation ...)
- Une réponse permettant de mettre en scène l'approche de la cité, l'expérience du site, la compréhension globale du site classé

Concrètement l'élaboration du P.N.U. s'établit en 2 temporalités :

- Jusqu'à fin 2015, la réalisation du projet global écrin de la cité (île d'Aude, paysage viticole et grand paysage)
- 1er semestre 2016 : le projet opérationnel de l'île d'Aude et Bord d'Aude (programmation et esquisse)



La nature en ville, bloc paysager

Pourquoi et pour qui est lancé ce projet ?

La réponse à cette question conditionne le projet et sa réussite. En effet, le dilemme entre habitants du quotidien et touristes n'a pas lieu d'être. Ce projet doit répondre aux attentes des Carcassonnais mais également aux 2 000 000 de visiteurs.

Les habitants ont besoin d'un cadre de vie valorisé avec des activités de nature en ville tel que l'on peut les observer le long du parcours du cœur. Les visiteurs ne profitent pas assez de ce cadre paysager car il est peu lisible ou accessible. Il y a donc une offre alternative (nouvelle) et complémentaire à créer pour ces deux publics.

Le site est le socle commun sur lequel peut s'exercer des usages multiples. Aussi, le Parc Naturel Urbain nécessite d'être dimensionné en fonction des capacités d'accueil de chaque lieu. Le support et son niveau d'équipement sera donc évalué dans la phase de programmation en fonction :

- d'un gradient de tolérance du site par rapport à la fréquentation
- de l'acceptabilité de la fréquentation pour les habitants

Le Grand site doit ouvrir des pistes de visites alternatives au patrimoine monumental. Le patrimoine paysager de l'Aude et de l'écrin viticole de la ville représente un territoire à la fois vaste et d'une grande diversité de lieux. Pour être effective cette valorisation doit prendre appui sur un périmètre qui définit les limites du parc avec une emprise suffisamment extensive pour anticiper des conflits d'usages éventuels.



Groupe d'élèves en course d'orientation sur l'île d'Aude- mai 2015



Joggeur- avril 2015



Promeneurs sur les rives de l'Aude- mai 2015

2.

DEUX JOURNÉES D'IMMERSION ET DE RENCONTRES...

A partir des données d'entrées transmises par le syndicat mixte la connaissance du territoire s'est établit sur :

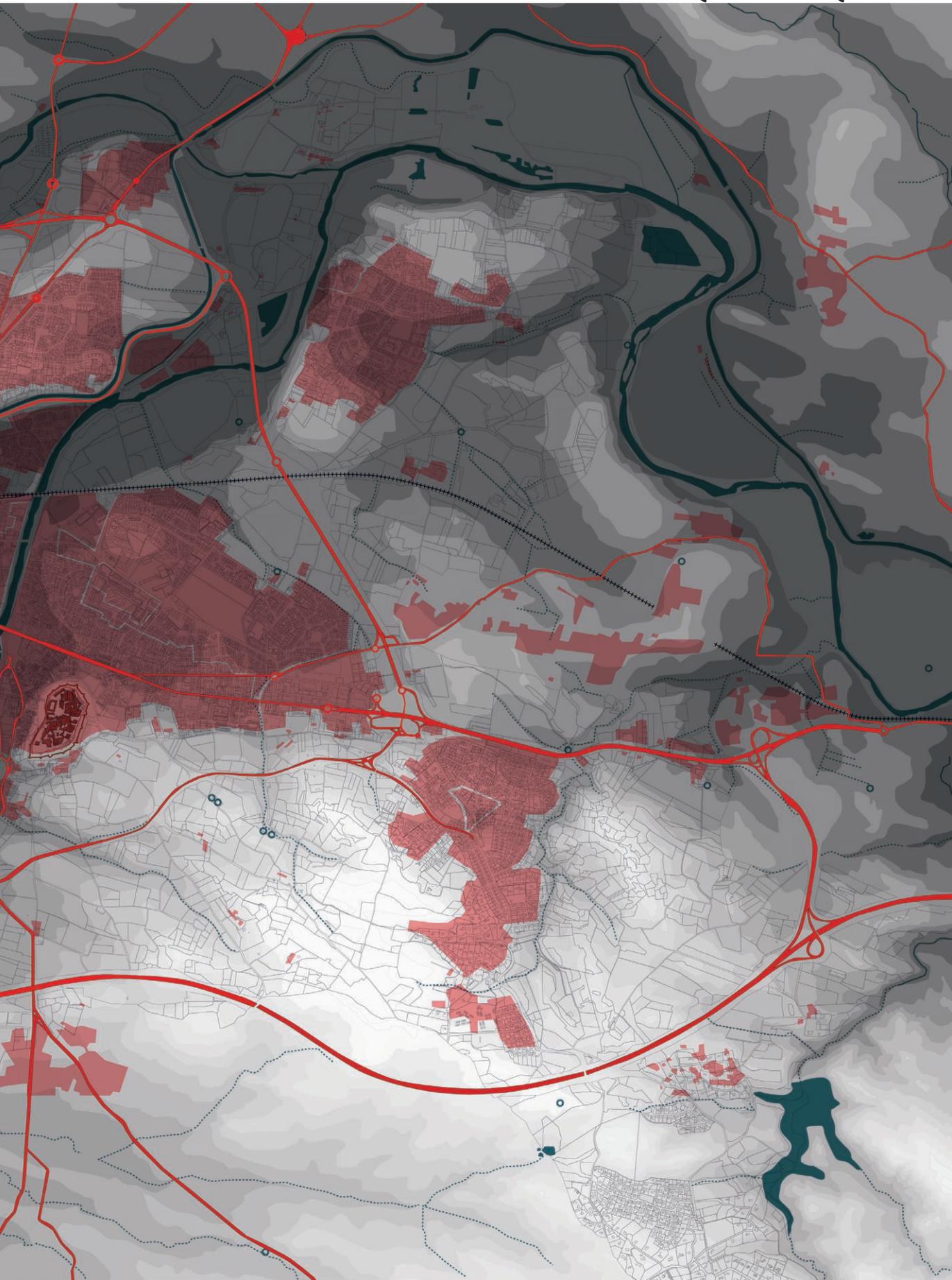
- une reconnaissance cartographique préalable du territoire,
- la connaissance thématiques du territoire (patrimoine, tourisme, données naturalistes, agricoles et urbaines)

Le démarrage des investigations de terrain a débuté avec une immersion dans le site de l'ensemble de l'équipe d'étude avec des temps de travail sur le terrain et des rendez-vous :

- A l'échelle de la commune
- A l'échelle de l'agglomération
- A l'échelle départementale
- A l'échelle régionale



.... QUI FAIT QUOI ?



DEUX JOURNÉES D'IMMERSION ET DE RENCONTRES

Les 21 et 22 avril 2015, l'ensemble de l'équipe d'étude s'est rendu à Carcassonne afin de rencontrer les personnes ressources institutionnelles du territoire. Ce point de départ a été déterminant pour orienter nos analyses. En effet, il nous a semblé que l'ensemble des personnes rencontrées portent un réel intérêt sur le processus d'Opération Grand Site et ce projet de Parc Naturel Urbain.

Ces deux jours d'immersion nous ont également permis de prendre conscience qu'il existe une réelle attente des Carcassonnais pour passer à l'action ... une sorte d'impatience, de trépidement.

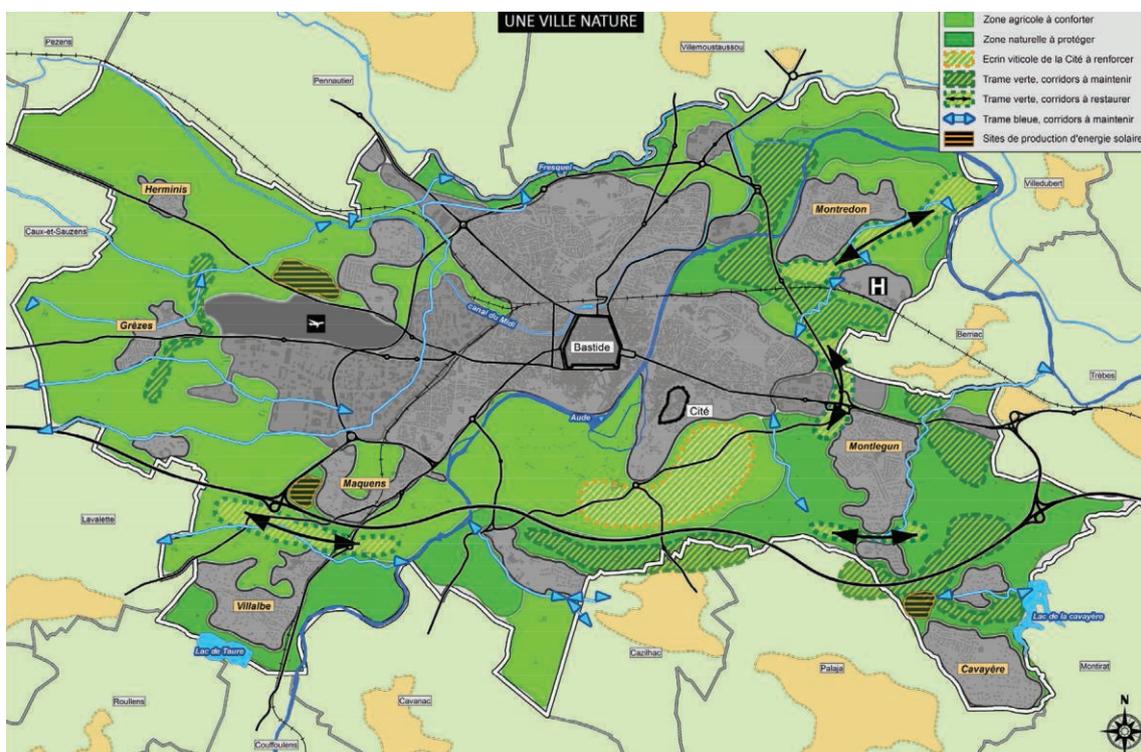
Des services de l'état (DREAL) à la commune en passant par toutes les échelles intermédiaires, nous avons pu faire le constat que l'articulation des compétences était assez clairement établie. Chacun se positionne dans un échiquier complexe et en pleine réforme ; fusion des régions, transfert de compétences à l'agglomération ...

Au cours de nos rencontres, nous avons évoqué le rôle du Syndicat Mixte qui semble accepté et compris par tous. Néanmoins, nous notons, comme cela a été écrit précédemment qu'une mise en synergie des initiatives du Syndicat Mixte avec les services de la Commune représente un enjeu majeur pour la réussite du projet Grand Site. Par conséquent, la définition d'une feuille de route commune au travers du plan d'action validé par les partenaires est un préalable indispensable.

Qui fait quoi ?

A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, nos rencontres ont permis de repérer que l'action est déjà en cours. Il nous semble positif de constater que l'ensemble des leviers d'actions sur le paysage sont activés :

- le levier règlementaire est en cours d'élaboration avec un PLU au stade du PADD construit sur la base du SCOT approuvé



Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Mairie de Carcassonne, février 2015

- le levier contractuel est également activé puisque la commune mène un travail de conventions de gré à gré pour désenclaver les chemins et passages sur le secteur de l'île d'Aude ou reconduit la démarche d'OPAH sur la Bastide St Louis ...
- les leviers opérationnels et pré-opérationnels concernent de nombreux projets ou réalisations en cours (place Gambetta, projet de barrage hydro-électrique du Paicherou, parking de l'île).

Au regard de ces démarches en cours, il semble que la commune soit dans une réelle dynamique de projet. Toutefois, ces actions posent parfois quelques questions de méthodes ou de temporalité sur les leviers opérationnels et pré-opérationnels. En effet, les projets sont réalisés en régie, c'est à dire avec une maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre confondue. Ce principe n'est pas idéal pour assurer la qualité des réalisations. Rappelons simplement que la maîtrise d'ouvrage assure la réponse au besoin au travers d'une directive, sa déclinaison sous la forme d'un programme, d'un calendrier, et du résultat attendu. Par opposition, la maîtrise d'œuvre assure la mobilisation des compétences nécessaires pour en conduire la réalisation.



Chaussée du Paicherou en aval

Cet investissement pragmatique bouscule parfois le projet global et doit pouvoir trouver des appuis méthodologiques auprès d'autres partenaires (DREAL, STAP, CAUE ... Syndicat Mixte du Grand Site)

A L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION, les compétences sont multiples : (source site internet de l'agglomération)

Les compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

Les compétences optionnelles :

- Eau et assainissement
- Environnement et cadre de vie
- Voirie d'intérêt communautaire
- Construction, aménagement, entretien d'équipements culturels, sportifs, et de loisirs d'intérêt communautaire
- Solidarité – Action sociale

Les compétences facultatives :

- Ruralité – Viticulture – Agriculture
- Développement touristique
- Nouvelles technologies de l'information et des communications
- Prévention des inondations et des risques majeurs
- Mise en valeur des Espaces Naturels

Les compétences concernent principalement les mobilités, l'agriculture, le tourisme et une partie de l'urbanisme (exception de la ville de Carcassonne). Dans le cadre de la réforme territoriale, l'organisation technique de l'agglomération est aujourd'hui en construction, ses pôles de compétences sont en cours de remaniements.). Dans le cadre d'un projet de Parc Naturel Urbain, les compétences de l'agglomération sont à mobiliser notamment la mise en valeur des espaces naturels, la politique agricole, le développement touristique...

A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE, le conseil départemental, la chambre d'agriculture et la DDT assurent un rôle stratégique dans les domaines :

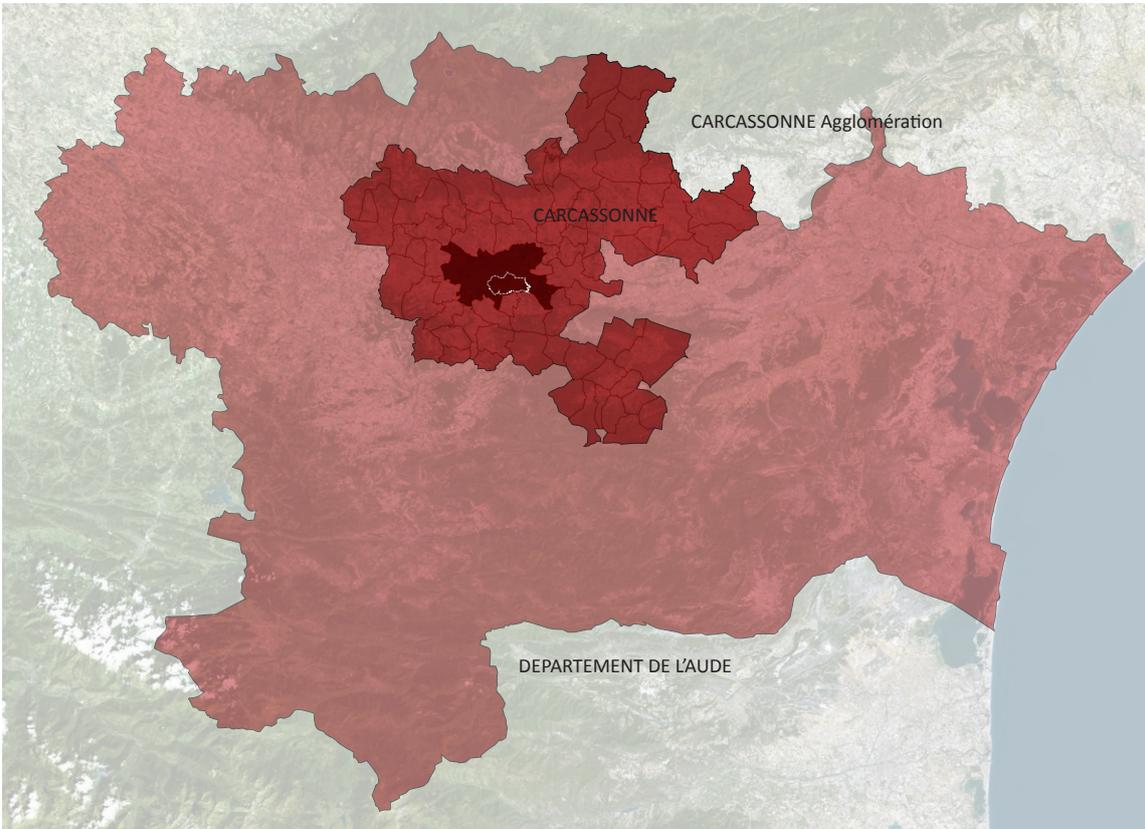
- de l'accessibilité (RD) : programmes de sécurité et d'entretien
- de la valorisation culturelle au sens large (UNESCO)
- de la prise en compte des contraintes environnementales (continuités écologiques et sédimentaires) : protection des Espaces Naturels Sensibles, développement du lien social à travers la découverte du patrimoine naturel et mise en place d'actions d'éducation à l'environnement. Développement de l'activité économique par la création d'opération d'entretien et d'équipement.
- des risques (PPRI et risque incendie)

A L'ÉCHELLE RÉGIONALE, la mise en œuvre des trames vertes et bleues et du SRCE (schéma régional de cohérence écologique) est à l'œuvre. Sa traduction à l'échelle locale représente un enjeu majeur tant sur les espaces naturels qu'agricoles.

La DREAL au travers de ses missions déconcentrées assure une vigilance quant aux dynamiques qui s'exercent sur les sites. La prise en compte de ce point de vue est indispensable pour la préservation de l'esprit du lieu.

Pour construire ce projet, l'ensemble de ces compétences devront être mobilisées afin d'assurer un projet global centré sur la question du périmètre PNU afin d'en assurer une traduction rapide au travers d'actions réglementaires, contractuelles et opérationnelles. Aussi, ces acteurs devront être associés à la construction progressive du projet.

Ces deux premières journées d'immersion nous ont laissé un sentiment partagé entre le potentiel avéré d'un site présentant une véritable force pour exister en tant que patrimoine paysager dynamique et un sentiment d'abandon de délaissement qui s'explique par la multitudes de problématiques liées à la gestion touristique.



Les partenaires du Syndicat Mixte

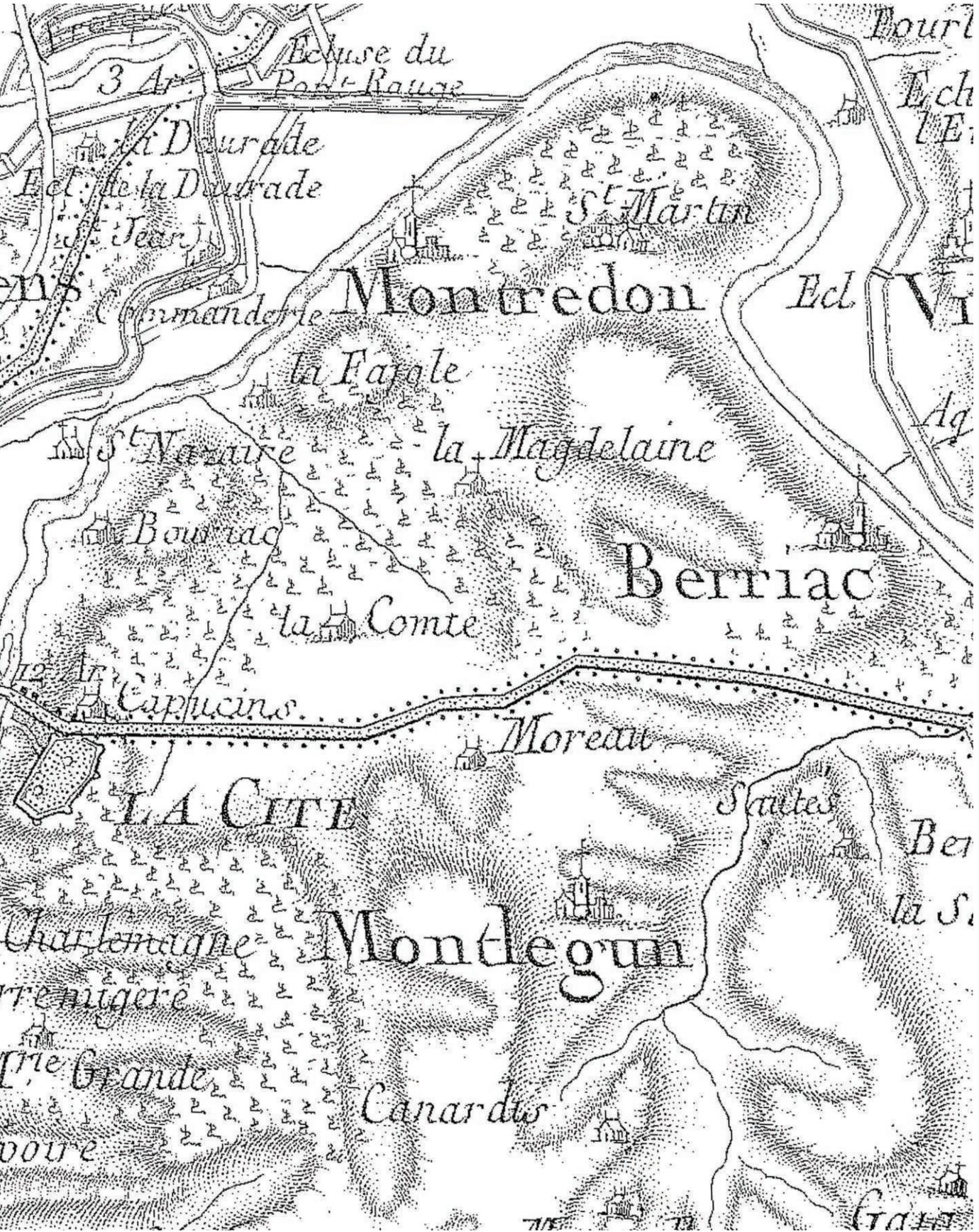
3.

LES REPRÉSENTATIONS DU SITE

- De la cité au Grand Site, élargir le regard
- De l'écrin de la cité à l'écrin du Grand Site, trouver la mesure
- L'environnement, une contrainte positive
- L'Aude, un fleuve rythmé
- La dynamique viticole
- De la visite à l'expérience



Carte de Cassini 1770



LES REPRÉSENTATIONS DU SITE

L'image que l'on a du site de Carcassonne dépend de nos propres yeux et de nos références. Par conséquent en fonction de l'observateur l'image est différente. Il s'agit d'une idée provisoire et incomplète de la vérité (s'il en est). Aussi, dans un premier temps nous avons établi une image par champs de compétence : urbanisme et patrimoine, environnement, agriculture, tourisme.

Ces représentations thématiques du territoire nourrissent la définition d'une représentation paysagère que nous aborderons dans un second temps.

De la Cité au Grand Site, élargir le regard

Un implantation humaine qui suit les évolutions du fleuve

Aux origines du site, l'Aude et son tracé instable.

Le système hydraulique de la zone d'étude a grandement changé au cours du temps, à cause de l'action de l'homme mais aussi de par les événements géologiques. Par exemple il est fait mention un cours d'eau qui allait de Sainte Croix à l'Aude en passant par Métairie grande. Aujourd'hui les alluvions anciens présents qui nous révèlent l'existence révolue de ce cours d'eau. L'Aude, fleuve tumultueux, a généré des déplacements successifs des implantations humaines, du site d'Auriac, à celui de Carsac puis à la Cité actuelle.

La ville s'est d'abord fixée à Carsac.

Les raisons sont géomorphologiques, la topographie forme un plateau enserré entre deux cours d'eau, le ruisseau Saint Jean et l'Aude. Mais aussi pour son positionnement stratégique entre la voie reliant l'océan Atlantique à la mer Méditerranée et le chemin menant au Pyrénées et à l'Espagne. Abandonnée au VI siècle, les restes de Carsac sont enfouis sous les champs et vignobles qui l'ont succédé.

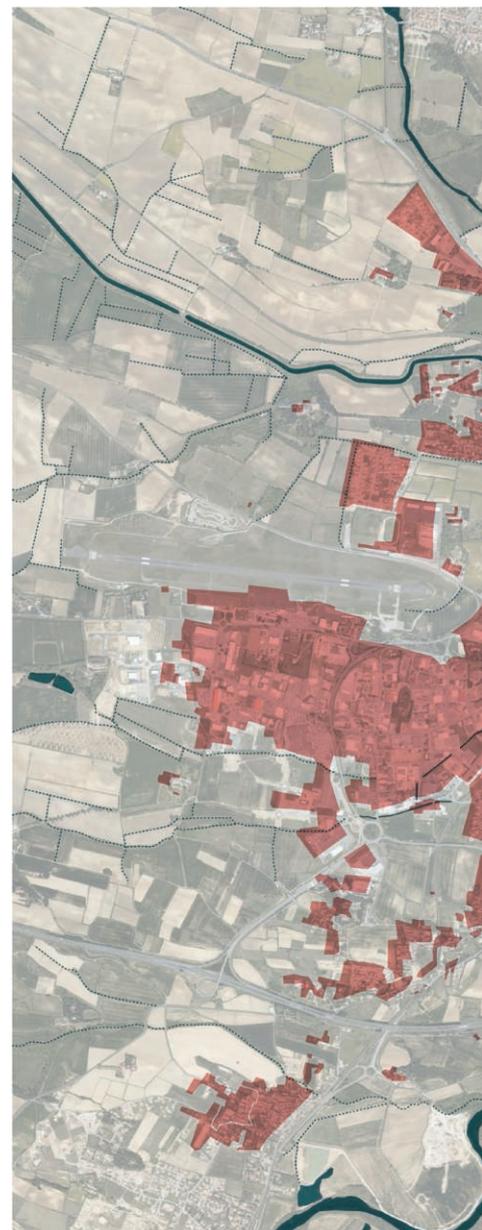
Les domaines, un sujet archéologique à explorer.

Il demeure une implantation humaine à l'emplacement actuel du domaine de Mayrevieille positionné à la limite Nord du plateau de Crasac. Ce domaine se caractérise par une occupation agricole constante au fil des siècles qui s'appuie sur un système parcellaire hérité des Romains. Une partie du domaine s'étend sur le lit majeur de l'Aude composé de marécages, ils furent aménagés dès 1276 par une série de travaux sur le fleuve et ses alentours. L'ensemble de la plaine de Mayrevieille est donc un espace sensible qu'il convient de surveiller en respectant une archéologie préventive.

Les talus de la Cité, du côté de l'Aude, ont connu une occupation résidentielle continue depuis la création de la Cité au VI ème siècle jusqu'au XIII siècle, avant de laisser place à un second mur d'enceinte rapidement détruit. C'est au XV ème siècle qu'ils sont recouverts de terres arables et transformés en jardins et vignobles. Jardins et vignobles demeureront près de quatre siècles avant d'être laissés à l'abandon pour devenir ce qu'ils sont aujourd'hui (glacis).

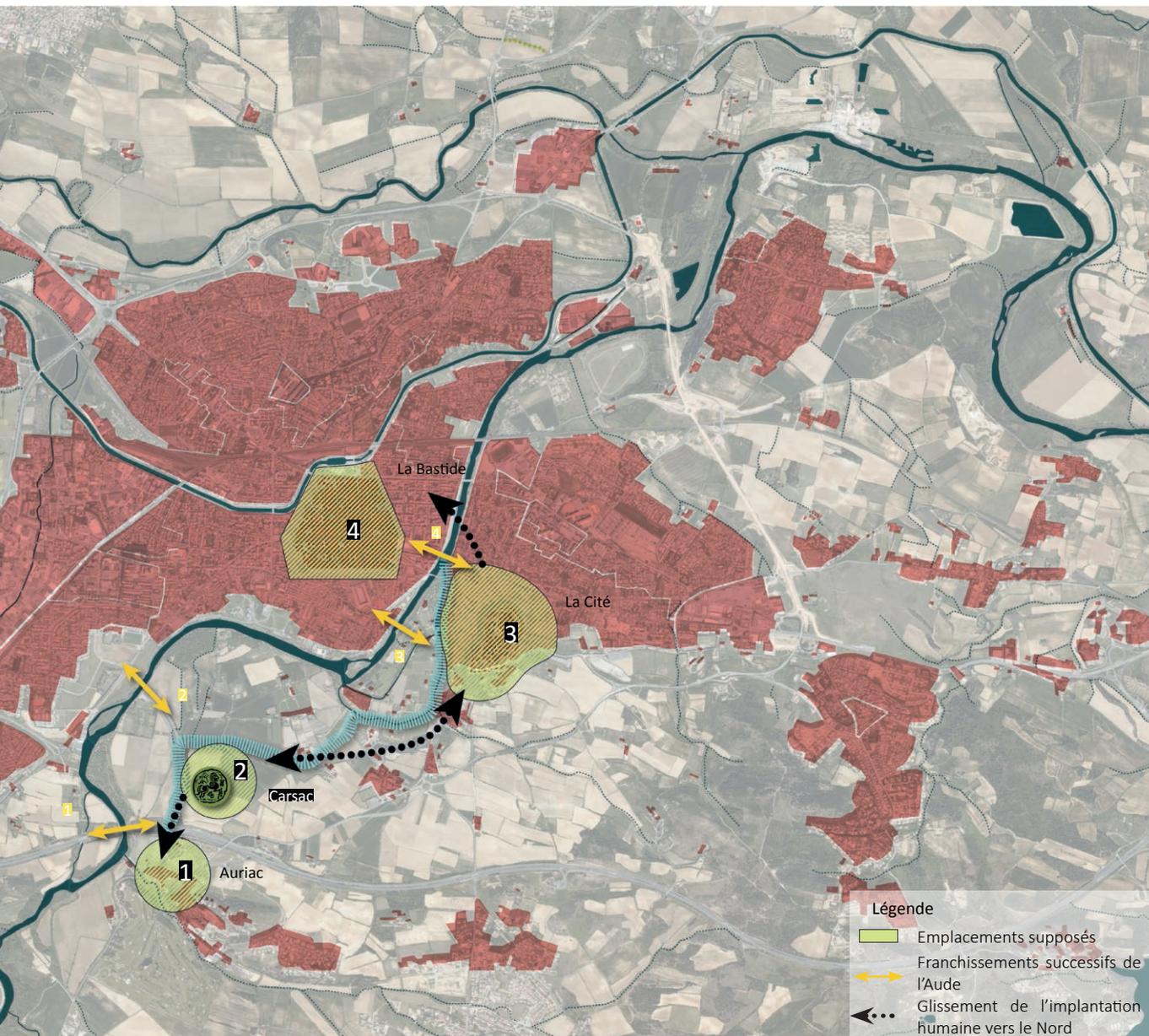
De nombreux éléments parcellaires viennent égrainer le territoire d'étude.

L'étude de prospection archéologique, de Marie-Elise Gardel et Mathieu Enjalbert de l'Amicale Laïque de Carcassonne, a fourni une première approche qu'il convient désormais de compléter et enrichir en poursuivant les fouilles archéologiques et en réalisant des études plus ciblées. Il faudra poursuivre les investigations et études notamment au niveau des domaines agricoles (Métairie Grande, Charlemagne, la Bourdette etc...) et petits éléments patrimoniaux qui sont nombreux sur le site et qui font sa richesse.



Carte d'Etat Major - 1820





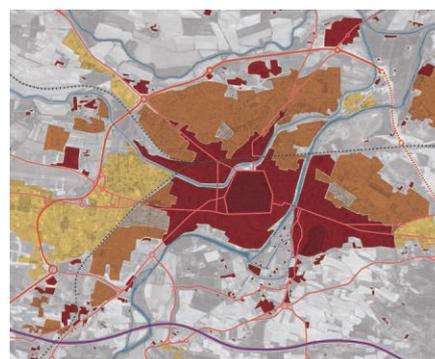
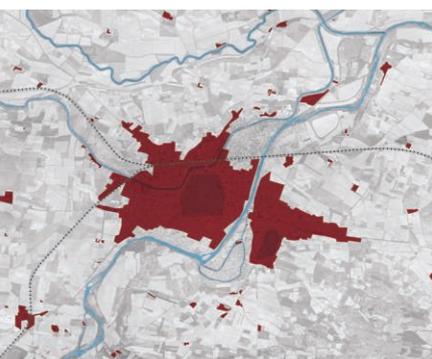
Les déplacements de la ville et les franchissements successifs de l'Aude

Un dédoublement de la cité qui place le fleuve au centre

1948

1978

2008



Les représentations du Site

Un fleuve qui disparaît dans une ville qui change d'échelle

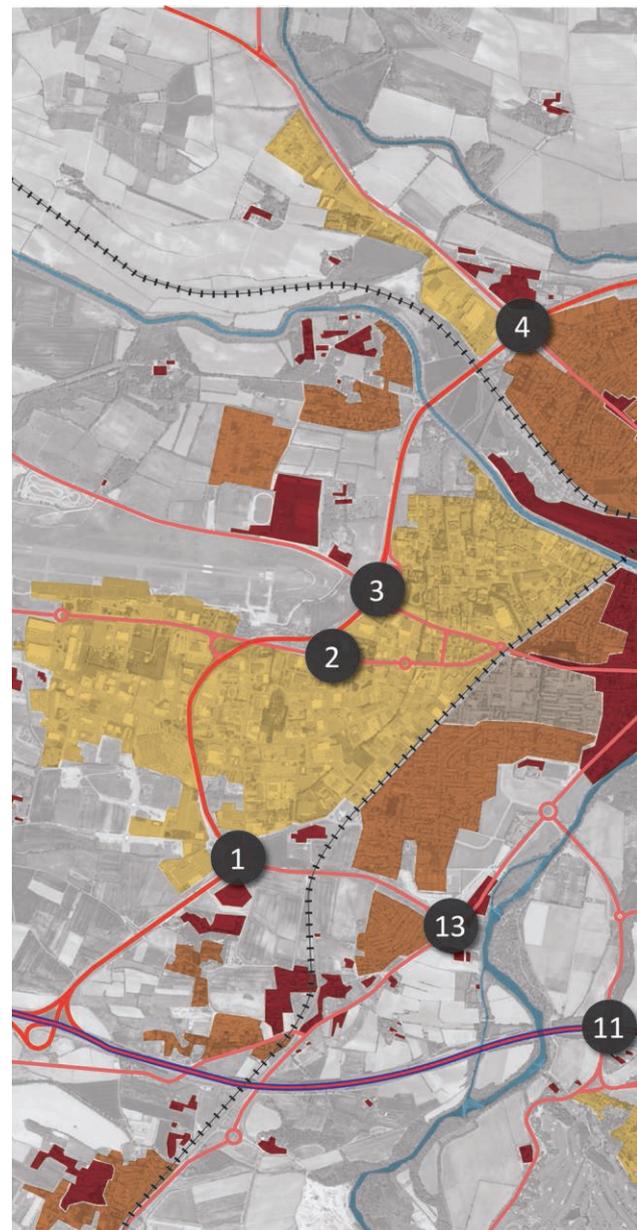
A partir de la seconde moitié du XXème siècle, deux phénomènes concourent à l'oubli de l'Aude : la disparition des activités économiques qui s'appuyaient sur l'énergie fournie par le fleuve et la privatisation progressive de l'île et d'une partie de ses berges. Dans le même temps, la ville s'étend avec les Trente Glorieuses et le rapport ville-campagne s'inverse, jusqu'à inscrire aujourd'hui les espaces non urbanisés en négatif d'une agglomération qui se donne une nouvelle échelle avec la construction de la rocade. Celle-ci définit désormais les nouveaux contours de l'enveloppe urbaine et offre une douzaine d'entrées principales sur la commune, au détriment des itinéraires historiques et des logiques agricoles et rurales préexistantes.

Une Bastide à l'ombre de la Cité

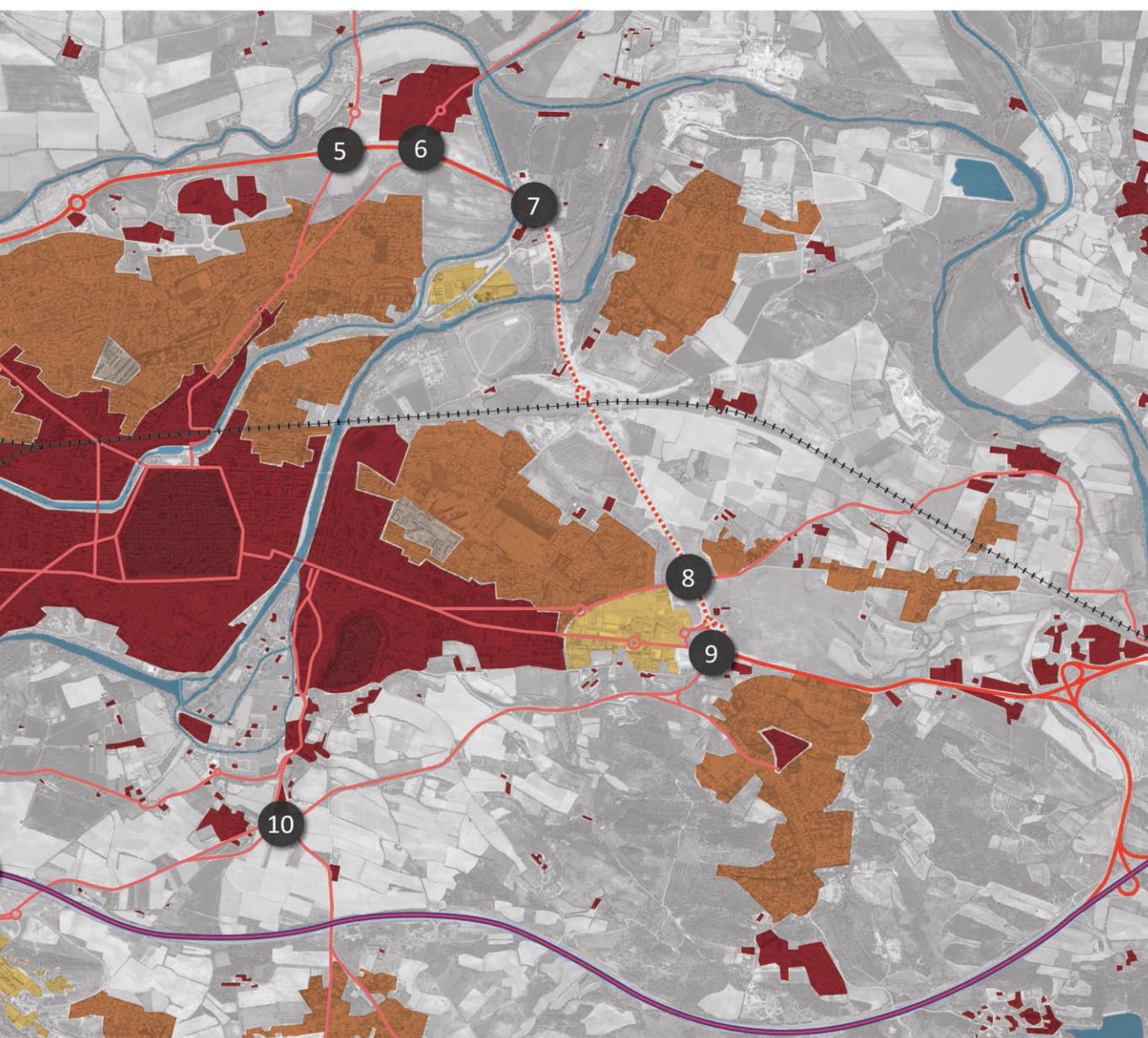
Le rôle économique de l'Aude disparu, l'arrêt de l'utilisation du Canal du Midi, c'est également la vitalité de la Bastide qui s'amenuise, et souffre d'autant plus que la comparaison avec la fréquentation touristique de la Cité est sans commune mesure. Pourtant, si cette problématique de revitalisation des bastides est courante dans le contexte régional, elles sont rares à bénéficier de la proximité d'une potentielle manne touristique d'échelle internationale.

ENJEUX :

- **Enrichir la Cité par la compréhension de son Site et la mise en valeur de ce patrimoine ténu mais précieux, entre banal et extraordinaire**
- **Valoriser la Bastide par le retour au Fleuve dans un double mouvement d'attraction touristique et d'ouverture de nouveaux espaces aux Carcassonnais**



Les entrées de la ville



- Légende**
- | | | |
|--|--|--|
| Bastide et Cité | Zones résidentielles | Grands Ensembles |
| Coeur dense ancien | Zones commerciales | 1 Les entrées de ville |

De l'écrin de la Cité à l'écrin du Grand Site, trouver la mesure

Une «campagne» riche et hétérogène

Malgré une évolution majeure de la tâche urbaine, les espaces ruraux se maintiennent grâce notamment aux mesures de protection induites par les débordements du fleuve (PPRI) et aux enjeux patrimoniaux qui ont amené le classement de l'écrin de la Cité (Site Classé). Ils se composent d'éléments hétérogènes qui peuvent être répartis en trois grands ensembles : le fleuve Aude et ses rives (le parc aménagé, les rives abandonnées, les rives privatisées, les rives cultivées, les rives jardinées), la plaine agricole (le vignoble, la culture des céréales, le système de haies, le maraîchage résiduel) et le massif forestier (les puechs en belvédères sur la plaine, le Lac de la Cavayère, les forêts).



Qu'est-ce qui fait système

Au-delà de leur hétérogénéité apparente, les liens entre le massif forestier, la plaine agricole et les rives de l'Aude sont réels : cohérence hydrographique qui se traduit également dans le relief très fin qui ondule et se creuse vers le fleuve, cohérence écologique à travers des trames vertes et bleues potentielles (en déclinaison du SRCE) et cohérence dans le mode de faire-valoir de ce territoire qui répond à une approche « domestique », comprise à la fois dans son sens économique d'échelle et de gestion familiale des terres, et dans son sens d'approvisionnement des lieux, parfois soumis aux aléas (les rives de l'Aude), avec un rapport d'attention et de soin respectueux des terres (les jardins en carreaux, les haies, les petites parcelles viticoles, etc.).

Des dynamiques d'évolution qui transforment le paysage

Maintes fois remanié, ce paysage évolue encore aujourd'hui, menaçant ses caractères pittoresques et historiques : la privatisation des rives de l'Aude remet en cause une tradition séculaire d'appropriation collective du fleuve, les remboursements du foncier viticole remettent en cause la dimension domestique des modes de faire-valoir, la mutation des cultures (céréales, peupleraies) porte atteinte autant aux conditions environnementales du site qu'au rôle social de ces espaces (maraîchages et circuits courts disparus), la faible qualité des vins produits met à mal leur devenir économique et donc leur permanence. L'enfrichement constaté sur le vignoble pose la question de la fermeture de ce paysage

Des invariants qui définissent la valeur d'ensemble de l'écrin ?

Invariant : Définition du Larousse «Qui demeure constant, identique à soi même dans une structure, un système»

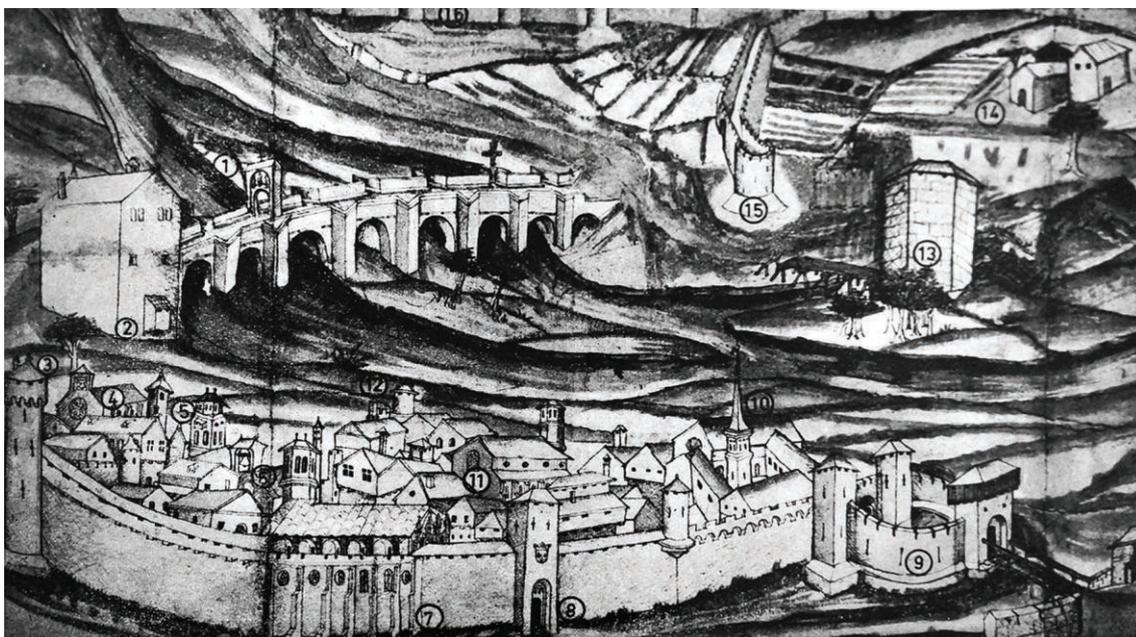
Pour anticiper ces mutations et minimiser leur impact, il s'agit de définir collectivement les invariants qui définissent la valeur d'ensemble de ce paysage pour en faire les fondements du projet de Parc Naturel Urbain :

- une gestion domestique (le petit parcellaire, la mosaïque de cultures, la gestion individuelle et le rôle social),
- une forte attention portée à l'eau (les captages et l'irrigation, les aménagements des abords de l'Aude et le système hydrographique de la Plaine de Mayrevieille),
- un paysage ouvert (une ouverture visuelle depuis/vers la Cité, une ouverture aux activités agricoles, une ouverture aux pratiques piétonnes et cyclistes).



Aude, un fleuve, une personne

Ici les gens parlent d'Aude, cette personnification du fleuve est révélatrice d'un attachement très fort.



Vue cavalière de la ville Basse, en 1462

Au travers de cette représentation du fleuve de 1462, l'image révèle un fleuve tumultueux entre Bastide et Cité. Dès cette date, le fleuve est valorisé par le Moulin du Roi. Au cours de l'histoire de Carcassonne, le fleuve est utilisé pour la valorisation économique du territoire : industrie drapière, dispositifs d'irrigations des jardins de l'île ou dans la plaine de Mayrevieille, chaussées hydro-électriques encore actives aujourd'hui, voire en projet (Païcherou).

Le fleuve laisse une trace ancrée dans l'inconscient collectif comme un repère évolutif mais récurrent de l'histoire de ces paysages. Depuis quelques décennies, les travaux d'endiguement en amont de Carcassonne ont permis de limiter les débordements du fleuve, le rendant plus accessible et moins dangereux. L'île d'Aude témoigne de ce changement d'appréciation des risques d'inondation. L'attachement au fleuve n'est pas seulement lié à sa valorisation économique. Il résulte également de son caractère pittoresque séquencé par une succession de miroirs d'eau en amont des chaussées aménagées et tumultueux en aval. Enfin, on évoque régulièrement certains lieux comme Le Païcherou, Les Enfers, Piboulette ou Monplaisir d'été comme des lieux emblématiques de la vie sociale qui s'organisaient autour des rives d'Aude.

Au travers de ces vocations, le fleuve représente un enjeu central pour une valorisation du site, de sa découverte, du développement des activités de pleine nature ou simplement un cadre de vie.

ENJEUX :

- **Elargir la notion d'écrin au-delà de la Cité elle-même : de l'écrin de la Cité à l'écrin de Site, du vignoble à la forêt, à l'Aude**
- **Accompagner les mutations du paysage à partir des invariants qui définissent sa valeur d'ensemble**

L'environnement, une contrainte positive

zonages réglementaires

L'ensemble des zonages du secteur d'étude ont été recensés et analysés via les outils mis à disposition par la DREAL. Aucun zonage traduisant un fort enjeu écologique (réserve naturelle, arrêté de protection de biotope...), et aucune zone Natura 2000 n'a été inventorié. Une ZNIEFF de type 1 et quelques zones humides occupent une petite partie ouest du territoire.

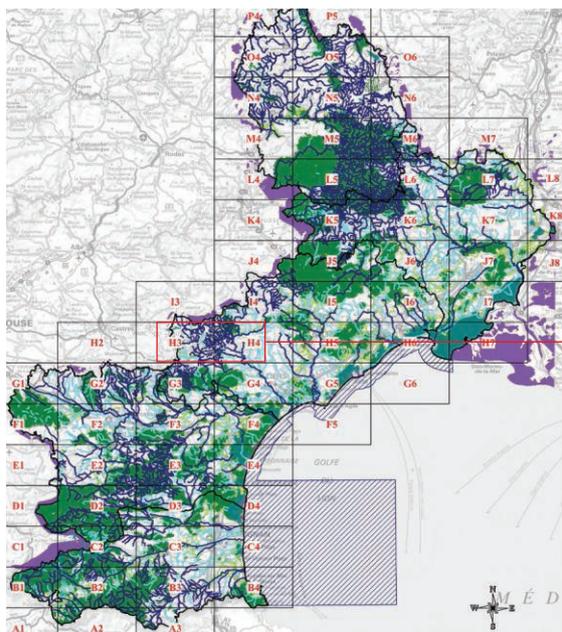
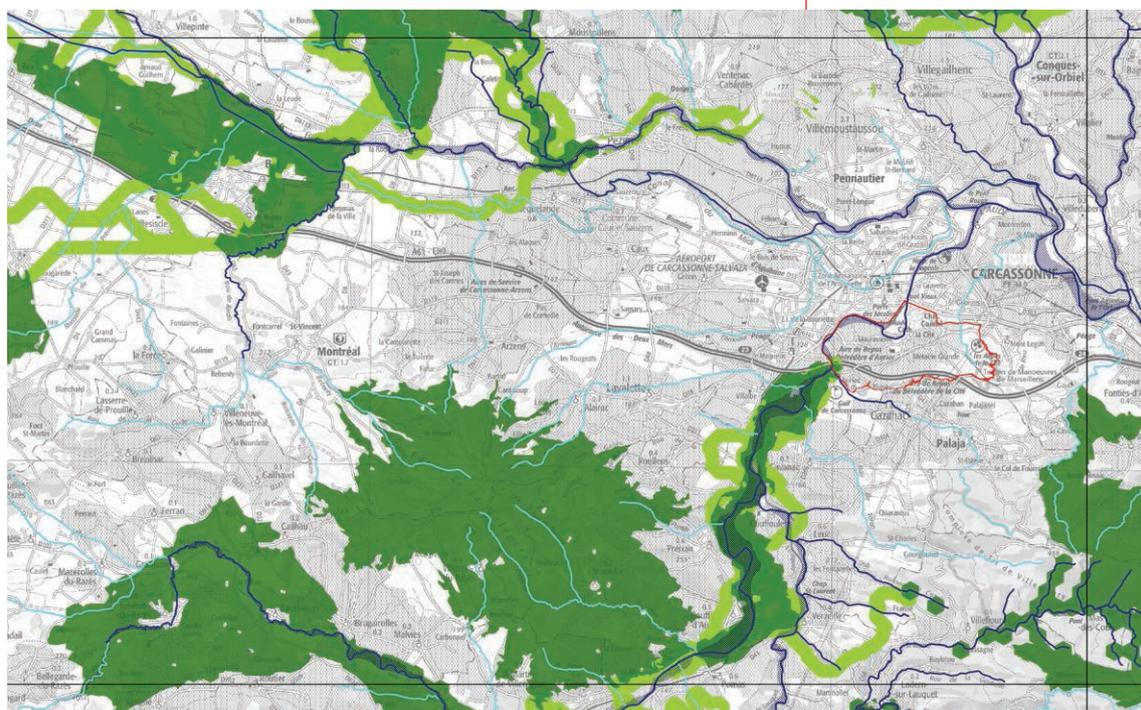
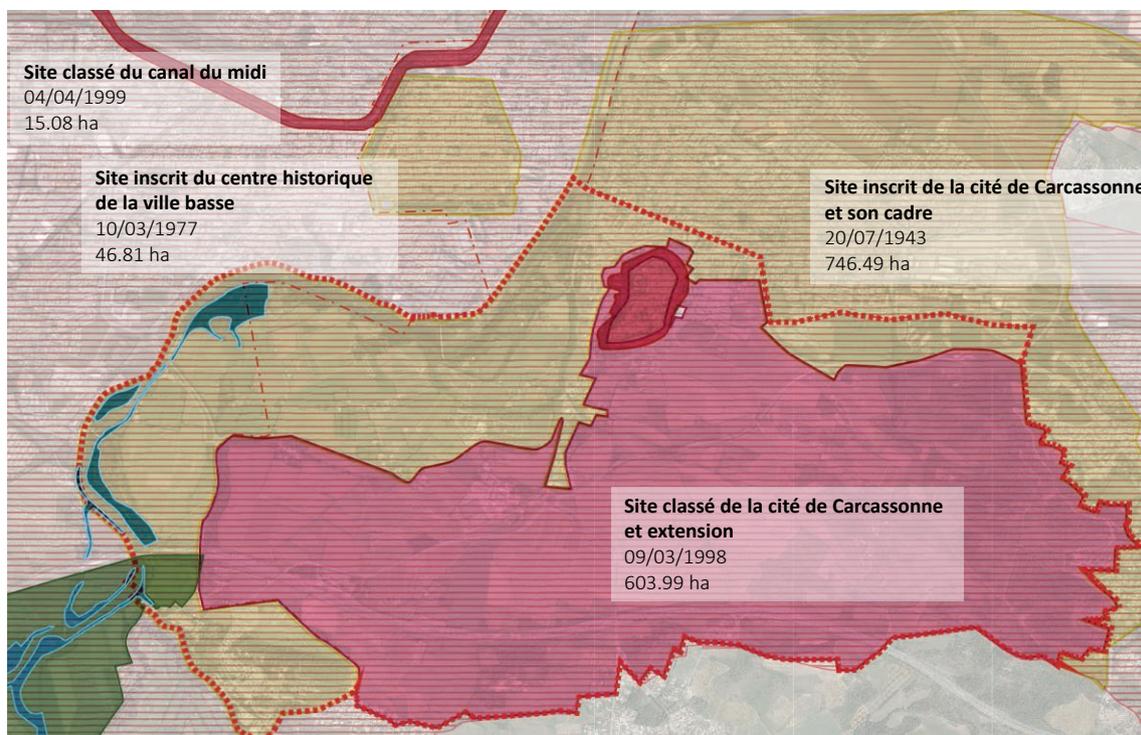


Schéma de cohérences écologiques



Les trames vertes et bleues, document DREAL, novembre 2013

En revanche, l'ensemble du site est concerné par des zonages réglementaires se rapportant notamment au paysage et au patrimoine historique : UNESCO et sa zone tampon, sites inscrits et sites classés au titre des paysages pittoresques. Il sera donc primordial de vérifier la compatibilité entre les orientations et les contraintes liées aux zonages en présence.



Carte des zonages de protections environnementales et réglementaires

Légende

- Site Inscrit
- Zones humides inventoriées
- Patrimoine mondiale UNESCO
- Périmètre Opération Grand Site
- Site Classé
- ZNIEFF de type 1
- Zone tampon UNESCO
- Périmètre de l'étude

Les représentations du Site



Strix aluco, la Chouette Hulotte



Oriolus oriolus, le Lorient d'Europe



Garrulus glandarius, le Geai des chênes



Gallinula galeata,

Biodiversité

Les données récoltées dans le cadre de la présente étude proviennent des visites de terrain effectuées et de la consultation des organismes ressources au niveau régional ou départemental, ainsi que de l'analyse des bases de données et documents déjà existants.

Le SRCE Languedoc Roussillon, l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN) et la base de données faune-Ir.org de la LPO ont donc été analysés et les organismes suivants contactés :

- Conservatoire botanique national méditerranéen
- Association Aude Nature
- Fédération Aude Claire
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de l'Aude

L'ensemble des données ont été rassemblées et analysées. Ces listes d'espèces ne peuvent cependant être considérées comme exhaustives, notamment dû au fait que la pression de prospection varie en fonction des groupes taxonomiques. En effet, l'état de connaissance des oiseaux du territoire est actuellement très bon alors qu'il est quasi nul pour les insectes.

La première phase de la méthodologie visant à prendre en compte la biodiversité dans l'étude paysagère, patrimoniale, économique « Ile et bords d'Aude et grand paysage » de Carcassonne consiste à réaliser une synthèse des connaissances naturalistes de la zone d'étude. Une fois l'ensemble des données récoltées, une liste des espèces contactées, par groupe taxonomique est établie, et précise les éventuels statuts de protection et/ou de conservation s'appliquant sur ces espèces. (Cf. Annexe : liste des espèces référencées)

On veillera donc à la prise en compte prioritaire des espèces patrimoniales, en général plus exigeantes quant à leur milieu de vie, tout en considérant les cortèges d'espèces plus courantes à leur juste valeur. Les milieux nécessaires pour la prise en compte de chaque espèce ou groupe d'espèce à enjeu sera établie et permettra notamment d'identifier les situations de milieux à maintenir et/ou à créer pour garantir la préservation des populations présentes dans un bon état de conservation.

Oiseaux

Avec un total de 93 espèces d'oiseaux recensés sur le territoire, la diversité de l'avifaune peut être considérée comme remarquable. On observe une large majorité de passereaux liés au bocage, aux milieux ouverts et semi ouverts de type garrigues, friches ou parcs et jardins. Ils sont accompagnés d'un cortège non négligeable de rapaces, et de quelques espèces d'oiseaux liés au milieu aquatique.

Parmi ces espèces, 75 sont protégées au niveau national et 17 sont inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » ce qui leur confère un enjeu au niveau européen. 15 de ces espèces présentent actuellement un statut de conservation défavorable. En effet, 8 espèces sont menacées en France et 7 espèces sont quasi-menacées selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Le territoire d'étude présente donc un niveau d'enjeu très fort pour la conservation de l'avifaune.



la Gallinule Poule-d'eau



Circaetus gallicus, le Circaète Jean-Le-Blanc



Alauda arvensis, l'Alouette des champs

Mammifères

19 espèces de mammifères ont été recensées sur le territoire, ce qui constitue une diversité très intéressante. On dénombre 10 espèces de micro-mammifères, groupe pourtant mal connu à cause de sa difficulté à être inventorié. Cette diversité de micro-mammifères est à souligner car elle peut directement influencer sur la diversité et la densité de rapaces sur le territoire, espèces d'oiseaux présentant souvent un fort niveau d'enjeu.

3 espèces sont protégées au niveau national mais sont relativement courantes et ont actuellement un statut de conservation favorable en France et en Europe. Aucune ne présente de statut de conservation défavorable, en revanche, 2 espèces sont considérées comme invasives et sont susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques.

Le niveau d'enjeu du territoire est donc considéré comme moyen pour les mammifères.

Amphibiens

Seulement 3 espèces communes d'amphibiens ont été inventoriées. Cela s'explique facilement par la faible présence des milieux aquatiques, et particulièrement des milieux aquatiques stagnants prisés par une grande partie des espèces pour leur reproduction.

Une espèce bénéficie d'une protection stricte des individus et des habitats et est inscrite à l'annexe IV de la directive «Habitats» alors que les deux autres ne bénéficient que d'une protection des individus.

Le niveau d'enjeu est logiquement faible pour ce groupe notamment à cause de la faible présence de milieux favorables. Par opposition un enjeu de création de milieu propice au développement des amphibiens est à envisager.

Reptiles

4 espèces de reptiles sont actuellement connues sur le territoire. La diversité spécifique n'est donc pas très importante.

En revanche, ces 3 espèces bénéficient d'une protection stricte des individus, et 2 d'entre elles d'une protection stricte des individus et des habitats. De plus, une espèce de tortue, la Tortue grecque (*Testudo graeca*), est également inscrite à l'annexe II et IV de la directive «Habitats» et est considérée comme menacée au niveau mondial et européen par l'UICN. Elle porte à elle seule un niveau d'enjeu significatif.

Le niveau d'enjeu est donc fort pour les reptiles, notamment par la présence avérée de la Tortue grecque.

Flore

899 taxons floristiques sont aujourd'hui recensés sur la commune de Carcassonne et consultables sur le site du conservatoire botanique national méditerranéen. En revanche, la localisation des observations n'est pas assez précise pour permettre de savoir lesquelles occupent réellement la zone d'étude. Parmi ces 899 espèces, la grande majorité est courante et bien répartie au sein du domaine biogéographique méditerranéen.

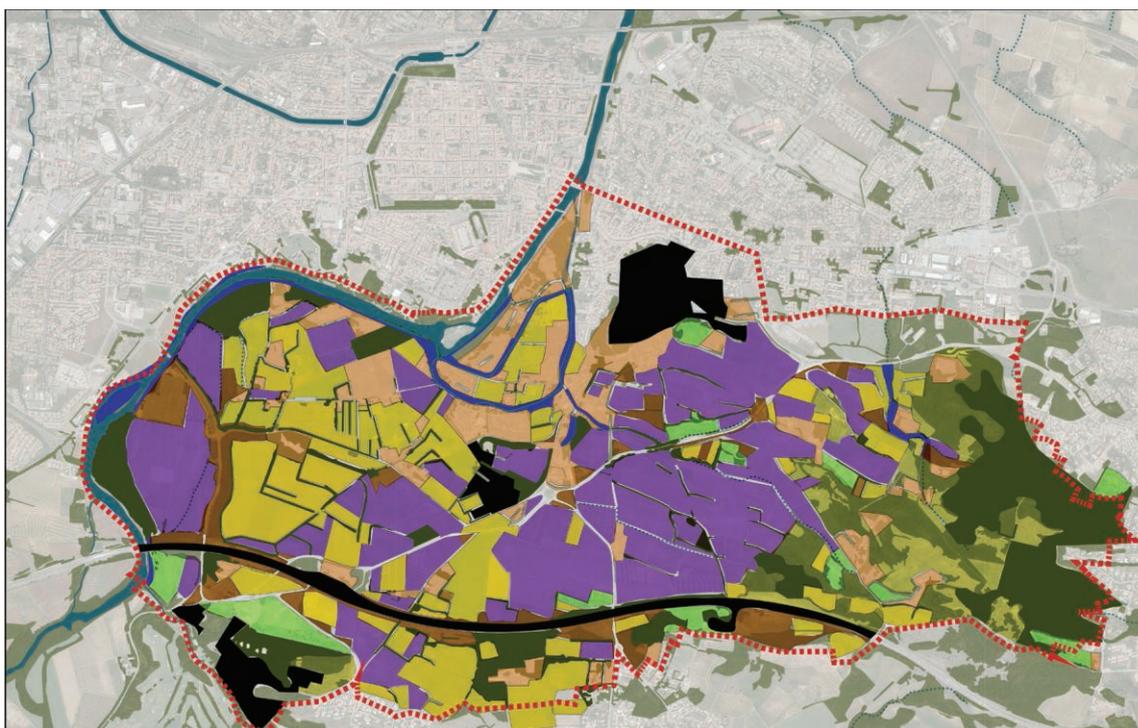
En revanche, 15 de ces espèces (cf tableau flore) peuvent être considérées comme patrimoniales, en grande majorité des orchidées sauvages. 14 d'entre elles sont inscrites à l'annexe B de la convention CITES de Washington et une d'entre elle à l'annexe V de la directive «Habitats», ces deux statuts ne relevant pas d'un niveau d'enjeu fort. Par contre, 4 espèces sont considérées comme quasi menacées par la liste rouge de l'UICN et deux d'entre elles bénéficient d'un statut de protection national.

Le niveau d'enjeu est donc moyen pour la flore.

Trames vertes et bleues

La trame verte et bleue globale du territoire a d'abord été analysée par le biais du SRCE actuellement en cours de consultation publique. Aucun corridor d'importance régionale n'est identifié sur la zone d'étude mis à part l'Aude (en tant que corridor bleu) et aucun réservoir de biodiversité n'occupe significativement le territoire. Seule une petite partie du sud-ouest du site est occupé par une ZNIEFF de type 1 est inscrit au SRCE en tant que réservoir de biodiversité.

Concernant les réservoirs de biodiversité du territoire, on y inclura les boisements humides, la ZNIEFF de type 1 et la ripisylve de l'Aude mais cet ensemble n'est pas très important en terme de surface. En revanche, les boisements secs, garrigues et fourrés de l'est de la zone d'étude constituent un ensemble significatif.



Carte des unités naturelles de la zone d'étude - source : F. Gross, d'après le relevé et la synthèse des données d'entrées. Rivière Environnement 2015

Légende

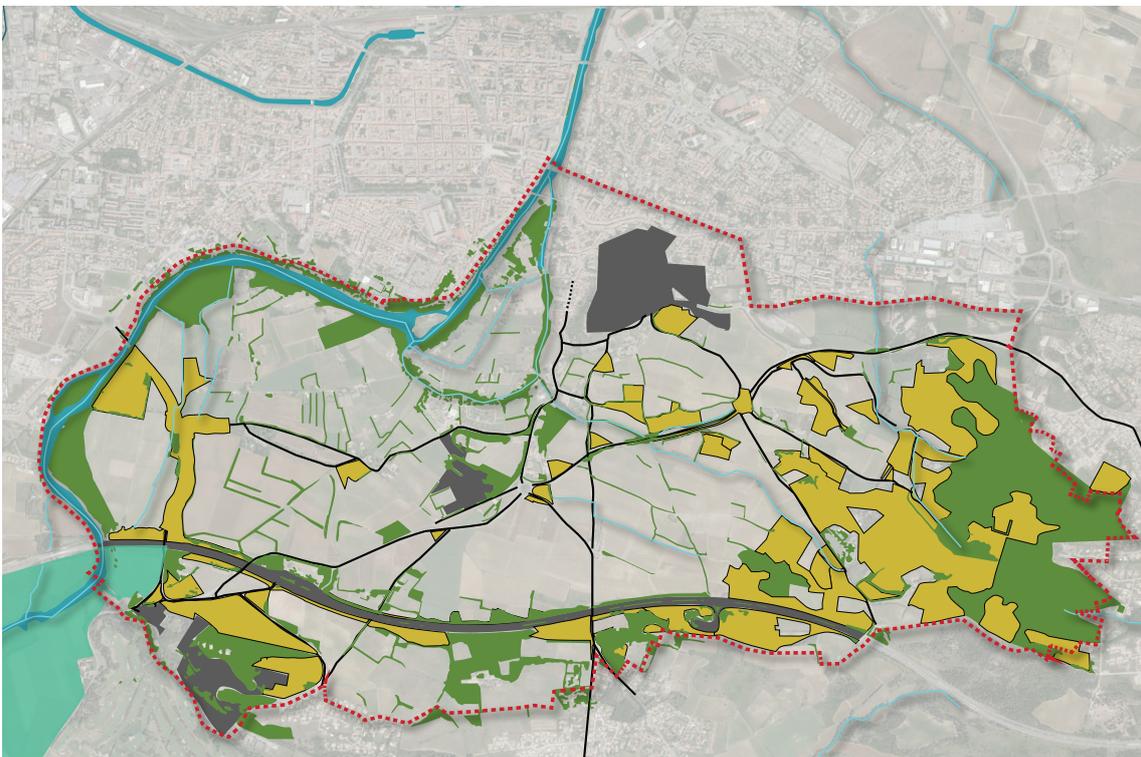
..... Périmètre de l'étude	Jardins et parcs	Boisements et bosquets
— Routes et zones artificielles	Prairies	Cultures avec marges de végétation spontanée
— Eaux courantes	Ripisylves	Friches et délaissés
■ Espaces artificialisés	Vignes	Fourrés, garrigues et prairies en cours de fermeture

Milieu	Description	Habitat d'espèces	Services écologiques	Niveau d'enjeu
Alignement d'arbres, d'arbustes et haies bocagères	Ces milieux servant à marquer une limite de propriété ou d'usage accueillent généralement une large biodiversité notamment grâce à l'effet "lisière" qu'ils procurent, permettant la cohabitation entre espèces de milieux fermés, espèces de milieux ouverts et espèces propres aux lisières. Aussi, ce réseau de haie permet à bon nombre d'espèces de circuler et constitue donc un élément primordial de trame verte et bleue.	Oiseaux	Maintien des sols contre l'érosion	Majeur
		Mammifères	Puits de carbone	
		Amphibiens	Régulation et épuration des eaux superficielles	
		Reptiles		
Eaux courantes	Constitués de l'Aude et de quelques affluents, ces milieux sont faiblement représentés sur la zone d'étude. Traversant des milieux artificialisés et/ou agricoles, et présentant un certain nombre de lacunes dans la ripisylve, ils semblent peu propices au développement d'espèces patrimoniales. Cependant, ces milieux sont réputés pour accueillir une biodiversité courante variée et pour leur vulnérabilité. Il convient donc de les protéger notamment pour la préservation globale de la qualité des eaux.	Amphibiens	Ilot de fraîcheur	Fort
		Poissons	Consommation d'eau	
Boisements et bosquets	Ces milieux fermés dominés par les essences arborées sont également peu représentés sur le territoire. On notera tout de même la présence de quelques boisements potentiellement humides sur les berges de l'Aude et d'un massif forestier sec à l'est de la zone d'études. La biodiversité est généralement riche dans les boisements notamment humides. Ils représentent également un élément essentiel de la sous trame "milieux fermé" de la trame verte et bleue.	Oiseaux	Maintien des sols contre l'érosion	Fort
		Mammifères	Puits de carbone	
		Amphibiens	Ilot de fraîcheur	
Cultures avec marges de végétation spontanée	Ce sont des milieux anthropiques généralement exploités intensivement pour la production agricole. La biodiversité y est faible car ces cultures sont le plus souvent monospécifiques et les conditions sont améliorées pour favoriser l'unique espèce cultivée. En revanche, les marges de végétation spontanée peuvent tout de même accueillir une faible biodiversité courante.	Oiseaux		Faible
Espaces artificialisés	Ils sont constitués des secteurs où l'imperméabilisation des sols est importante et la part du règne végétal largement minoritaire. Quelques espèces anthropophiles parviennent à s'y adapter mais la biodiversité reste très faible.	Oiseaux		Très faible
Fourrés, garrigues et prairies en cours de fermeture	Milieux semi-ouverts typiquement méditerranéens, les fourrés, garrigues et prairies en cours de fermeture se retrouvent essentiellement à l'est de la zone d'étude, en transition entre les boisements sec et les milieux agricoles. Ils sont notamment prisés par la faune et la flore thermophiles de la région, et notamment la Tortue grecque. Ils représentent également un élément essentiel de la sous trame "milieux ouverts et semi-ouverts" de la trame verte et bleue.	Oiseaux	Maintien des sols contre l'érosion	Fort
		Mammifères		
		Reptiles		
		Flore patrimoniale		
Friches et délaissés	Ce type de milieu se rapproche énormément du précédent mais il en diffère par son niveau de fonctionnalité réduit. En effet, les friches et délaissés sont généralement des milieux perturbés directement ou indirectement par l'homme. Sur la zone d'étude, ces milieux se retrouvent essentiellement aux abords des axes routiers et résultent souvent de la déprise lié au remembrement des parcelles préalable à la réalisation des routes. Ils représentent également un élément essentiel de la sous trame "milieux ouverts et semi-ouverts" de la trame verte et bleue.	Oiseaux	Maintien des sols contre l'érosion	Moyen
		Mammifères		
		Reptiles		
		Flore patrimoniale		
Jardins et parcs	Ces milieux anthropiques se distinguent des milieux artificialisés par une plus forte végétalisation offrant plus de support d'accueil pour la biodiversité. La main de l'homme les a également façonnés mais la part de végétal reste importante. Ainsi les services écologiques et le nombre d'espèce capables de s'y adapter sont plus nombreux. On retrouve ces milieux en majorité au nord de la zone d'étude en frange d'urbanisation.	Oiseaux	Ilot de fraîcheur	Moyen
		Mammifères	Aménité	
Prairies	Ce sont les milieux ouverts du territoire géré par la fauche ou par le pâturage. Ils sont très peu représentés sur la zone d'étude et éparpillés de manière ponctuelle. La biodiversité peu y être importante si la prairie n'est pas gérée intensivement (fauche tardive et/ou chargement en bétail peu important). Ils représentent également un élément essentiel de la sous trame "milieux ouverts et semi-ouverts" de la trame verte et bleue.	Oiseaux	Rétention et régulation des eaux superficielles	Moyen
Mammifères				
Flore patrimoniale				
Ripisylves	Les ripisylves sont constituées du cordon de végétation occupant les berges des cours d'eau. C'est un milieu primordial pour l'accueil et les déplacements de la biodiversité des milieux aquatiques, semi-aquatiques, humides, forestiers. Ce cordon se doit d'être continu pour assurer correctement son rôle écologique mais certaines lacunes ont été relevées sur le territoire. Ils représentent également un élément essentiel de la trame bleue et de la sous trame "milieux forestiers" de la trame verte et bleue.	Oiseaux	Maintien des berges contre l'érosion	Majeur
		Mammifères	Puits de carbone	
		Amphibiens	Régulation et épuration des eaux superficielles	
		Reptiles	Ilot de fraîcheur	

4 corridors plus ou moins fonctionnels ont également été identifiés. Le premier représente un élément de la trame bleue et se compose de l'Aude et de son affluent principal sur le territoire. L'Aude présente un degré de fonctionnalité satisfaisant mais pas optimal car les passes à poissons présentes sur les barrages ne sont pas franchissables par l'ensemble des espèces aquatiques. Les friches et délaissés de part et d'autre de l'autoroute représentent quant à eux un corridor linéaire quasi continu et donc fonctionnel pour les espèces des milieux ouverts et/ou semi-ouverts. Ils sont en revanche presque déconnectés l'un de l'autre par l'autoroute mis à part à l'ouest du territoire où le pont au-dessus de l'Aude permet une communication entre les deux couloirs. Enfin, un corridor de type « pas japonais » très fragmenté se dessine également au centre du territoire et relie les boisements secs à l'est aux boisements humides à l'ouest, notamment par le réseau de haie bocagères. En revanche, ce corridor est très peu fonctionnel et ne peut assurer les déplacements que d'un nombre très limité d'espèces.

Au-delà du SRCE, le périmètre d'étude présente des enjeux de connexions écologiques à valoriser :

- Au niveau des infrastructures
- Au niveau des possibilités de connexions entre boisements secs (à l'est) et boisements humides à l'ouest.



Carte des Trames vertes et bleues de la zone d'étude - source : F. Gross, d'après le relevé et la synthèse des données d'entrées. Rivière Environnement 2015

Légende

- | | | | |
|-------|-------------------------------|---|--|
| | Périmètre de l'étude | ■ | Réservoir de biodiversité (SRCE) |
| — | Routes et zones artificielles | ■ | Ripisylves, Boisements et bosquets |
| — | Eaux courantes | ■ | Fourrés, garrigues, prairies en cours de fermeture, Friches et délaissés |
| ■ | Espaces artificialisés | | |

L'Aude, un fleuve rythmé

Un fleuve rythmé par des constructions humaines et par l'apparition du socle rocheux par endroits

Différents barrages ont été construits sur ce secteur ; ils créent en amont des zones de retenue (zone de calme) en aval des zones de turbulence et des zones de dépôt de sédiments qui se végétalisent.

Ces ouvrages de grande taille (équipés pour produire de hydroélectricité à la Piboulette, à la chaussée Saint Jean ; en projet au Païcherou) sont des obstacles à la continuité écologique (Directive cadre européenne) par rapport aux sédiments et aux poissons migrateurs – l'anguille étant ici l'espèce cible.

En amont du barrage de Païcherou, au lieu-dit « les Enfers », on bénéficie d'une très belle vue sur la Cité depuis le plan d'eau créé par le barrage. Cette parcelle est plantée de très beaux platanes ; elle fait partie du parcours du cœur mais n'est pas du tout mise en valeur actuellement (cependant, un entretien y est pratiqué)

Par endroits, le socle naturel apparaît (rochers), créant des zones de rythme de courant plus rapide (par ex au niveau des équipements sportifs à proximité de la rocade au Sud Ouest ; en aval du pont de l'avenir ou encore en aval du pont sncf)

Cette succession de zones où le courant est lent et d'autres où le courant est plus rapide crée une diversité d'habitats favorables à la biodiversité aquatique.

Le cours de la rivière est également rythmé par une succession de ponts autoroutiers, routiers, ferroviaire qui permettent de franchir le fleuve mais sans y prêter attention. Les ponts Vieux, Neuf et de l'Avenir permettent aux piétons de découvrir le fleuve et, souvent, d'avoir des vues sur la Cité. L'œil fait alors tout naturellement la liaison entre le fleuve et la Cité.



Vue sur l'Aude en amont d'un barrage, mai 2015



Vue sur l'Aude en aval d'un barrage, mai 2015



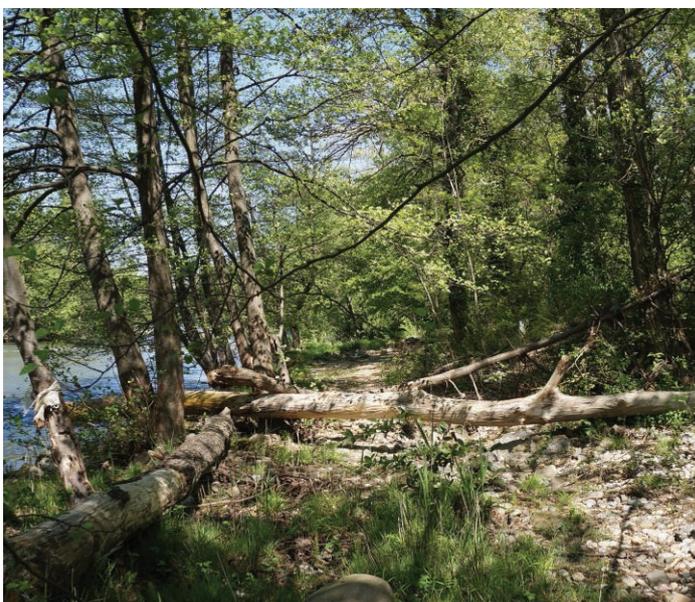
Les représentations du Site

La végétation qui se développe en rives et l'artificialisation des berges créent différentes séquences de l'amont vers l'aval

- En amont, sur le secteur Sud Ouest, les deux berges sont colonisées par une végétation essentiellement arborée de grande taille, diversifiée, typique des bordures de cours d'eau (aulnes, frênes, peupliers, chênes, etc..) se développant sur une grande largeur. On note la présence d'arbres morts en berge (en particulier des robiniers) et de quelques embâcles en pied de berge. On note la présence d'espèces invasives : cane, laurier, bambou. Un sentier de promenade permet de parcourir cet espace ; des jeux d'enfants ont été installés non loin du barrage de la Piboulette.

De l'aval de la rocade jusqu'au barrage de Païcherou, les deux berges sont bien différentes :

- une ripisylve arborée et arbustive de faible épaisseur se développe sur la berge droite ; elle crée de l'ombrage sur le chemin piétonnier très fréquenté par tout type de public



Présence de nombreux arbres morts en bords et sur le lit de l'Aude



Absence de ripisylve sur la rive gauche de l'Aude

- tandis que la berge gauche comporte assez peu d'arbres en bordure immédiate du fleuve ; ils ont été implantés plus loin sur cette berge qui est entretenue pour permettre un accès facile par le public. C'est là que passe le GR78A et une route la longe.

- De l'aval du barrage de Païcherou jusqu'au pont de l'Avenir, se développe une séquence urbaine qui a été fortement artificialisée avec des berges qui sont minérales ou des berges qui sont herbacées mais faisant l'objet d'une tonte très régulière. La rive droite en aval du barrage de Païcherou comporte une ripisylve assez développée près du barrage mais qui va en s'amenuisant très fortement jusqu'au gué.

Plus en aval, en rive gauche près du pont de l'avenir, quelques beaux arbres sont présents ; leur rôle essentiel semble être de pouvoir faire de l'ombrage aux voitures. Sur la séquence de berge artificialisée en rive droite entre pont neuf et pont de l'avenir, une risberme s'est créée, formée par des dépôts de sédiments fins qui vont en s'élargissant vers l'aval et qui sont colonisés par des herbacées et même des arbres par endroits ce qui redonne un caractère plus naturel à cette berge bien qu'entièrement rectiligne et parcourue par un sentier piéton-vélo.



Aude artificialisée en ville pour sécurité – protection des personnes et des biens



- De l'aval du pont de l'Avenir jusqu'à la chaussée St Jean, se développe à nouveau une ripisylve sur les 2 berges ; assez bien développée et diversifiée en rive droite avec de beaux arbres ; la rive gauche est quant à elle beaucoup plus pauvre, elle est discontinue et compte de nombreux arbres morts. On retrouve quelques mètres de ripisylve dense en rive gauche sur le secteur où le canal tangente le fleuve.



Une qualité de ripisylve très variable : parfois dense, parfois limitée à une ou deux rangées d'arbres

- Sur l'île, les deux bras artificiels sont assez bien végétalisés. Certains linéaires ont fait l'objet de plantations d'alignements de platanes, parfois sur plusieurs rangées. Cela apporte un caractère patrimonial remarquable. Ces plantations orientent naturellement le regard sur la Cité faisant la jonction entre le réseau hydrographique et le patrimoine bâti.



ENJEUX :

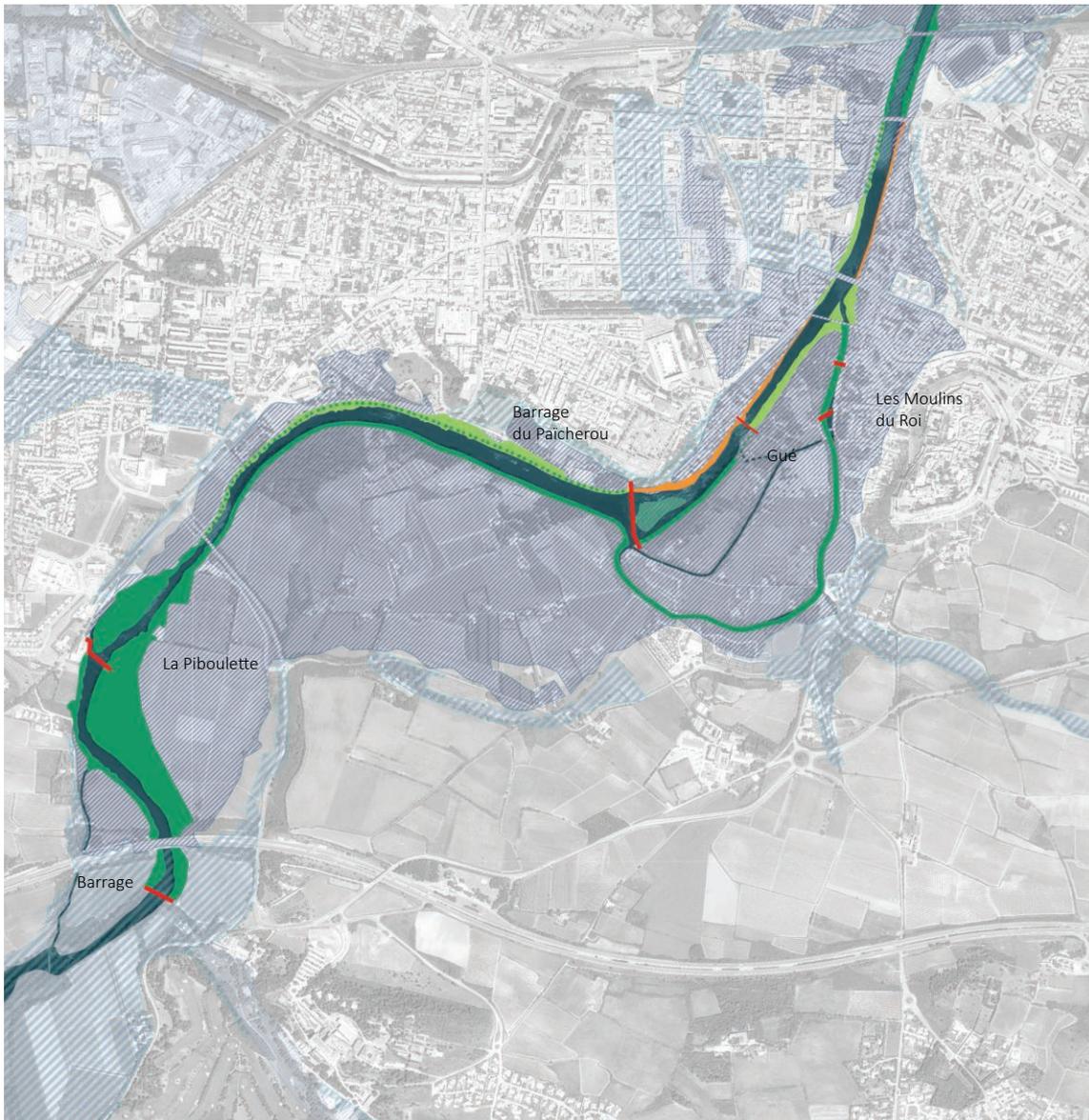
Lisibilité des ripisylves et déclinaison des problématiques de gestion : comment entretenir la végétation des rives du fleuve ? Jusqu'à quel stade est-il admissible de laisser la végétation coloniser les atterrissements – quel impact éventuel en période d'inondation ?

Se pose aussi la question du gestionnaire de ces espaces car le fleuve est un cours d'eau domanial ; quelle délimitation dans l'espace des rôles et responsabilités de chacun : Etat, SMMAR, Ville ?

Un enjeu de sécurité humaine et de sécurité des biens extrêmement fort dû aux crues brutales et dévastatrices de l'Aude.

Un enjeu de sauvegarde, gestion, récréation de ripisylve et de contrôle des espèces invasives.

Un enjeu de valorisation du fleuve : objet d'admiration, compréhension, approche sensible.



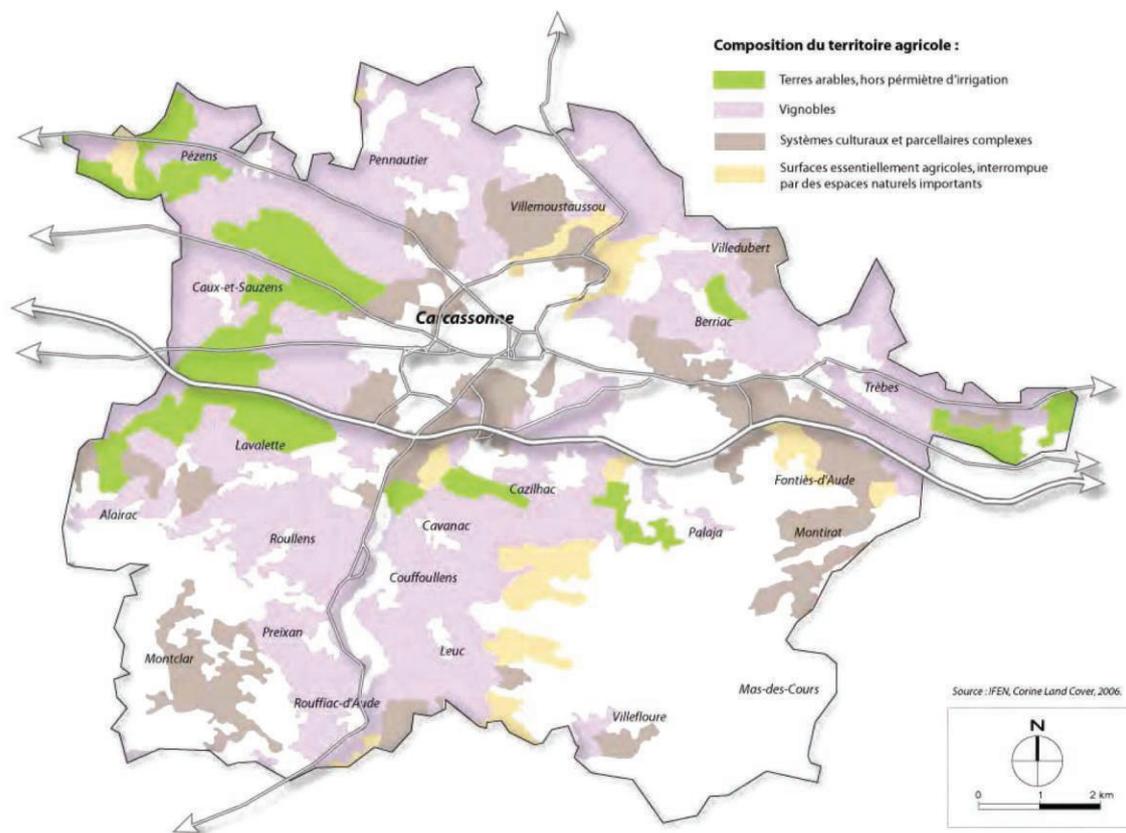
Carte des zones de protections environnementales et réglementaires

Légende

- | | |
|---|--|
|  Barrage |  Berge artificialisée |
|  Dépôt végétalisé en aval des barrages |  Berge artificialisée avec risberme végétalisée |
|  Zone de courant (affleurement rocheux) |  Berge tondue |
|  Une rangée d'arbres continue |  Berge où se développe une ripisylve large |
|  Berge tondue avec quelques arbres de loin en loin | |

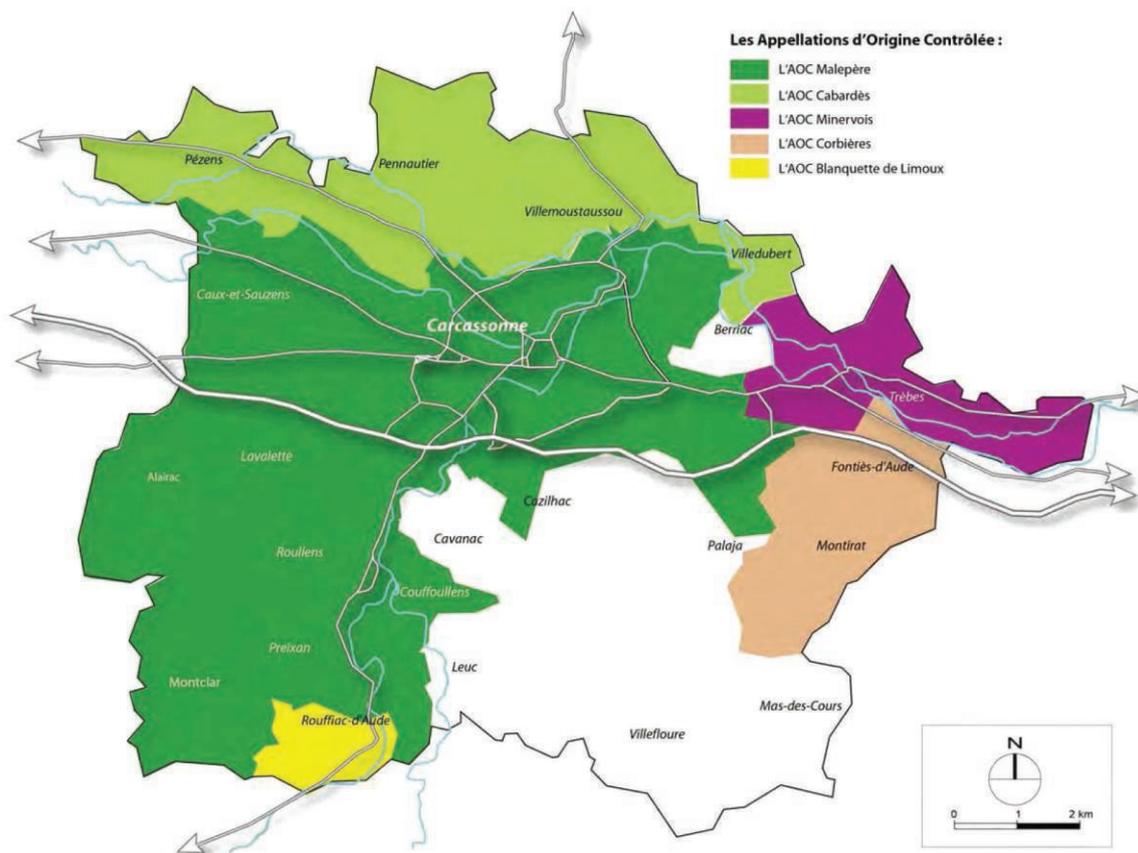
La dynamique viticole

Le contexte agricole



La composition du territoire agricole présent sur l'aire du SCOT

Carcassonne se situe au cœur d'une zone viticole représentée par 5 AOC viticole (Malapeyre, Cabardès, Minervois, Corbières et Blanquette de Limoux), et deux IGP (Vins de Pays de l'Hérault, et Vins de la Cité de Carcassonne).

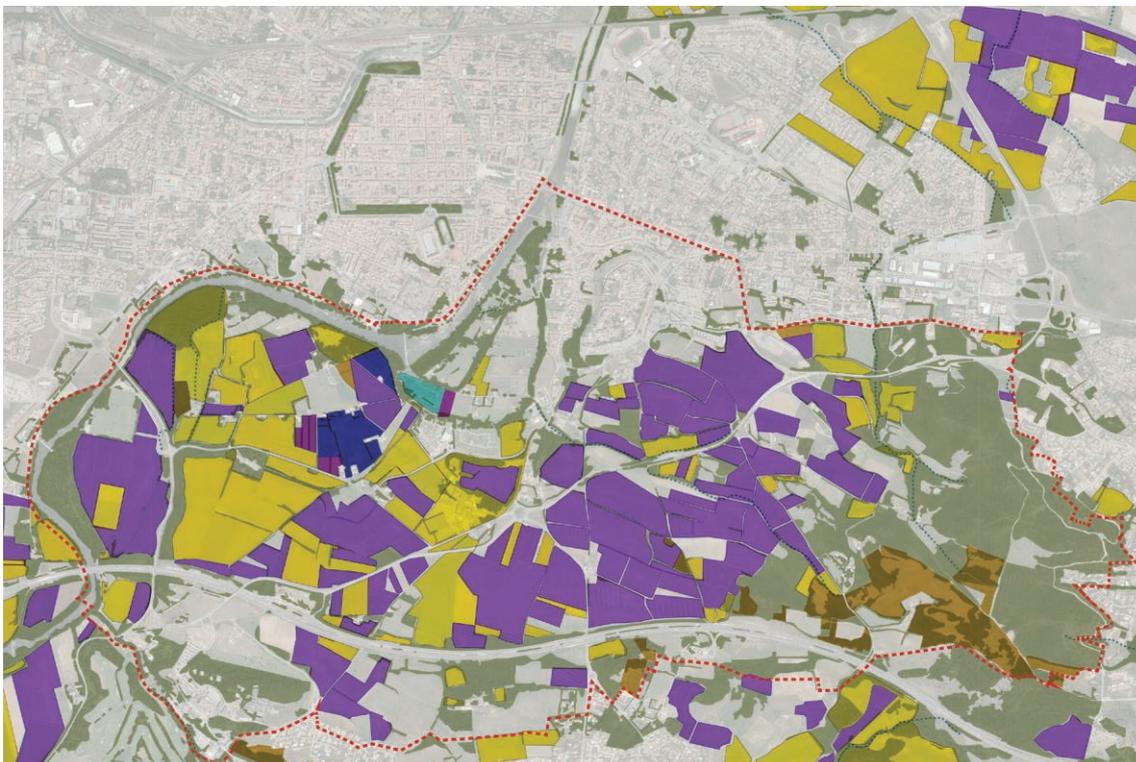


Les AOC présents sur le territoire du SCOT

En terme de dynamique économique, la filière viticole régionale a beaucoup souffert de la crise de la décennie 2000. Beaucoup de viticulteurs ont arrêté, des vignes ont été arrachées, et de nombreuses caves coopératives se sont regroupées. Aujourd'hui, la situation s'est plutôt redressée.

L'agriculture de la zone d'étude se caractérise par deux principaux secteurs :

- la plaine de Mayrevieille, occupée par des cultures de céréales, de vignes et du maraîchage
- la partie au sud et à l'est de la Cité, occupée dans sa quasi-totalité par des cultures viticoles.



Carte des unités agricoles - Source : Blezat consulting 2015

Légende

..... Périimètre de l'étude	Landes	Terres arables	Vergers
Boisements et bosquets	Maraîchage	Vignes	Jardins potagers

Les acteurs

Sur le site, on identifie 11 principaux domaines viticoles exploitant des vignes (La Nouvelle Providence, Domaine de Cros-Mayrevieille, Domaine de Charlemagne, Domaine Fontgrande, M. Vidal, Domaine de la Bourdette, Lycée Charlemagne, Domaine Métairie Grande / GAEC des Côteaux de la Cité, M. Andurand, Vignoble SARRAIL, M. Galiana – ces deux derniers ayant leur siège à Cazillac).

6 + le lycée agricole sont agriculteurs ou viticulteurs à temps plein, 3 sont pluri-actifs et 1 retraité. 5 ont aujourd'hui plus de 50 ans (y compris M. Andurand, retraité), pour lesquels la question de la succession se posera dans les années à venir (horizon 5-10 ans).

La plupart des viticulteurs (sauf La Nouvelle Providence et le domaine de Sarrail) livrent tout ou partie de leur production à la cave coopérative de Cavanac (les Vignerons de Carsac).

En parallèle, la plaine de Mayrevieille accueille encore quelques maraîchers (Muriel VAYRE, Henri VAYRE, M. CUBERES, M. FUMENAL ...).

Les projets et/ou actions en cours au niveau agricole qui peuvent concerner le territoire

Agglomération de Carcassonne :

- Terra Rural, Schéma de développement agricole, charte territoriale agricole
- Projet agro-environnemental et climatique par l'Agglomération de Carcassonne
- L'Agglomération contractualise un dispositif VIGI Foncier avec la SAFER, mais pas de stratégie foncière

Leader du Pays Carcassonnais

Profession agricole

- Oenotourisme et circuits courts à la chambre d'agriculture
- Coopérative de Cavanac et dispositif de stockage foncier
- Panier de légumes à la gare (partenariat SNCF / Muriel Vayre)

Journées du patrimoine 2014

Projet de maison des savoir-faire de la Chambre des métiers

Dynamique viticole de « l'écrin » : des enjeux à venir sur la transmission des domaines

Les vignes représentent une forte valeur paysagère, mais une faible valorisation économique (charges importantes du fait de la pente, faibles rendements, très faible valorisation des vins) Les exploitants proches de la cité sont soumis à de nombreuses contraintes (évolution des bâtiments, camions, voitures garées sur les accès aux parcelles...)

Beaucoup de viticulteurs/ vigneronns semblent découragés, et peu ont réussi à profiter de la fréquentation touristique (à l'exception notable des Vignobles Sarrail).

Il y a 4 domaines dont la pérennité n'est pas assurée, leur surface représentent environ 80 ha. Ces domaines ne valorisent que très peu en bouteille (un seul), et aucun ne propose de vente directe.



En parallèle, la cave coopérative de Cavanac, qui vinifie déjà une grande partie des vignes du site (y compris une partie de celles des domaines), «marche» bien. Elle a mis en place un outil foncier innovant : achat / stockage de vignes (fonds de roulement de 100 K€), pour éviter leur arrachage, en attendant une reprise par location- vente (Cet outil n'a encore jamais servi il y a de la demande des coopérateurs).

- Quelle reprise des vignes des domaines sans avenir envisageable via la coopérative ?

Dynamique agricole de la plaine de Mayrevieille

Les terres de la plaine de Mayrevieille sont de très bonne qualité, irrigables, avec des parcelles plutôt fonctionnelles. Le maraîchage y a pourtant quasiment disparu (35-40 maraîchers il y a 40 ans, contre 2-3 aujourd'hui), le modèle économique n'étant plus rentable (face aux légumes importés et à la grande distribution). Aujourd'hui, avec le développement de la demande sociétale en produits de proximité / circuits courts, et la très importante fréquentation touristique qui pourrait offrir un débouché intéressant pour des produits «prêts à consommer» (fraises, melons, concombres ...), on peut se poser la question d'une certaine redynamisation possible du maraîchage.

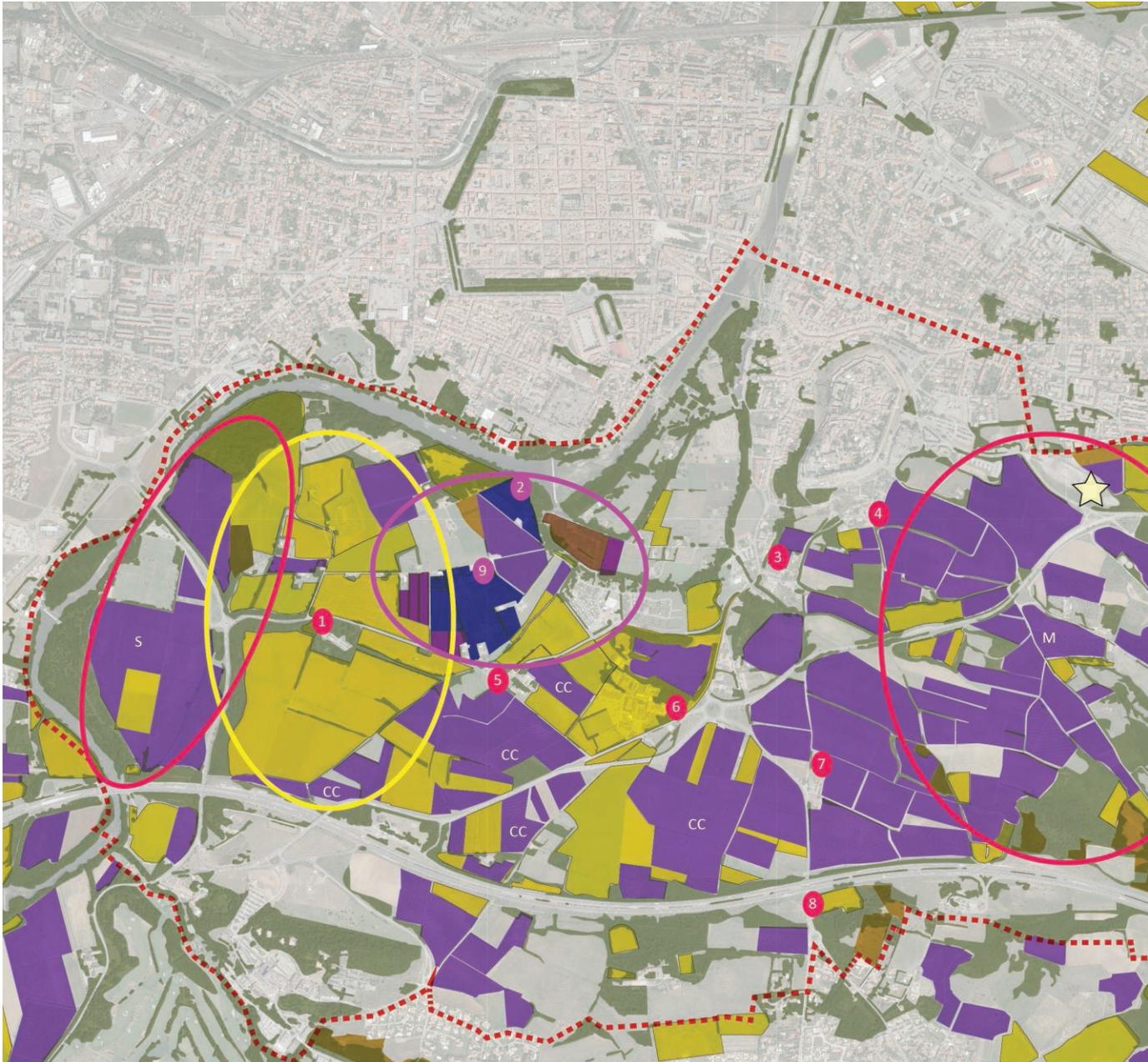
On observe par ailleurs une forte rétention foncière de la part des propriétaires (espoirs spéculatifs de passage des terres en zone constructible). La diminution du maraîchage, et la spéculation se traduit par un développement des céréales en location, cultures annuelles permettant de ne pas « bloquer les terres ». Les questions qui se posent concernant le devenir de la zone, et qui pourraient également être creusées dans les étapes ultérieures sont les suivantes :

- vers une plaine « tout céréales » ?
- quelle action envers les propriétaires pour limiter la rétention et les friches ?
- quelle redynamisation foncière pour des activités à forte valeur ajoutée / à forte valeur paysagère ou touristique ? (maraîchage, petits fruits, plantes aromatiques ...)
- quels débouchés pour les productions, quelle valorisation de la fréquentation touristique (très faible voire nulle actuellement, malgré la proximité entre les maraîchers et le camping par exemple) ?

Enfin, la présence du lycée agricole de Charlemagne sur le site apporte des outils et opportunités intéressantes : formations viticoles et horticoles (initiales et continues), exploitation viticole (douzaine d'hectares) et serres sur le lycée. Le lycée a pour projet de rénover ses chais à de fins pédagogiques (production actuellement vinifiée par la cave coopérative de Cavannac) et de créer un caveau de vente en 2017.

Le lycée est ouvert à différentes idées/ initiatives (par exemple couveuse d'activité agricole).





- Une activité maraîchère qui a quasiment disparu (il ne reste que 4 à 5 maraîchers : Vayre, Gelis...), malgré le potentiel des sols et l'accès à l'irrigation (forage)
- Une activité céréalière professionnelle qui progresse sur les anciennes terres maraîchères de la plaine. La qualité des sols est bonne, les parcelles sont fonctionnelles et le secteur est irrigable. 1 à 2 agriculteurs occupent ce secteur
- Domaines viticoles dont la pérennité semble compromise... On y trouve néanmoins une cave coopérative dynamique dotée d'un outil de stockage foncier innovant



Dynamique touristique et agriculture

L'énorme fréquentation touristique, et sur une période plutôt longue dans l'année, est très peu valorisée par l'agriculture/viticulture locale.

L'image de la Cité, et l'existence d'une IGP Vins de la Cité de Carcassonne (avec un syndicat), sont très peu valorisés sauf par quelques domaines hors site (mais parfois très proche comme le domaine Sarrail, qui organise aussi des balades découvertes en lien avec des hôteliers) :

L'offre de vin semble inadaptée au potentiel touristique (3-4€/bouteille, qualité en question), et un certain nombre de difficultés se posent (ou se sont posées à ceux qui ont tenté de développer ces débouchés) :

- la difficulté de vendre du vin aux visiteurs (accessibilité pour le transport de carton)
- des acteurs qui avouent «on ne sait pas vendre».

D'après l'étude de fréquentation touristique, seuls 8% des touristes achètent du vin, pour un panier moyen de 60€.

Quelques idées et projets sont portés par la profession (oenothèque place St-Gimer, magasin proche du parking...)

Par ailleurs, il n'existe aucune offre oeno-touristique : il n'y a pas de route des vins, peu de signalétique, l'office du tourisme valorise peu les productions locales et il n'existe pas de maison des produits...

La problématique est la même pour l'agriculture maraîchère, malgré le voisinage direct avec le camping et le sentier du coeur, les maraîchers en place ne semblent pas profiter de la fréquentation touristique.

- 1 : Domaine de Mayrevieille
- 2 : Maraîchère Muriel VAYRE
- 3 : Domaine Charlemagne
- 4 : Domaine FontGrande
- 5 : Domaine de la Bourdette
- 6 : Lycée Charlemagne
- 7 : Domaine Métairie Grande
- 8 : Vignoble Sarrail
- 9 : Henri Vayre, maraîcher

Légende

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| Périimètre de l'étude | ■ Terres arables |
| ■ Boisements et bosquets | ■ Vignes |
| ■ Landes | ■ Vergers |
| ■ Maraîchage | ■ Jardins potagers |

★ Une opportunité pour une maison de produits locaux ?

Synthèse et problématique agricole

Le potentiel agro-naturel du site

Le site présente un bon potentiel agronomique, avec 2 types d'espaces bien distincts :

- une plaine alluvionnaire de grande qualité agronomique et irriguée, qui permet de porter une très grande diversité de cultures (légumes, céréales, petits fruits...)
- une zone viticole, en partie en coteaux, plus caillouteuse et plus pauvre, à bon potentiel qualitatif pour le vin, mais à plus faible potentiel en rendement que les zones voisines.

Au fil du temps, la diversité culturelles et paysagère du site a eu tendance à se réduire privilégiant d'un côté une céréalisation de la plaine, et de l'autre une mono-culture de vignes, les deux modèles ayant favorisé l'agrandissement des parcelles, la réduction des arbres / haies.

Le potentiel économique

Ces deux types d'espaces présentent un bon potentiel économique, qui est aujourd'hui sous-valorisé :

- une tendance à la « céréalisation » de la plaine, liée à la fois à une spéculation des propriétaires (pas de transmission, les propriétaires préfèrent louer voire prêter à un céréalier), et à un contexte économique mondial favorable à la production céréalière (avec de fortes variations d'une année sur l'autre, mais qui devrait rester à un haut niveau). Les céréales présentent une moins bonne rentabilité /hectare que des légumes ou des fruits, mais un modèle économique plus simple : peu de main d'œuvre, des circuits de commercialisation longs et bien organisés, qui nécessite toutefois de grandes surfaces (100 ha par exploitation spécialisée, au minimum). Les quelques exploitations maraîchères restantes valorisent leurs productions majoritairement en circuits longs ou sur les marchés, dont la fréquentation est plutôt en baisse.

- un secteur viticole exploité via un modèle économique traditionnel (minimum 20-30 ha par exploitation, vente en coopérative ou vinification et vente en vrac à bas prix), qui n'est pas compétitif face à des exploitations de plaine plus éloignée (moins bons rendements, difficultés de circulation pour ceux qui sont proches de Carcassonne, ...), et encore moins face aux nouveaux pays producteurs (Argentine, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande...)

Il existe des modèles alternatifs qui pourraient faire leur preuve sur le site (notamment en viticulture), et qui seront détaillés dans les étapes suivantes du travail.

Le potentiel humain

La situation socio-économique pose en revanche beaucoup plus de questions :

Quelques producteurs du site sont bien positionnés (ou sont en train de se positionner) pour profiter du potentiel de consommateurs local et touristique. Une maraîchère fait ainsi de la vente sur le site, sur les marchés, et à la gare SNCF, ou encore le domaine Sarraill, un peu plus loin, qui a des partenariats avec les hôtels pour organiser des visites du domaine, et attire les consommateurs par un marketing performant ... Plusieurs producteurs ont des chambres d'hôtes ou prévoient d'en faire.

Cependant la majorité des producteurs présents (viticulteurs, céréaliers) agit en fait comme si la Cité de Carcassonne et ses 2 M de visiteurs annuels n'étaient pas là (ou presque). Il est vrai que pour les vignerons, vendre des bouteilles, c'est un changement de modèle assez drastique : cela nécessite un temps de travail très important, du matériel et des compétences spécifiques en vinification, du matériel d'embouteillage, une appétence pour le commercial ...

La proximité de Carcassonne ne se fait sentir que sur un point, qui pèse très fortement sur les stratégies des propriétaires exploitants : la pression sur le foncier, et les espoirs spéculatifs. Ainsi, les agriculteurs-propriétaires qui arrivent à l'âge de la retraite préfèrent souvent des usages temporaires de leurs terres (prêt ou location à un céréalier, un éleveur de chevaux, voire peut-être travaux à façon par un entrepreneur) ou l'abandon et l'enfrichement que d'envisager la transmission à un autre agriculteur, s'ils n'ont pas de successeur familial.

Pour les 10 principales exploitations du site, 5 sont pérennes (voir en annexe le détail), 5 posent question du fait de l'âge de leur exploitant. Au vu des stratégies développées, il y a donc un vrai risque de développement des friches ou de sous-valorisation en zone viticole, alors même qu'il y aurait des potentialités économiques pour les valoriser.

La présence du Lycée Charlemagne est en revanche un atout indéniable : outil de formation des futurs agriculteurs, d'accompagnement des agriculteurs en place (formation continue), de développement et diffusion de techniques (notamment pour une meilleure prise en compte de l'environnement, ou pour une diversification des productions : maraîchage, truffes dans un futur proche...). La maraîchère du site, ainsi que le directeur de la cave coopérative de Cavannac en sont d'ailleurs d'anciens élèves (probablement parmi d'autres). Les liens avec les agriculteurs du site sont aujourd'hui peu développés, mais la situation pourrait évoluer.

De la visite à l'expérience

1905 - 2015

Dès la fin du 19^{ème} siècle, la Cité de Carcassonne commence à être visitée. On sait qu'entre juillet et octobre 1905, 8 366 personnes viennent visiter le site. En 1913, ce sont 50 000 touristes qui viennent à Carcassonne. En 1920, l'hôtel de la Cité est construit à l'intérieur même de la Cité. La naissance du tourisme à Carcassonne est contemporaine de la fin de la campagne de restauration menée par Viollet-le-Duc à partir de 1850 et poursuivie par Paul Boeswillwald puis Henri Nodet.

Carcassonne, ville d'histoire et haut lieu touristique subit depuis quelque temps une érosion et depuis toujours un déséquilibre de fréquentation. La Cité focalise toute l'attention au détriment du reste de la ville et l'on sent que peu a été fait pour renouveler l'offre et la qualité d'accueil.

En 2014, 1 940 000 personnes ont franchi les portes de la cité, 525 629 ont pris le temps de visiter le château Comtal. Combien franchissent le Pont Vieux en direction de la Bastide ? Combien prennent le temps de se balader ou de visiter autre chose ?

Ce qui semble en revanche faire l'unanimité, tant au niveau des visiteurs que des acteurs locaux, est le manque d'attrait. Quant à l'île d'Aude, son accès reste confidentiel.



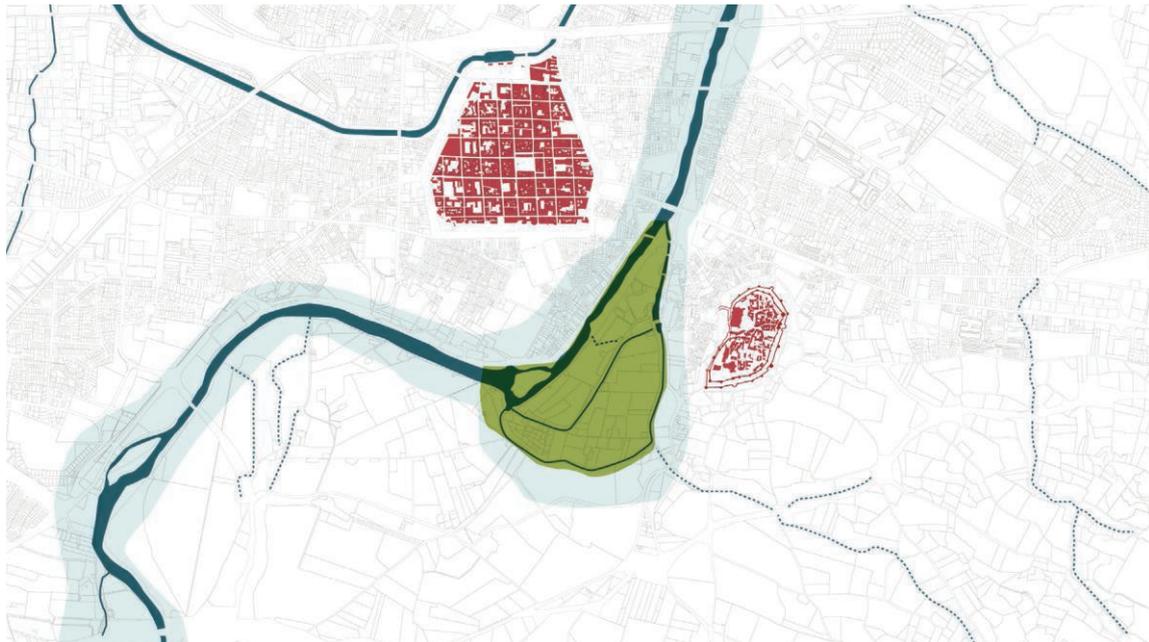
L'île d'Aude, une entrée confidentielle depuis la rive droite - Juin 2015



Viollet Le Duc, 1814-1879

Les chiffres de fréquentation parlent d'eux mêmes. Seul un visiteur sur 4 semble suffisamment intéressé par le patrimoine pour prendre le temps de visiter le château Comtal. Même s'il est à souligner la bonne progression du nombre d'entrées du château Comtal, passé de 230 839 visiteurs en 1997 à 525 629 visiteurs en 2014.

Carcassonne renvoie l'image d'une entité bicéphale déséquilibrée. D'un côté la Cité qui focalise l'attention, de l'autre la Bastide. Et dans cette entité bicéphale, l'offre est globalement mono centrée (La Cité) et spatialement concentrée (la Cité). A l'heure actuelle, il manque un entre-deux qui permette de créer un nouveau maillage, des transversalités.



Carcassonne une entité bicéphale

2 000 000 visiteurs

Selon une étude de 2013, les visiteurs se décomposent de la façon suivante :

54% sont excursionnistes dont :

- 12% retournent dans leur résidence principale
- 29% retournent dans leur résidence de vacances. Essentiellement en dehors de l'Aude (Toulouse, département de l'Hérault et des Pyrénées Orientales)
- 8% sont en étape sur un itinéraire de vacances
- 5% dont on ne sait pas ce qu'ils font.

46% sont des touristes.

Le visiteur type a une moyenne d'âge de 47 ans, il est cadre moyen ou employé avec un revenu moyen de 3 000€.

On visite Carcassonne en couple à 39%. En famille à 35% dont 31% avec enfants. En Famille avec amis 10%. Entre amis 8%. En groupe organisé 5%. Seul 3%.

Concernant l'hébergement, 83% des visiteurs choisissent un hébergement marchand avec une moyenne de 2,9 nuitées dont 48% à l'hôtel, 10% au camping, le reste est ventilé entre résidence hôtelière, meublée, chambres d'hôtes, camping-car et autres (auberge de jeunesse, péniche...). 13% choisissent un hébergement non marchand avec une moyenne de 7,8 nuitées dont 9% vont chez des amis ou de la famille, 3% font de l'échange de résidences et 1% possèdent une résidence secondaire. 4% ne répondent pas à la question.

Sur l'ensemble des visiteurs, 62% sont des primo-visiteurs et 38% sont déjà venus. Sur les 62% de primo-visiteurs 50% sont des touristes (dont 60% d'étrangers), 50% sont des excursionnistes.

1,2 millions de visiteurs sont français et 900000 visiteurs sont étrangers de 48 nationalités, ce qui indique une forte notoriété internationale.

L'objet de la venue à Carcassonne est pour 54% des personnes la découverte de la cité et pour 15% de faire découvrir la Cité à d'autres. Le reste varie de 3 à 5% entre événements culturels et opportunité de venir découvrir la Cité (18% ne répondent pas).

A la base, la Cité est pour 80% des personnes interrogées l'élément principal de leur venue.

Les visites

Un visiteur qui prend le temps de découvrir le château Comtal passe en moyenne 6h30 sur le site contre 3h30 pour les autres.

Seul 33% des visiteurs se rendent ensuite jusqu'à le Bastide Saint-Louis. 76% avaient décidé de la visiter avant de venir. D'où l'importance d'une communication claire de l'offre notamment via internet. 70% viennent pour se promener. Par conséquent une valorisation de l'île d'Aude représente une alternative nécessaire à la découverte du patrimoine monumental.

Les personnes qui ne prennent pas le temps d'élargir leur visite à autre chose que la cité, le font à 43% par manque de temps. 18% ne savent pas ce qu'il y a à voir ou faire. La signalétique est jugée insatisfaisante par 6% et non-identifiée par 48%. L'offre sur la Bastide est jugée peu lisible et très géo-centrée : place Carnot, rue piétonnes, marché, le Canal du Midi. On note un décalage entre les pratiques proposées et les attentes d'un site classé Unesco.

Globalement concernant la signalétique et le mobilier d'informations, il y a un manque d'homogénéité et par conséquent de clarté tant dans la ville que sur l'île d'Aude et la plaine Mayrevielle.



Carte postale : Château Comtal

Les lieux les plus visités hors Cité à Carcassonne sont les suivants :

- La Bastide Saint-Louis, 33%.
- Le Canal du midi, 14%.
- Les églises Saint Vincent et Saint Michel, 5%.
- Le Musée des Beaux-Arts, 3%.
- Les Visites de Caves et dégustation, 1%.
- Le Tourisme gastronomique, 1%.
- Les Autres, 4%.

2 millions de visiteurs motivés à 80% par la cité. 700000 visiteurs pour la Bastide dont 300000 se rendent sur le Canal du Midi. Un potentiel minimum de 700000 visiteurs pour le PNU ?

La dépense moyenne varie selon que l'on est excursionniste ou touriste.

Excursionniste : 23,91€ par jour

Touriste (hébergement marchand) : 57,52€ par jour

Touriste (hébergement non marchand) : 12,12€ par jour

A noter que seul 8% de visiteurs achètent du vin pour une dépense moyenne de 59,24€. Ce qui est une dépense moyenne correcte et témoigne d'un fort potentiel.

L'office du tourisme

Malgré les qualités architecturales des deux bâtiments qui accueillent les offices du tourisme, l'outil Office de Tourisme de la ville de Carcassonne semble s'être figé dans un temps.

Cet outil paraît totalement décalé en rapport à la fréquentation d'un site comme Carcassonne, un peu désuet. Son rôle ne peut se limiter au libre service prospectus et quelques conseils distribués par des hôtesses aussi accueillantes soient-elles.

Une cité comme Carcassonne devrait entrer de plain-pied dans ce que l'on nomme un peu maladroitement «Office de Tourisme du futur».



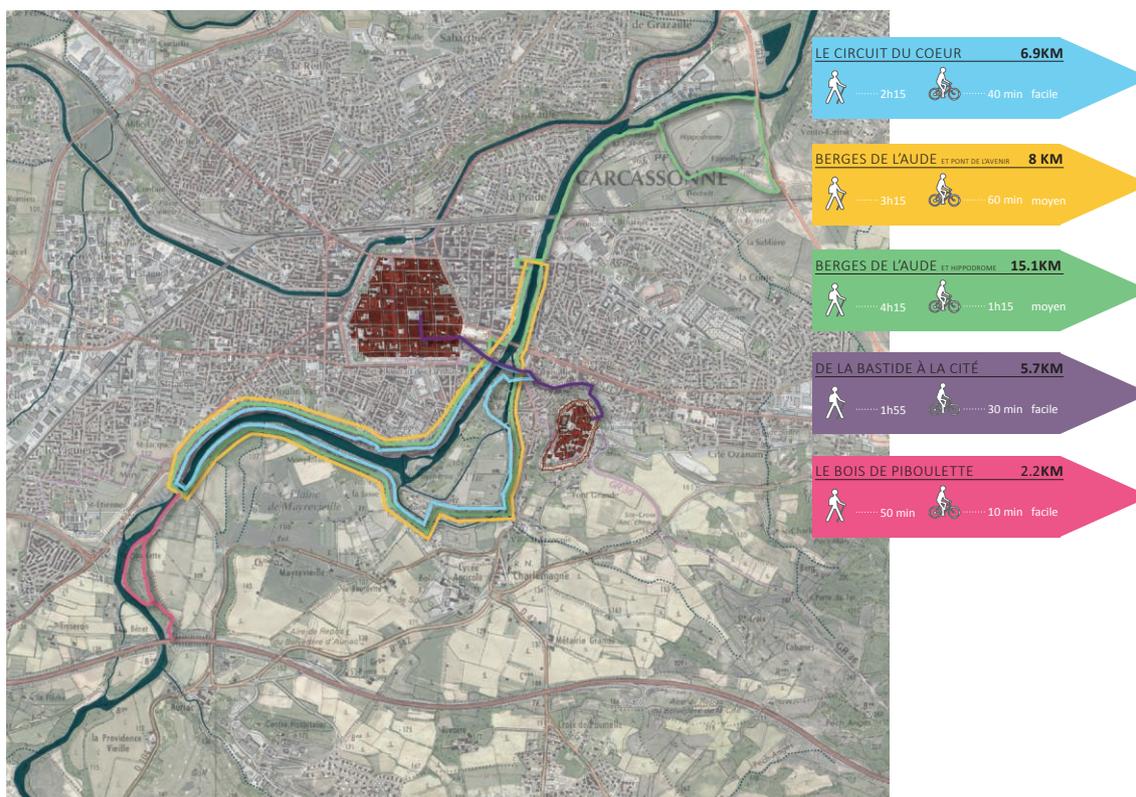
Office du tourisme de Carcassonne - Mai 2015

Les balades

Le site internet de l'office du tourisme est lui plutôt bien fait. La navigation y est simple. Son image est beaucoup plus qualitative que l'aménagement des deux offices de tourisme eux mêmes. L'information est claire. Il est traduit en 4 langues. Il propose le téléchargement d'une application «Mobi-Tour».

Le site est organisé autour de trois rubriques principales «Découvrir», «Préparer», «Pratique» et des sous rubriques dont l'une propose 10 ballades à pied ou à vélo, «l'esprit rando» dont 5 sont des boucles.

- Les Berges de l'Aude:Mayrevieille- Pont Vieux-Païcherou : Longueur du parcours : 6,9 km.
- Les Berges de l'Aude:Mayrevieille-Pont de l'Avenir -Païcherou : Longueur du parcours : 8 km.
- Les Berges de l'Aude: Mayrevieille-Hippodrome de la Fajeolle -Païcherou : Longueur du parcours : 15,1 km.
- De la Bastide à la Cité : Longueur du parcours : 5,4 km.
- Les Berges de l'Aude – Bois de Piboulette : 2.2km



Le circuit du coeur, un parcours de découverte à l'échelle de l'île pour des Carcassonnais et les visiteurs

On trouve également à disposition à l'office de tourisme et en téléchargement sur son site internet, un petit guide intitulé «8 circuits pour découvrir le pays de Carcassonne», édité par le Pays Carcassonnais. Il s'agit de 8 circuits voiture allant de 50km à 115km permettant de découvrir les environs de Carcassonne.

La Pierre et l'homme

Autour du village du livre

Sur les pas de Philippe Noiret

Minervoïs Montagne Noire

Val de Dagne

Aux sources du Canal du Midi

Le Haut Cabardès

Canal du Midi et Minervoïs.

Le site internet du Pays Carcassonnais propose également une Rando Jeu qui permet via un jeu de questions/réponses de randonner à la découverte du pays carcassonnais.

In vino veritas

La première force économique de l'Aude est le tourisme. La deuxième, la production viticole.

Lorsque l'on tape «oenotourisme carcassonne» sur un moteur de recherche, on trouve peu d'information. Certains sites renvoient vers l'office du tourisme de Carcassonne. Lorsque l'on tape «oenotourisme» sur le site de l'office de tourisme, aucun résultat ne s'affiche.

L'offre oenotouristique aux abords immédiats de la Cité et de l'île d'Aude semble inexistante. Il y a là un potentiel de développement important.

Quelques domaines ont su adapter leurs produits et créer une offre qualitative correspondant aux attentes des visiteurs. Trois exemples :

Château Auzias à Pennautier (distant de 5,6km de Carcassonne)

Beau site internet, élégant, image de raffinement et de qualité. Traduit en 7 langues, français, anglais, allemand, espagnol, japonais, russe et chinois. Résolument tourné vers l'international.

Le domaine propose visite et dégustation et accueille chaque année plus de 2000 visiteurs. Il propose deux types de visite, une individuelle par groupes de 10 et une pour les groupes de maximum 50 personnes au tarif unique de 2,5€ pour environ 45mn de visite.

Le domaine propose également des ateliers de composition de son propre vin au tarif de 55€ et des pique-niques au tarif de 20€.

Une large gamme de vin dont les prix vont de 5€ à 20€ ainsi qu'un haut de gamme à 54€ la bouteille.

Château de Serres – IGP Cité de Carcassonne

Beau site internet, élégant, image de raffinement et de qualité. Le positionnement qualitatif est là aussi plus haut de gamme. Image élégante et soignée.

Entre 6,5€ et 12€ la bouteille.

En 1996, Sabine Le Marié, technicienne oenologue et journaliste de formation reprend le domaine, modernise le vignoble et relance le pôle bouteilles. Elle est également Secrétaire Général des Vins de Pays de la Cité de Carcassonne.

Les Vignobles Sarraïl à Cazilhac (6,2km de Carcassonne)

Comme pour les deux précédents, il y a un vrai souci de donner une image élégante et soignée. Beau site internet, élégant, image de raffinement et de qualité. Positionnement qualitatif.

3 gammes différentes : de 5€ la bouteille à 15€ pour la gamme prestige. Associé à un club équestre voisin, il propose également des visites du domaine à cheval.

Tous ont compris l'importance de profiter de l'énorme potentiel que représente la Cité en proposant non seulement des produits qualitatifs (récompenses mises en avant sur les sites internet), élégants, adaptés à une clientèle d'aujourd'hui et internationale. Ils proposent également des produits croisés. Visite, dégustation, pique-nique ou assemblage de son propre vin ou visite du domaine à cheval. Ils créent du lien avec les visiteurs qui ramènent chez eux bien plus que quelques bouteilles de vin.



De la visite à l'expérience

L'analyse des 250 articles publiés sur le site du Clic France (Club Innovation et Culture) en 2014 a fait ressortir «Expérience» comme mots clé 2014. Symbole d'une visite qui évolue et qui transforme le visiteur en visit-acteur.

La visite d'un site patrimonial ne peut plus se résumer à un parcours passif mais doit devenir une expérience, pendant laquelle le visiteur devient acteur. Une nouvelle forme d'expérience, durant laquelle le visiteur interagit avec les lieux, avec les propositions, les collections, les expositions, avec les autres visiteurs.

Le «visit-acteur» se décline en 5 comportements: contributeur, créateur, joueur, programmateur et voire même financeur

- **Le visiteur contributeur** : il est mis à contribution pour apporter des contenus et enrichir ceux que le lieu de patrimoine compte mettre à disposition du public. Exemple : collecte de photos de famille au Château de Versailles ou au Musée Arles Antiques.

- **Le visiteur créateur** : La création n'est plus la seule spécialité des artistes. Les visiteurs peuvent être sollicités pour devenir créateur. Exemple : la Tate de Londres a lancé un concours de création inspirée de certaines œuvres de sa collection.

- **Le visiteur joueur** : Influencé par la pratique des jeux vidéos, les musées cèdent peu à peu à la tentation de la gamification dans la production des contenus de communication et également en matière d'outils de médiation. Exemple : outils numériques, réalité augmentée, serious games...

- **Le visiteur programmateur** : contributeur, créateur, joueur, le visiteur revendique ou se voit accorder une nouvelle attribution, la curation. Il peut ainsi devenir «commissaire» d'expositions réelles ou virtuelles. Exemple : en 2014 pour la nuit des musées, les visiteurs étaient appelés à choisir certaines œuvres ensuite exposées dans différents lieux culturels.

- **Le visiteur financeur** : Le succès du financement participatif se développe dans le secteur patrimonial et muséal pour financer une expo ou rénover des œuvres ou des lieux, etc. Exemple : l'opération «Devenez mécène pour un euro de plus» lancée par le Centre des Monuments Nationaux à l'occasion de l'expo Saint-Louis.

Le temps de visite devient un temps d'expérience. L'élaboration de nouvelles expériences touristiques met l'accent sur les émotions, les impressions, les sensations que les visiteurs vivent dans un espace, un lieu donné. Cela implique de concevoir les offres touristiques, dans une logique expérientielle où l'humain a toute sa place.

Le tourisme expérientiel invite à participer à des activités ou mémorables, captivantes et personnelles. Il met tous les sens à contribution, physique, émotionnel, spirituel, social, intellectuel... Il suscite des interactions entre les visiteurs et les locaux. Il tisse des liens avec les lieux visités, leur culture. Pour exister, le tourisme expérientiel a besoin de s'appuyer sur les forces vives qui font le territoire. Fédérer les énergies et les volontés.



J'irai dormir chez vous ?

Appréhender l'hébergement dans son ensemble n'est aisé. Pas plus que de l'aborder à l'échelle du site concerné par l'étude. Les données ne sont pas pléthores et ne permettent d'appréhender cette problématique que de manière disparate. Cette question pourrait être l'objet d'une étude à part entière. Néanmoins, on sait, d'après le club hôtelier de Carcassonne, qu'en 2015 l'agglomération compte 1725 chambres d'hôtels. A cela, il faut ajouter 250 chambres d'hôtes et 700 chambres de gîtes. Entre 2009 et 2015, l'offre en chambre hôtelières a, semble-t-il, progressé de 35% alors que la demande de nuitée n'a, elle, progressé que de 17%.

On constate également une progression importante de l'offre d'hébergement chez l'habitant, passée cette année (2015) de 600 à plus de 900 hébergements en seulement 6 mois sur le site Airbnb. Il semble que ce soit le segment « hôtel économique » qui soit le plus touché par cette concurrence (déloyale ?) d'hébergement chez l'habitant.

Ces quelques données posent la question des nouveaux projets d'hébergement sur la zone d'étude comme nous avons pu les aborder lors de l'atelier économie du 22 juin 2015. Car en dehors des problématiques liées au changement de destination dans le périmètre du site classé, aux autorisations préalables, etc, se pose également la question de la viabilité économique de ces nouveaux projets.

In Airbnb

Chambre avec vue sur Cité médiévale / 45€

« Il est impératif de faire preuve de discrétion

Il n'est pas autorisé de fumer

Les animaux ne sont pas acceptés

Je demande à mes hôtes de bien vouloir être respectueux :

- de l'environnement,*
- de veiller à bien éteindre les lumières,*
- d'utiliser l'eau avec modération.»*

Alors...

Aujourd'hui, l'offre touristique est plutôt classique, standard. L'idée selon laquelle Carcassonne est un point de passage où l'on ne s'arrête que très rapidement semble bien ancrée. Faire que Carcassonne ne soit plus uniquement un monument que l'on visite au pas de course mais puisse être une destination, une ville, un territoire habité à découvrir en prenant le temps, un endroit où l'on peut passer des vacances est un enjeu important. Il y a effectivement un entre-deux entre Cité et Bastide à ré-inventer. Cet entre-deux peut devenir le pivot d'une nouvelle appréhension de l'ensemble du site. Sortir du tout patrimoine classique et didactique, pour offrir un complément et une nouvelle appréhension de la ville dans son ensemble. En offrant par exemple d'autres points d'entrées et d'appréhension du site que la Narbonnaise pour la Cité et le pont vieux et la rue du pont vieux pour la Bastide (qui aujourd'hui à un effet repoussoir). Il peut aussi devenir une porte d'entrée sur le vignoble.

L'oenotourisme au pied de la Cité est un axe de développement sous exploité et pourtant important. Il faut absolument accompagner cette évolution qui semble inquiéter les acteurs de la filière. Plus qu'une évolution, c'est presque une révolution. Cet entre-deux peut aussi devenir une bulle, une respiration dans le temps de visite, qu'il soit court ou plus long. Le PNU peut devenir un espace offrant de nouvelles expériences d'appréhension du site où le patrimoine pourrait s'appréhender de manière plus sensorielle et poétique. Un temps autre, qui permette d'offrir des ballades plus courtes que celles déjà proposées.

Le temps de la surprise, un temps créateur de sens singulier. Un moment qui se distingue d'une activité ou d'une occupation (qui sont d'autres temps complémentaires dans le temps de la visite à l'échelle d'un site comme Carcassonne). Qui crée une parenthèse, qui active les sens, qui initie et crée du souvenir, traces indispensables que l'on aime à rapporter sur la scène sociale, créant une boucle de désirs partagés qui fait que l'on aime à découvrir, partager, revenir.

La marche, en tant que loisir, telle qu'une simple promenade ou une randonnée pédestre, peut être résumée par ce qu'a écrit à ce sujet Jean-Jacques Rousseau, où musarder est la règle.

« Je ne conçois qu'une manière de voyager plus agréable que d'aller à cheval, c'est d'aller à pied. On part à son moment, on s'arrête à sa volonté, on fait tant et si peu d'exercice qu'on veut. On observe tout le pays, on se détourne à droite, à gauche, on examine tout ce qui nous flatte, on s'arrête à tous les points de vue. Aperçois-je une rivière, je la côtoie, un bois touffu, je vais sous son ombre, une grotte, je la visite; une carrière; j'examine les minéraux. Partout où je me plais, j'y reste. A l'instant que je m'ennuie, je m'en vais. Je ne dépends ni des chevaux ni du postillon. Je n'ai pas besoin de choisir des chemins tout faits, des routes commodes; je passe partout où un homme peut passer; je vois tout ce qu'un homme peut voir; et, ne dépendant que de moi-même, je jouis de toute la liberté dont un homme peut jouir. Combien de plaisirs différents on rassemble par cette agréable manière de voyager ! sans compter la santé qui s'affermi, l'humeur qui s'égayé. J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, grondants ou souffrants; et les piétons toujours gais, légers, et contents de tout. Combien le cœur rit quand on approche du gîte ! Combien un repas grossier paraît savoureux ! Avec quel plaisir on se repose à table ! Quel bon sommeil on fait dans un mauvais lit ! Quand on ne veut qu'arriver, on peut courir en chaise de poste; mais quand on veut voyager, il faut aller à pied. » Émile ou De l'éducation, «Les voyages à pied»

- Émile ou De l'éducation est un traité d'éducation portant sur « l'art de former les hommes » de Jean-Jacques Rousseau publié en 1762.

4.

LE PAYSAGE COMME APPUI DYNAMIQUE DU PROJET

- Un paysage découpé
- Le site géographique et géomorphologique comme fondement
- Systèmes de vues et représentations
- Aude, un fleuve, une personne
- La place de la voiture et les modes doux
- Le chemin crée le lien
- Dynamiques d'évolution du paysage
- Une mosaïque paysagère s'imprime sur le socle cohérent de la géomorphologie
- Les enjeux et les objectifs à poursuivre
- Personnes contactées





LE PAYSAGE COMME APPUI TRANSVERSAL DU PROJET

Les constats thématiques que nous pouvons dresser sur le territoire d'étude reposent à la fois sur des mutations profondes et des dynamiques d'évolution. Par définition la mutation sous entend une transformation radicale sur l'instant alors que les dynamiques d'évolution suggère une évolution progressive dans le temps.

L'ensemble des analyses concourt à la définition d'un système paysager complexe du fait des profondes mutations de l'agriculture et du développement touristique lié au patrimoine monumental. Ces transformations visibles du paysage reposent sur les changements d'affectation du sol (vignes, céréales, friches, maraichage...) et les pratiques touristiques dans le site (accès, espace de stationnement, visite).

En parallèle de ces mutations, les dynamiques d'évolution des espaces naturels et urbains conduisent le territoire vers de nouveaux équilibres dans les relations ville/nature. Les politiques publiques de l'urbanisme et de l'environnement représentent de véritables leviers d'accompagnement de ces évolutions: trames vertes et bleues, espaces protégés, corridors écologiques ...

Le dénominateur commun aux approches thématiques qui précèdent repose sur le paysage. La complexité du site représente le principal enjeu à clarifier au travers d'une approche transversale qui peut s'appuyer sur :

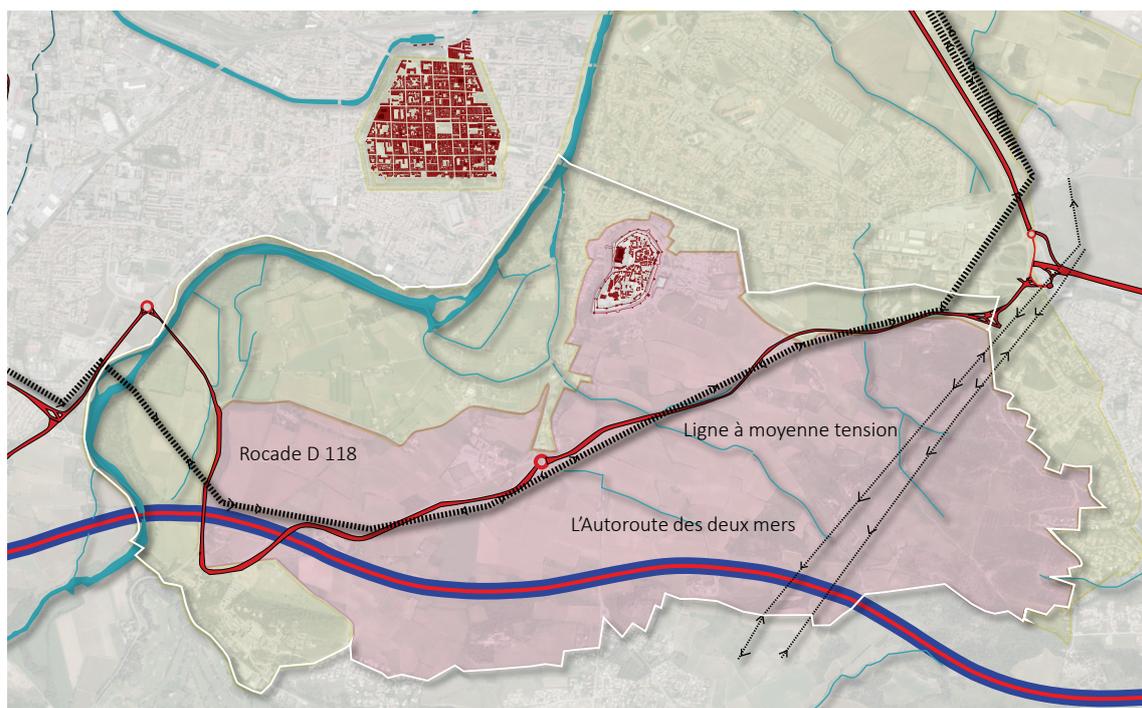
- l'idée d'écrin, fondement de la protection dans une relation paysage/monument
- l'idée de lisière, comme espace de transition ou de rupture essentiel à la lecture des paysages
- l'idée de mosaïque afin de cultiver «l'intégrité» de ces paysages domestiques (diversité, humilité, unité ...)

Au travers de ces trois idées, le paysage représente un appui dynamique du projet.

Un paysage découpé

Sur la carte IGN, 3 axes marquent des limites dans l'emprise du Site Classé du Grand paysage de Carcassonne:

- L'autoroute A 61, césure d'Est en Ouest
- La rocade, un second seuil dans l'emprise du site
- Une ligne à haute tension Nord Sud



Légende Site Inscrit Site Classé Ligne à haute tension Ligne à moyenne tension

Cette représentation d'un territoire découpé par les infrastructures perturbe la lecture d'un site unitaire par son périmètre protégé. Ces césures ne correspondent à aucune entité, elles s'imposent en tant que système autonome.

Dans l'espace, ces deux axes de communication sont essentiellement en situation de remblais ou en situation de « crête », ils offrent des vues vers le nord en direction de la cité.

Une deuxième lecture de cette carte IGN permet de distinguer 4 entités :

- L'espace aggloméré
- La vallée fluviale de l'Aude
- L'île d'Aude
- Un territoire agricole avec un habitat dispersé

Ce morcellement n'est qu'apparent, en effet le socle géographique repose sur une géomorphologie rassemblant ces entités.

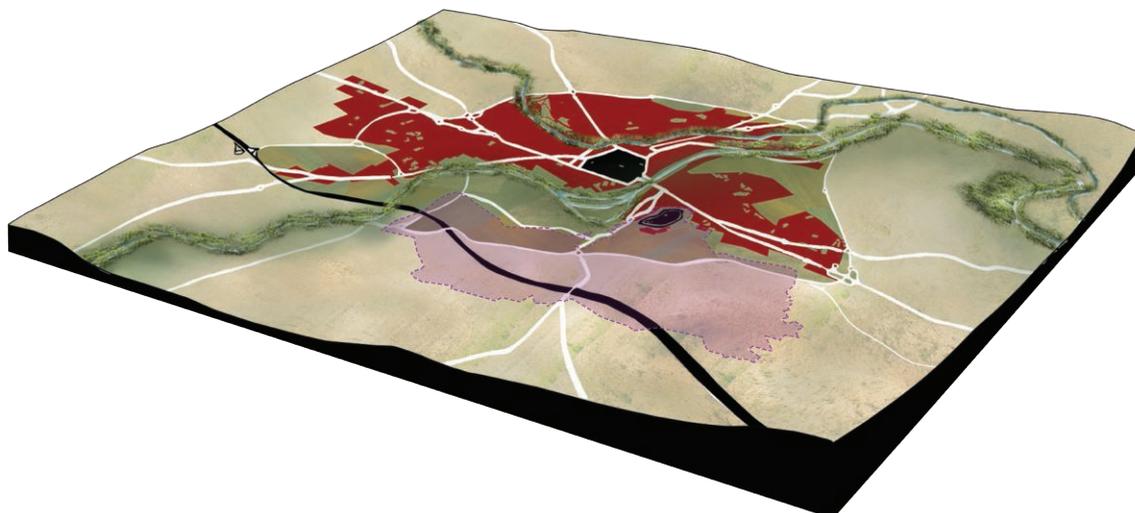
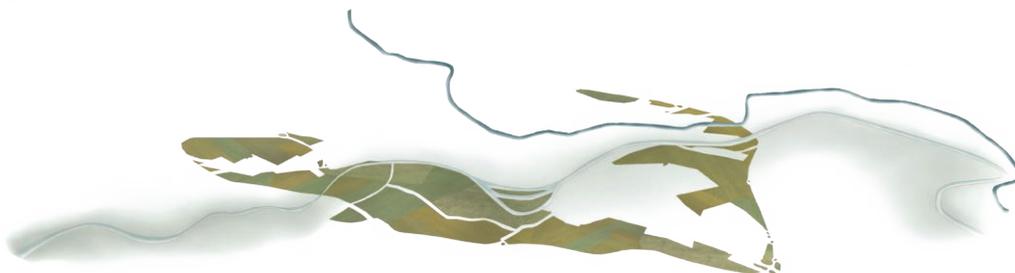
L'étendue de la ville



Des trames vertes de différentes nature.



La campagne aux portes de la ville



Le site géographique et géomorphologique comme fondement

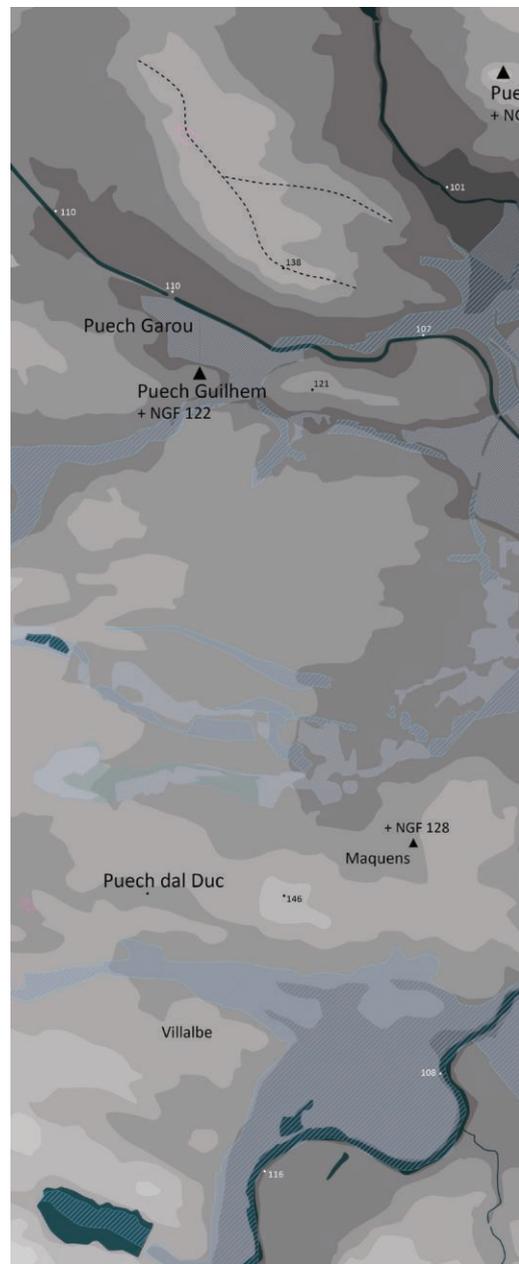
A force de découper le paysage en entités on en perd la lecture d'ensemble. Le fondement de l'implantation humaine repose sur un relief qui à Carcassonne est complexe parce que très nuancé.

Carcassonne se situe au cœur du sillon Audois (gouttière géomorphologique entre Pyrénées et Massif central, entre Atlantique et méditerranée).

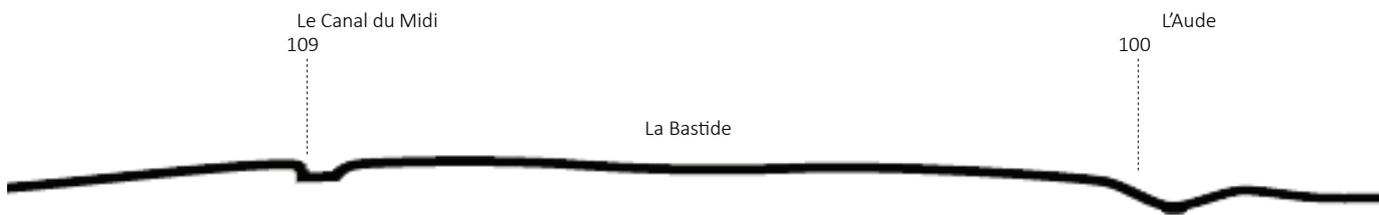
Le sillon Audois résulte de la rencontre entre la Montagne Noire (derniers reliefs du massif central) et les Pyrénées. Il englobe les vallées du Fresquel et de l'Aude qui à l'endroit de Carcassonne se frôlent. Cette formation sédimentaire du quaternaire génère des reliefs adoucis sous la forme de puech ou de collines coiffées de résineux. Ce relief est principalement constitué par une formation de molasses détritiques qui sous l'action des érosions multiples adoucit les formes du relief.

La limite du site classé se positionne dans son quadrant Sud/Est sur les lignes de crêtes de ces collines adoucies. Le contact avec l'Aude génère un bassin sédimentaire au centre duquel se trouve la Cité implantée sur le dernier point dominant du bassin sédimentaire et la proximité du fleuve.

Cette formation de «molasses de Carcassonne» explique les mouvements du fleuve et les implantations humaines successives. Le paysage de Carcassonne se fonde sur cette unité du bassin sédimentaire à l'origine des modes de valorisation du sol et des implantations bâties. Aussi, le découpage en entités paysagères est très relatif au regard de cette échelle. Les amplitudes topographiques entre les reliefs collinéens et la plaine alluviale est de 150 m. Cette amplitude s'étend sur environ deux kilomètres entre puech et fleuve générant un relief ondulé. L'intérêt paysager de cette formation géologique repose sur une entité de transition entre ligne de crête et plaine sédimentaire.



Socle géomorphologique des paysages de Carcassonne



Systèmes de vues

Les systèmes de vues sont très diversifiés dans le périmètre d'étude. Pour les identifier on distingue trois systèmes :

- Les systèmes de vue ayant la cité pour horizon
- Les systèmes de vue ayant le cadre géographique pour horizon ; Pyrénées d'un côté et Montagne Noire de l'autre
- Les vues immersives dans le site plus ou moins lointaines (jamais plus de 500m), sur le fleuve, sur la ville, sur l'espace agricole (bâti ou non bâti)

Cette diversité génère une multitude de situations visuelles propres à passer d'un ici à un ailleurs. Ce constat représente un enjeu de taille car la mise en œuvre d'un parc (naturel urbain) cherche à développer ce sentiment de dépaysement. L'articulation des échelles de perception des paysages représente un enjeu primordial pour la réussite du projet.

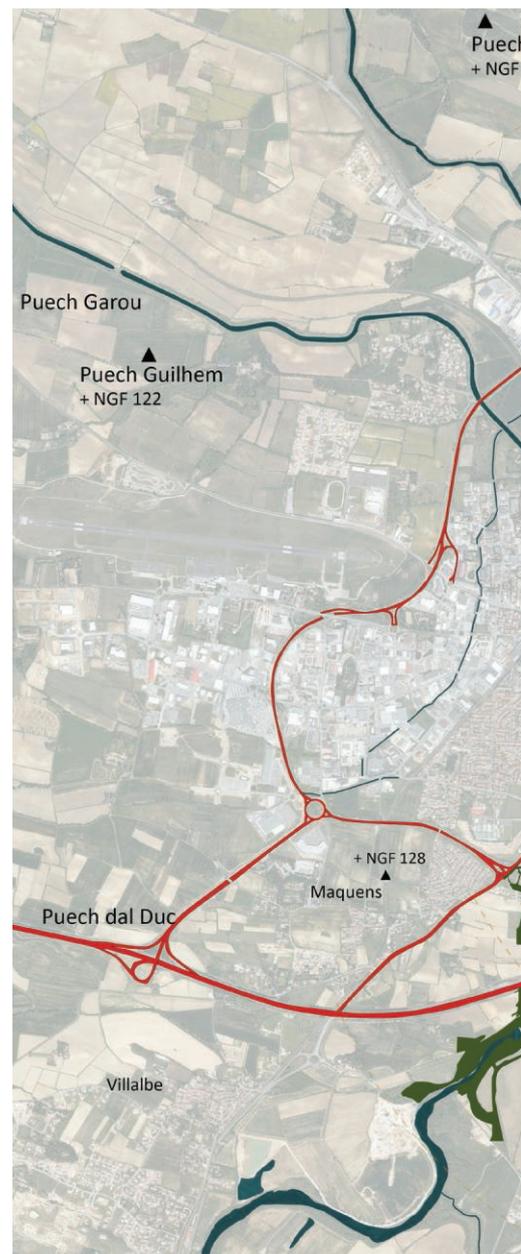


Vue depuis le pont vieux sur la Cité, mai 2015

Carte des Vues

Légende

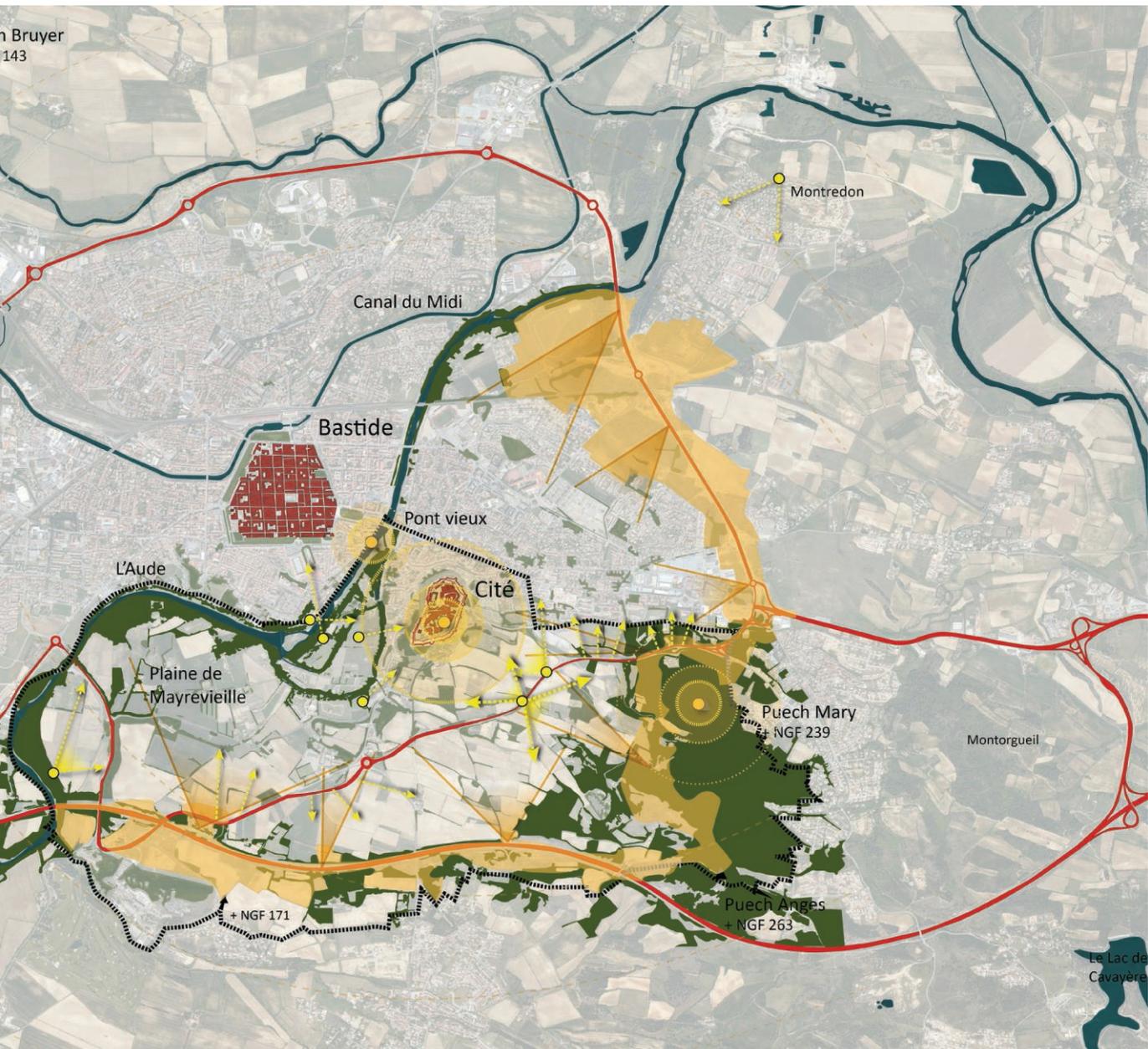
-  Vues ayant la Cité pour horizon
-  Vues ayant le cadre géographique pour horizon
-  Vues immersives dans le site
-  Boisements, écrans visuels
-  Périmètre de l'étude



Le paysage comme appui dynamique du projet



Panorama depuis Pech Mary, avril 2015



Le paysage comme appui dynamique du projet

Trois sites sont remarquables pour approfondir cette question des horizons.

En priorité la cité offre un panorama multiple on s’y attarde puisqu’il est possible d’embrasser du regard les Pyrénées, la Montagne Noire, la ville, l’île d’Aude et au-delà la plaine de Mayrevieille. Les remparts de la cité représentent donc un lieu essentiel pour la lecture du paysage au sens large : géographie, ville, paysage agraire.

Depuis le Pont Vieux, le regard s’inscrit dans des logiques de perspectives orientées sur la Cité, la Bastide, le fleuve. Ce point stratégique dans la liaison Bastide, Ville et Cité est crucial. En effet, la lecture du paysage depuis le pont vieux est souvent troublée, voire peu engageante :

- La vue sur la cité existe mais le premier plan de cette vue est troublante (jardin de Sire, bosquets d’acacia taillés à hauteurs de vue...)
- La vue sur la Bastide : le prolongement du pont Vieux offre une perspective sur le chantier du curetage de l’îlot.
- La vue sur le fleuve en amont comme en aval cette perspective dans le lit du fleuve mérite une restauration à la fois écologique (ripisylves par exemple) et visuelle (espaces de stationnement...)

Le pont Vieux représente une entrée essentielle pour le Parc Naturel Urbain rive gauche comme rive droite. Le manque de lisibilité sur le paysage de l’île représente un enjeu à part entière.



Vue depuis la Cité sur le quartier St Gimer et l’île d’Aude, mai 2015



Le jardin de Sire, vue depuis le pont Vieux - Juin 2015



Panorama depuis Pont vieux sur le Pont neuf, mars 2015



Le paysage comme appui dynamique du projet

Depuis Puech Mary, la vue peut être exceptionnelle mais se mérite. En effet, le développement forestier et l'abandon de l'arboretum n'ont pas permis de conserver des systèmes de vues choisis alors qu'il est possible de voir :

- La cité (et les parkings de la porte Narbonnaise) ; ce point de vue est à prendre en considération dans l'aménagement paysager des parkings
- La Montagne noire
- Un paysage viticole de vallon alternant parcelle viticole de petite taille et espace boisé

Il est précisé que la vocation forestière de cet espace est essentielle pour la lecture du paysage de molasse de Carcassonne, néanmoins le caractère boisé de cet espace mérite subtilité quant aux perceptions que l'on pourrait avoir depuis cette situation panoramique.

Par conséquent, il existe un enjeu de mise en scène de cette situation sommitale.



Vue depuis Puech Mary sur la Cité, avril 2015



Vue depuis Puech Mary sur une clairière viticole, avril 2015

L'approche du site est essentielle dans le processus d'immersion progressif.

La première image de Carcassonne, c'est celle de la cité perçue depuis l'autoroute. Cette vue suggère un imaginaire dépassant le monument. Pourtant la progression dans le site depuis l'autoroute est paradoxal: la ville est proche de sa campagne, on y est vite... mais le paysage de transition n'est pas à la hauteur de la première image. En effet, les entrées de ville sont peu qualifiées alors que la Bastide St Louis, du temps de Cassini rayonnait sur son territoire au moyen de grandes voies plantées. C'est une des images que l'on attend en rentrant dans la ville ...

Pourtant, le réseau viaires et de carrefours giratoires aménagés conduisent vers la Porte de La Narbonaise. Le rééquilibrage des flux et des « portes de site » sont amplement développés dans d'autres actions de l'OGS.



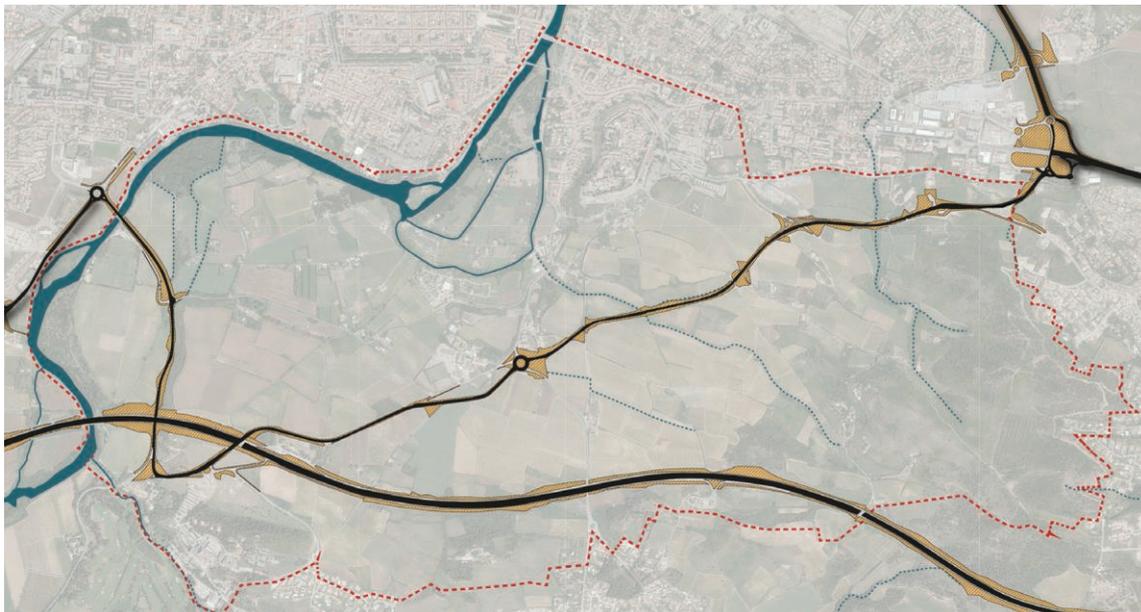
Vue depuis l'Autoroute sur la Cité, mars 2015



Vue depuis l'Autoroute sur la Cité, mars 2015

Dans ce parcours d'entrée tant depuis l'Est que depuis l'Ouest, la rocade est le premier axe de découverte du site. En effet, cette infrastructure dans sa partie Est-Ouest est en situation dominante ou de remblais. Il en résulte une succession de vues possibles sur le site ou la cité qui ne sont pas valorisées. Cette implantation dans la topographie permet d'envisager de valoriser le paysage de la route mais également les paysages traversés afin d'améliorer la lisibilité de l'approche du site. Sans entrer dans le détail, il apparaît également que cette infrastructure possède de nombreux espaces délaissés depuis sa création ainsi que de nombreux passages en sous œuvre assurant des continuités Nord Sud.

Cette infrastructure devra être analysée plus dans le détail dans la deuxième partie du diagnostic afin de mettre en corrélation la route avec le paysage traversé.



Les infrastructures et leurs délaissés

Légende

- Zones de délaissés en bordure d'infrastructures
- Rocade et Autoroute Périmètre de l'étude

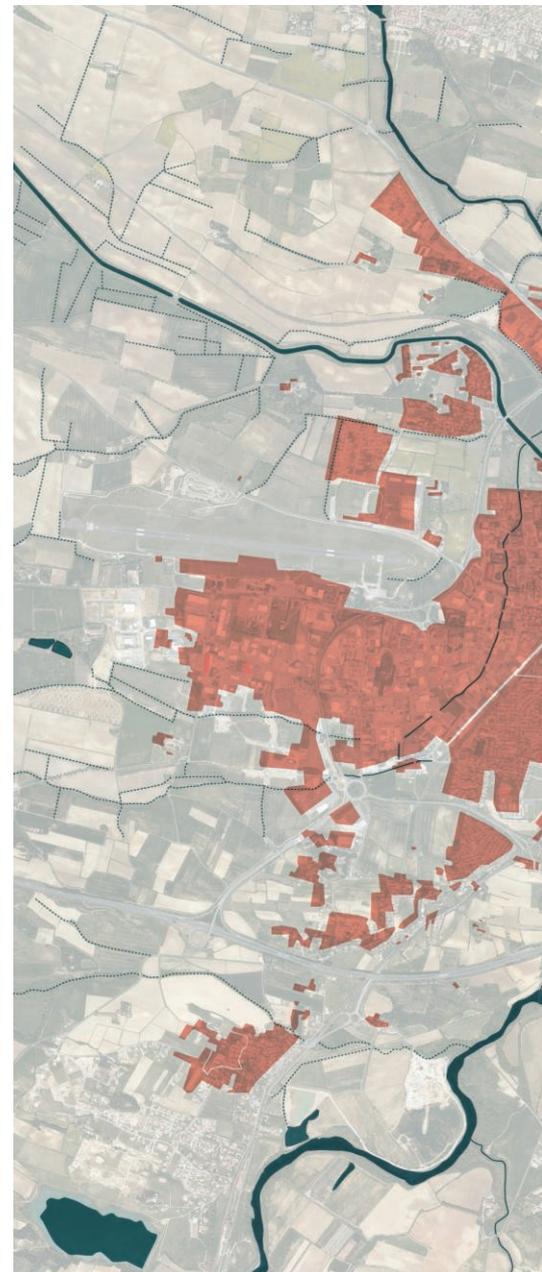
La place de la voiture et les modes doux

Nous avons été très étonnés de constater que l'on pouvait se garer aux abords du pont Vieux, traverser la bastide en voiture, se garer dans les fossés de la Narbonaise... Ce constat interroge la place de la voiture dans un grand site. Au-delà des préconisations formulées dans le cadre de l'OGS, il apparaît très étonnant de pouvoir se garer au pied des monuments. Réaliser un Parc Naturel Urbain doit permettre de mieux gérer la transition entre la partie de découverte en auto (à 50 km/heure) de celle que l'on pourrait avoir à pied (5-6km/h) ou à vélo (12-15km/h).

Valoriser l'approche du site, ses valeurs, et l'esprit du lieu peut se construire sur des parcours depuis l'extérieur vers l'intérieur, depuis sa voiture puis en mode doux...

En moins de 20 minutes à vélos, il est possible de rejoindre Piboulette à l'hippodrome ...

Dans cette problématique de la voiture, la place dédiée aux habitants, riverains ou commerçants doit être préservée, mais faut-il permettre au plus grand nombre de se garer au pied du pont Vieux, n'y a-t-il pas de saisonnalité ?





Carte des échelles des temps de parcours

Les parcours existants

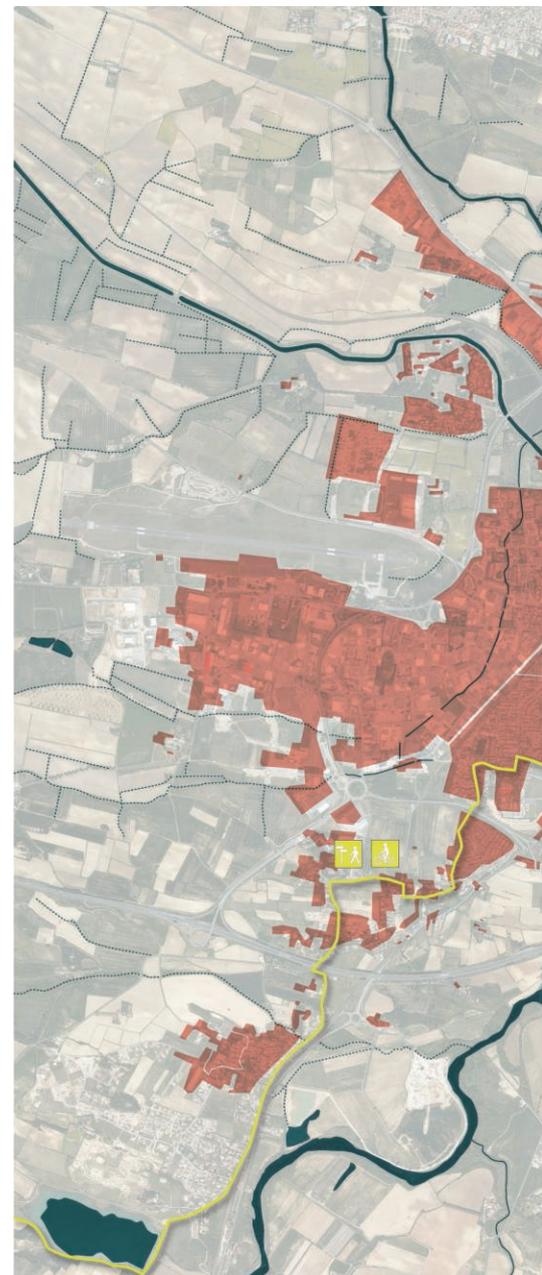
Le chemin crée le lien entre toutes ces perceptions et représentations du site. Il s'agit du GR 36, du GR 78 mais également tous ces fragments ou lieux d'usage (agricole) qui jalonnent le territoire. Les chemins permettent d'articuler l'ensemble des lieux et des vues pour inciter à la découverte du paysage.

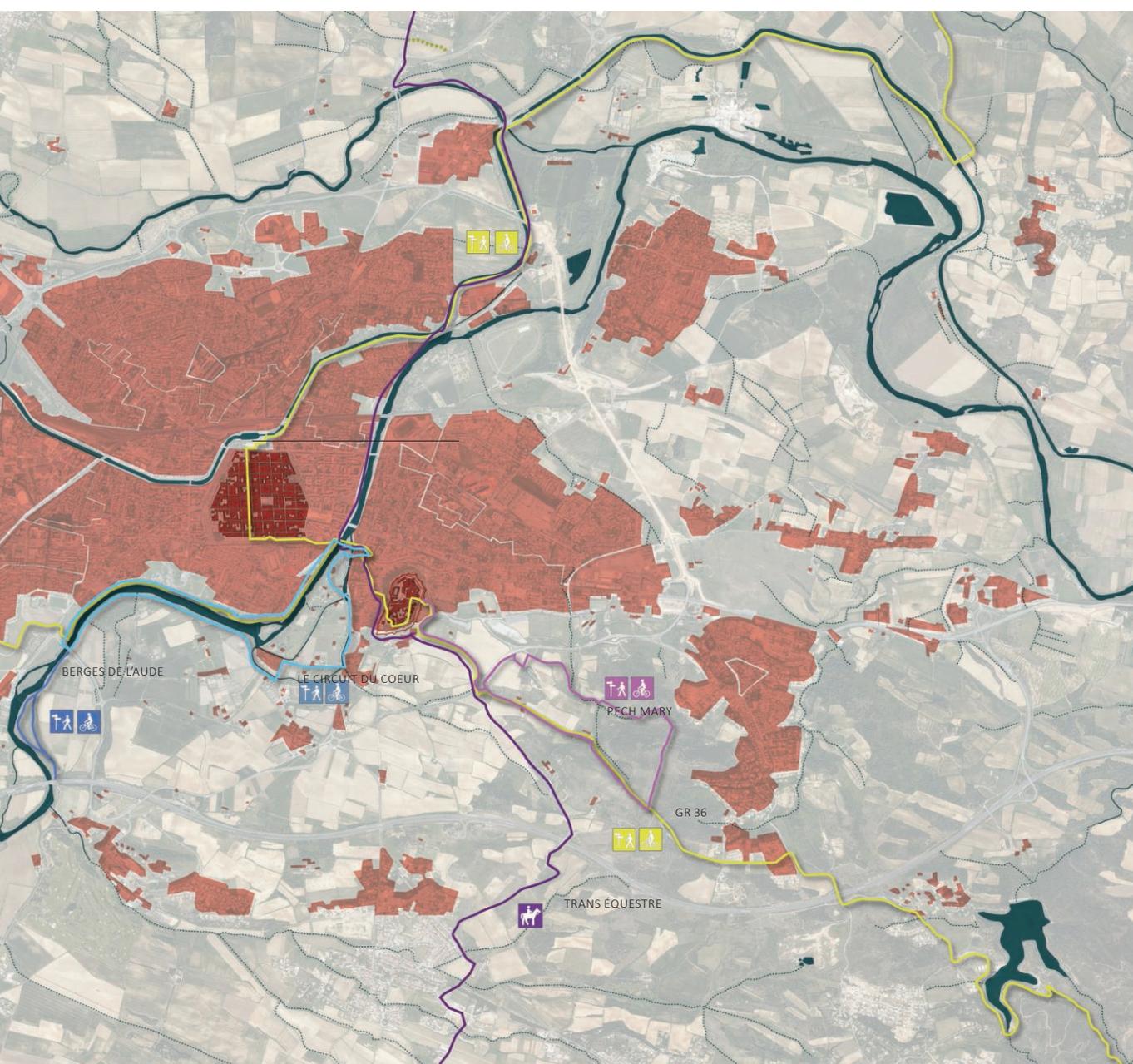
Le chemin n'est pas seulement un fil tendu d'un point à un autre, il est gravé dans les accidents d'un sol, il franchit le relief ondulé des molasses, le fleuve calme ou tumultueux, il rejoint ville, il rencontre des embranchements, il rassemble des voyageurs venus de directions opposées, il résume ce que peut renfermer le paysage.

Pourtant, le chemin ne représente pas un lieu à part entière. C'est un des enjeux de ce grand paysage : le lieu a du mal à exister face aux tensions engendrée par la fréquentation.

On peut survoler les lieux sans les voir, aveuglé par le désir d'atteindre vite la destination ou bien profiter de ce qu'il y a autour de soi; le regarder, imaginer ses multiples facettes, y trouver sa place.

L'articulation entre les lieux et leurs liens représente un enjeu central dans l'organisation de ce paysage.





Carte des circuits, un maillage qui invite à la découverte

Dynamiques d'évolution du paysage

Les dynamiques d'évolution du paysage se fondent sur 4 principales transformations :

- La transformation du paysage agricole par un processus de remembrement parcellaire et de diversification des cultures
- La disparition des jardins et notamment les jardins emblématiques de l'île d'Aude
- Une fermeture progressive du paysage du fait de difficultés de transmission des vignobles et de l'enfrichement progressif des terres
- L'économie touristique comme mode de production d'un paysage

La transformation du paysage agricole

L'écrin de site repose sur un paysage dominé par la vigne dans les pensées. Pourtant, ce n'est pas le seul mode d'occupation du sol puisqu'il y a également des cultures céréalières et un réseau de haies qui structurent le vignoble. L'évolution du paysage écrin de site repose sur une évolution notable du parcellaire.

En 1948, le parcellaire se caractérise par une trame de petite taille. A partir de 1978, on observe un remembrement progressif jusqu'à 2008. En parallèle des remembrements qui s'opèrent, on observe une progression des espaces boisés depuis Puech Mary vers le Nord-Ouest et le long des infrastructures, formant un écrin boisé qui entoure le site et fait office de corridor entre les massifs boisés des Puechs et les ripisylves de l'Aude.

Ces transformations notables conduisent à un risque de fermeture progressive du paysage. L'absence d'action sur l'enfrichement des terres est une problématique centrale puisqu'elle démontre une difficulté de transmission. Aujourd'hui, le caractère «jardiné» du site reste remarquable mais l'enjeu d'un maintien des activités agricoles et d'une diversité des cultures est primordial. Ces évolutions sont à considérer afin de préserver le caractère «domestique» de ce paysage et la mosaïque qui en découle.

Ces évolutions interrogent sur :

- Les liens entre l'île d'Aude, et l'espace urbain de Carcassonne.
- L'intérêt des espaces agricoles et des lisières périphériques et leur place dans le PNU.
- La cohabitation des usages touristiques et agricoles du site, mais également des usages riverains quotidiens.

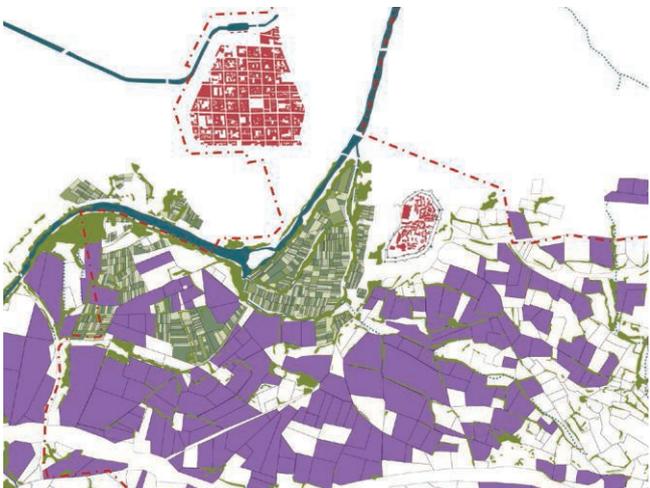
Parcellaire de 1820



Parcellaire de 1948



Parcelaire de **1978**



Parcelaire de **2015**



Les jardins de l'île d'Aude est un paysage qui a déjà disparu. Toutefois, cette disparition est récente. Sur le cadastre de 1820, l'île d'Aude et les abords du bras mort sont représentés sous la forme de jardin disposé en carreau. Sur ce document on peut lire une organisation tramée par des chemins et des canaux. A partir de 1948 on constate un morcellement du parcellaire jardin qui se remembre à partir de 1978 et n'est plus significatif d'un parcellaire jardin à partir de 2008. Ce processus d'évolution du parcellaire jardin a conduit à une privatisation de l'île par quelques propriétaires. Cette privatisation représente une forme de **confiscation** du paysage de l'île comprise entre le bras mort et le béal. Il en résulte un manque de lisibilité de l'île et d'une forme de renoncement à poursuivre son chemin dans ce secteur. En parallèle à cette évolution dommageable, on constate que la ville est devenue propriétaire de l'emprise de l'île comprise entre le béal et la berge de l'Aude.

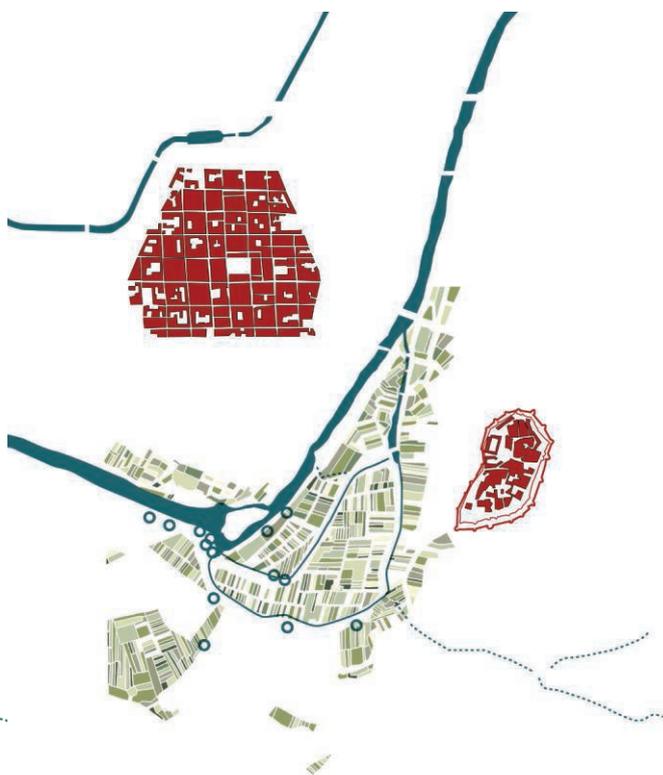
La pression touristique dans les choix d'aménagement est le reflet de réponses multiples et ponctuelles aux besoins ou attentes des visiteurs.

Aujourd'hui, il semble urgent d'intervenir pour maintenir et satisfaire le visiteur. Le tourisme est devenu une véritable économie productrice de son propre paysage : parkings, commerces, équipements ... Cet enjeu d'une réponse adaptée aux attentes touristiques se double d'un enjeu de site et de vision d'ensemble. Le cadre de l'OGS doit permettre d'agir dans le cadre d'un projet d'ensemble avec des actions multiples. Dans ce cadre, le projet de Parc Naturel Urbain représente une action faisant partie intégrante de cette stratégie pouvant répondre à plusieurs objectifs de l'OGS.

Parcellaire de 1820



Parcellaire de 1948



Parcelaire de 1978

Parcelaire de 2008



Le paysage comme appui dynamique du projet

Dynamique d'évolution des espaces boisés

Parallèlement aux dynamiques d'évolution des jardins de l'île et des espaces agricoles, on observe une progression des espaces arborés entre 1820 et aujourd'hui.

En 1820, les espaces arborés concernent d'une part les rives de l'Aude et d'autre part la partie sommitale des Puechs. Les espaces boisés sont relictuels, le paysage semble être très ouvert.

A partir de 1948, les emprises boisées s'égrainent le long des cours d'eau secondaires, créant une première maille de haies dans la plaine de l'Aude. Cette trame arborée se développe jusqu'en 1978. A cette période, elle correspond à un maillage superposé au découpage parcellaire marquant la limite de propriété.

La situation actuelle correspond à une progression très importante des friches dans les situations topographiques contraintes ou les héberges des infrastructures (autoroute et rocade).

Ce constat est suffisamment marquant pour considérer :

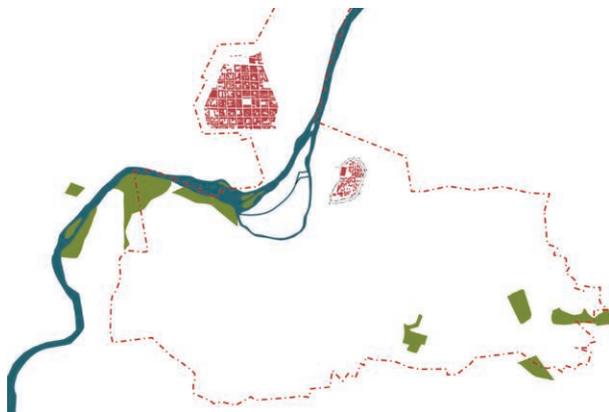
- qu'un paysage forestier émerge sur les reliefs des Puechs au Sud-Est de la ville
- que la trame des haies héritée du découpage parcellaire prend une épaisseur de plus en plus importante
- que les dynamiques d'abandon des terres (liés à des difficultés de transmission, de renouvellement ou économique) induit un enrichissement progressif du territoire

Cette évolution est intéressante sur le plan environnemental. La trame verte actuelle constitue un véritable maillage du territoire propice au développement des continuités écologiques. En revanche, cette dynamique de développement des espaces boisés représente une fermeture du paysage.

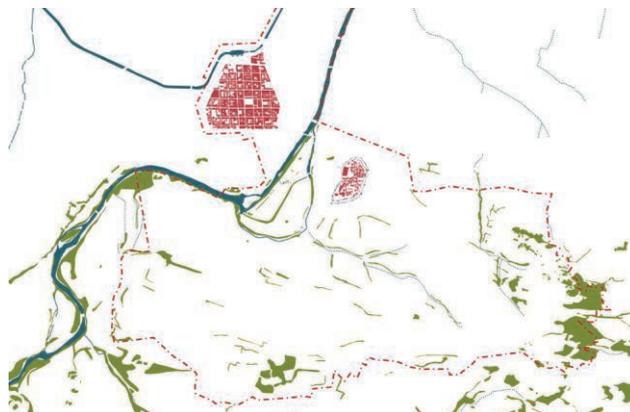
Dans l'emprise du site, il y a lieu de hiérarchiser les intérêts d'un tel développement de la «trame verte» :

- donner une lecture Est/Ouest en héberge des infrastructures permet de redonner une continuité (visuelle, physique, écologique) du territoire fondée sur une gradation progressive des boisements résineux xérophiles à l'Est vers les ripisylves à l'ouest ...
- conforter la lecture du socle topographique du paysage par des logiques de lisières
- conforter la logique d'écran de site ou du patrimoine monumental notamment sur ses franges Sud
- conforter la structuration d'un parcellaire marqué par un système de haies sans refermer les vues

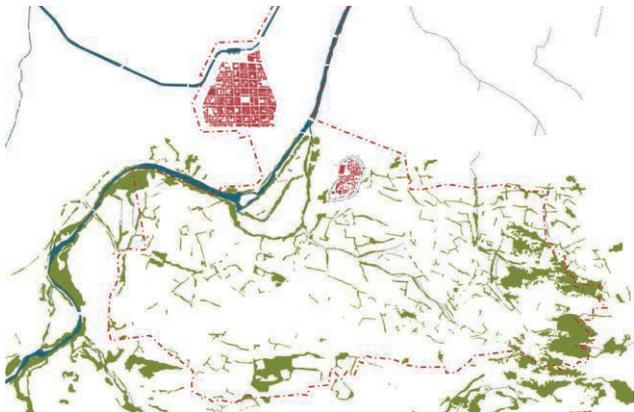
Espaces boisés 1820



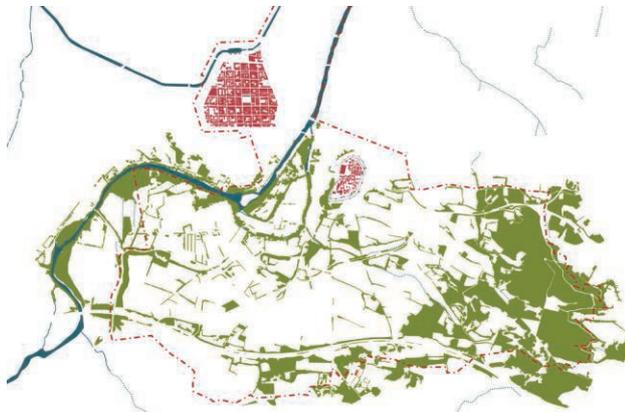
Espaces boisés 1948



Espaces boisés **1978**



Espaces Boisés **2015**



Le paysage comme appui dynamique du projet

Mosaïque paysagère, fermeture progressive ou paysage domestique ?

Les évolutions ou mutations profondes du paysage du grand site de Carcassonne concourent à une transformation des représentations du site.

La dégradation progressive des jardins de l'île et leur disparition, le remembrement viticole, l'abandon des terres pour des raisons économiques ou de transmission (maraichage et viticulture), la progression des espaces arborés conduisent ce paysage «écran de site» vers de nouveaux motifs (réseau de haie, boqueteaux, espaces plantés en héberge des infrastructures, ripisylves...).

A ce stade d'évolution le paysage se présente comme une mosaïque, c'est-à-dire un ensemble cohérent dont on peut avoir une lecture d'ensemble. Toutefois, la progression des friches agricoles conduit ce paysage vers une fermeture progressive qu'il est difficile de contrôler sans outils de gestion.

Les espaces boisés classés représentent un dispositif réglementaire peu adapté pour la gestion du site et notamment de la trame arborée. Cette disposition réglementaire devra être refondée dans le cadre du PLU afin de définir un «sur-zonage PNU» ou un périmètre dédié au P.N.U. repéré et développé dans le document réglementaire.

Le faciès de ce paysage résulte de l'économie agricole (contexte dégradé depuis 2000) et de la prise en compte des formes de la nature dans l'aménagement du territoire (trames vertes et bleues). Ce double enjeu de préservation, maintien ou développement de l'espace cultivé doit s'inscrire dans une démarche de valorisation de l'économie agricole au travers de plusieurs points:

- possibilités de diversification des cultures (renforcement de la mosaïque, de la diversité paysagère)
- faciliter les projets d'installation ou de transmission
- orienter les productions vers des surfaces restreintes mais qualitatives (bio, œnotourisme, circuits courts...)
- valoriser les possibilités de développement croisé entre agriculture et tourisme

En résumé, retrouver l'esprit d'activités domestiques (à échelle restreinte) représente une possibilité d'évolution et de gestion de l'écran de site.



Carte des Espaces Boisés Classés (P.O.S.) et les espaces boisés



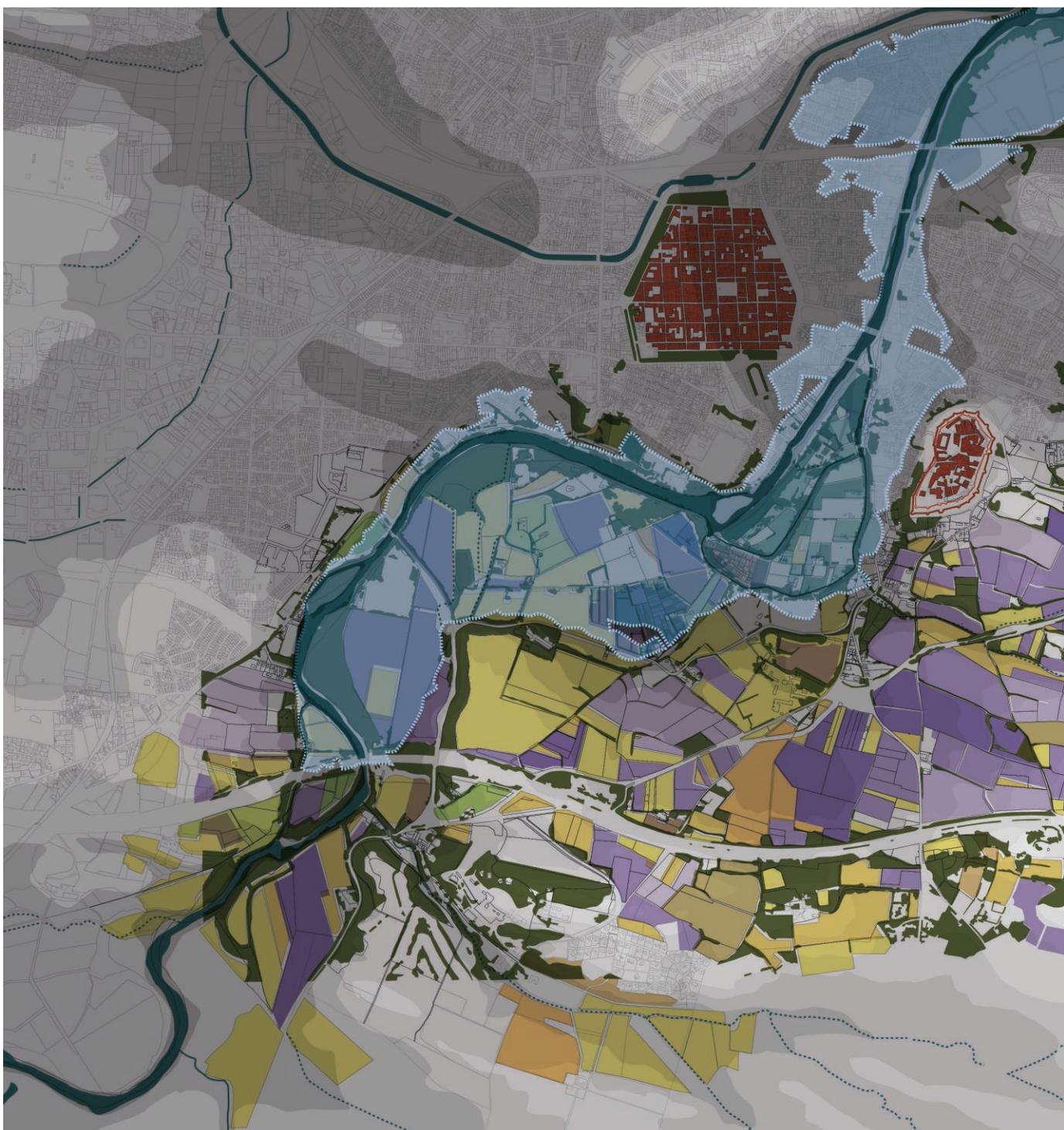
Interprétation du paysage viticole, Écrin de Site en 1948



Écrin de Site en 2015

Une mosaïque paysagère s'imprime sur le socle cohérent de la géomorphologie.

Les principaux modes de valorisation du sol reposent sur la vigne, la céréaliculture, le maraichage et des jardins. Ces modes d'occupation donnent une lecture directe du cadastre. Les parcelles de tailles très hétérogènes (de 500 m² à 10000 m²) sont entrecoupées de haies, bosquets et espaces boisés renforçant la présence de l'espace cultivé. D'échelle humaine, l'assemblage des parcelles génère des vues immersives détachées d'un lointain. Ce sentiment d'être dans le site sans référent aux monuments offre une ouverture intéressante complémentaire à l'approche du monument.



Une mosaïque parcellaire et paysagère



Les enjeux et les objectifs à poursuivre

L'écrin de site représente aujourd'hui une portion de territoire qui manque de lisibilité par rapport aux patrimoines monumentaux.

Cet enjeu de lisibilité du site peut être décliné en trois enjeux majeurs :

- **la lisibilité du patrimoine territorial au travers des valeurs identitaires des paysages**
- **la lisibilité des espaces et milieux qui composent le site**
- **la lisibilité des liens et transitions (physiques et visuels) entre les lieux**

La lisibilité du patrimoine territorial au travers des valeurs identitaires des paysages

L'écrin de site rassemble une diversité de patrimoines paysagers méconnus ou peu valorisés dans la découverte du site du Grand paysage de Carcassonne. Plusieurs objectifs pourront être poursuivis dans la deuxième partie de l'analyse paysagère :

- Identifier les éléments d'appui qui constituent le patrimoine territorial de Carcassonne (Auriac, Carsac, Passages à gué itinéraires anciens au départ de la Cité, vestiges archéologiques, patrimoine bâti viticole, bâtiments industriels, jardins en carreau, aqueduc, bastions, hôtels particuliers, Canal du Midi, guinguettes, barrages sur l'Aude, système hydrographique de Mayrevieille, vignoble et haies, etc.)
- Identifier les systèmes hydrauliques sur la Plaine de Mayrevieille (digue à la Piboulette, vestiges de citernes, barrages, etc.,
- Analyser la cohérence des sites avec le socle géomorphologique (systèmes autonomes comme la rocade ou l'autoroute...)

La lisibilité des espaces et milieux

Le site se compose d'espaces (agricoles, urbains, paysagers) et de milieux qui ne sont pas valorisés ou simplement pas accessibles. La mise en œuvre du Parc Naturel Urbain doit permettre de définir l'ensemble des espaces et milieux qui pourront être accessibles et les niveaux ou conditions de fréquentation. Cet objectif général sous entend de poursuivre l'analyse sur :

- les complémentarités potentielles entre Cité et Bastide (liaisons piétonnes, modes de transports publics, lieux de rencontre touristes/habitants, offres culturelles complémentaires, signalétiques, qualité des espaces publics, actions de pédagogie, etc.)
- Inventorier l'ensemble des cheminements praticables existants en lien avec les sites stratégiques (parkings, trames vertes et bleues (chemins ruraux, parcours du cœur, GR, etc.)
- les rôles de chacun au niveau de la gestion du fleuve, de la végétation et réfléchir ensemble à des préconisations d'entretien (en fonction des objectifs poursuivis sur les différentes séquences)
- les opportunités pour un circuit pédestre d'interprétation dans les vignes, relié à un espace de découverte des produits ?

La lisibilité des liens et transitions (physiques et visuels)

Les intérêts multiples du site doivent être liés entre eux . Cet objectif repose à la fois sur la mise en place de limites (lisières) entre les espaces et les liens possibles entre ces espaces. L'identification des lieux de projet doivent être reliés pour composer un ensemble propre au dépaysement du visiteur. Cet objectif impose d'identifier les liens entre les espaces ou les points d'intérêts :

- Analyser les principales entrées de la rocade vers la Cité et le Grand Site en les qualifiant (lecture critique des aménagements, points de vue remarquables, spécialisation des usages touristes/habitants/transit, parking relais, modes de liaisons alternatifs etc.) et ses perméabilités Nord/Sud
- Questionner l'insertion paysagère et écologique des infrastructures (rocade et autoroute) dans le Grand Site (continuités écologiques remises en cause, traitement des abords, ouverture à des pratiques piétonnes et cyclistes, perception depuis/vers la Cité, remembrement des parcelles viticoles, etc.)
- Analyser les trames et potentialités environnementales des espaces agricoles (système de haies, massifs forestiers à proximité, réseau hydrographique, etc.)
- Inventorier le foncier public/privé et examiner les politiques foncières envisageables (réouverture des rives de l'Aude, création de cheminements piétons et/ou cycles, nécessité de partage du foncier agricole, etc.)
- Préfigurer les inter-relations PNU > PLU (corridors écologiques, coupures à l'urbanisation)

«Carcassonne, une Ville Nature, Patrimoniale et Durable»

Une ville Nature. UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DES GRANDS ÉQUILIBRES NATURELS

- 1 : Maintenir l'écrin paysagé qui ceinture Carcassonne et l'activité agricole,
- 2 : Identifier et préserver les richesses environnementales caractéristiques de la biodiversité du territoire,
- 3 : Rationaliser les modes de déplacement et faciliter les modes alternatifs aux déplacements automobiles,
- 4 : Prendre en compte les risques naturels dans l'évolution urbaine,
- 5 : Inciter et encadrer la production d'énergies renouvelables ».

Des espaces remarquables : un paysage domestique à révéler aux yeux du plus grand nombre

A ce stade de nos investigations nous avons pu identifier les principaux enjeux thématiques du contexte territorial. Au travers de cette approche du site, nous pouvons dresser une liste des lieux remarquables au sens de leurs qualités intrinsèques mais surtout de leur capacité (potentialités) à susciter l'imaginaire et une compréhension de l'esprit des lieux.

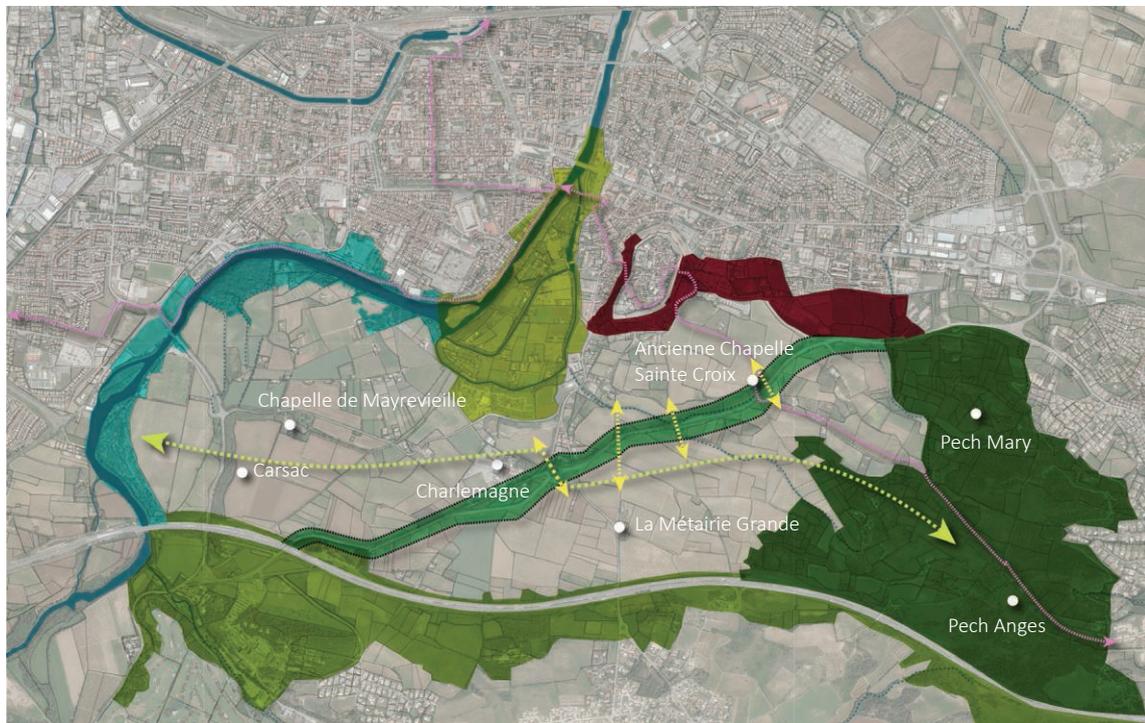
Les lieux et les gens de ce territoire composent un ensemble porteur d'un imaginaire collectif. Le patrimoine paysager est un patrimoine dynamique et fragile, sa pérennité repose sur :

- **L'acceptation de son caractère évolutif**
- **Une valorisation des processus d'itinérance, fondement du « voyage » dans le site**
- **Un paysage domestique à révéler aux yeux du plus grand nombre**

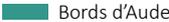
Retrouver une lisibilité du «Grand paysage» impose une compréhension et orientation de ses limites. Les lisières du site sont représentées par des espaces à part entière :

- l'île d'Aude,
- les bords d'Aude,
- la lisière du site classé (autoroute)
- l'ensemble de Puechs
- la lisière urbaine
- les abords de la rocade

Ces 6 lisières définissent les contours du Grand paysage de Carcassonne entre plaine et Vignoble



Légende

- | | | | |
|--|---|--|--|
|  Bords d'Aude |  Île d'Aude |  Les Puechs |  Franchissements ? |
|  La rocade barrière perméable |  Lisière du site |  Lisière urbaine |  Sentiers de Grandes Randonnées |

Personnes contactées

SMOGS de Carcassonne
M. Le Président, M. LARRAT
Mme La Directrice – E. TRICOT

Services de l'état
DREAL Languedoc Roussillon
Muriel De Saint Sardos - Chef d'unité sites et paysages protégés
Edheline BOURGUEMESTRE – Inspectrice des sites de l'Aude

STAP
M. CASSAGNAUD – Architecte des bâtiments de France

DDT. SEMA (service eau et milieux aquatiques)
Muriel Fillit.

Conseil départemental
Tamara RIVEL – Vice présidente Conseil départemental de l'Aude

Agglomération de Carcassonne
Mme CROUZAT

Ville de Carcassonne
M. ALBAREL, élu en charge de l'environnement
Céline PERPERE Chef service environnement
Pascale CECONNELLO, Chef de service urbanisme et Patrimoine

CAUE
M ALIAGA

SMMAR (syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières)
Isabelle Perrée. Technicienne rivière

CHAMBRE AGRICULTURE :
M. CHAMPRIGAUD Alain chef de service pôle développement territorial
M. FERRO Olivier, technicien viticole du Carcassonnais et de Cabardès.

Office du tourisme

LEGTA CHARLEMAGNE :
M. BOUTTIER Michel, Provisieur

Agriculteurs et organisations agricoles
Mme Muriel VAYRE, Maraîchère
Domaine Fontaine Grande : M. ARINO Sébastien
M. Laurent MAUREL : SCAV Vignoble de Carsac (cave coopérative)
M. CASES Henri, président du syndicat et Domaine de St-Martin
Syndicat des Vins de la Cité de Carcassonne :

Annexe : Liste des espèces référencées

Liste des espèces d'oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	Convention de Berne	Convention de Bonn	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	Annexe II	Annexe II	Annexe I	Article 3	Nicheur : VU
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Annexe II	/	Annexe I	Article 3	LC
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Annexe III	/	Annexe II	/	LC
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Annexe III	/	Annexe I	Article 3	LC
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Annexe II	Annexe II	Annexe I	Article 3	LC
Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Annexe III	/	/	Article 3	Nicheur : NT
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Annexe II	Annexe II	/	Article 3	LC
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Annexe III	Annexe II	Annexes II & III	/	LC
Canard mandarin	<i>Aix gaericula</i>	Annexe III	Annexe II	/	/	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	/	/	Annexe II	Article 3	LC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Annexe II	Annexe II	Annexe I	Article 3	LC
Circaète Jean-Le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Annexe II	Annexe II	Annexe I	Article 3	LC
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Annexe III	/	/	Article 3	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Annexe III	/	Annexe II	/	LC
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Annexe II	/	Annexe I	Article 3	LC
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Annexe II	Annexe II	/	Article 3	LC
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	/	/	Annexe II	/	LC
Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Annexe III	/	Annexes II & III	/	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Annexe II	Annexe II	/	Article 3	LC
Faucon émerillon	<i>Falco colombarius</i>	Annexe II	Annexe II	Annexe I	Article 3	LC
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Annexe II	Annexe II	/	Article 3	LC
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	Annexe II	Annexe I et II	Annexe I	Article 3	NA
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Annexe II	Annexe II	Annexe I	Article 3	Nicheur : EN
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Annexe III	Annexe II	Annexes II & III	/	LC
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Annexe III	/	Annexe II	/	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	Annexe II	/	LC
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Annexe II	Annexe II	/	Article 3	Nicheur : VU
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Annexe II	Annexe II	/	Article 3	LC
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	Annexe III			Article 3	Nicheur : NT
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Annexe III	/	/	Article 3	LC
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	Annexe II	Annexe II	Annexe I	Article 3	Nicheur : NT
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Annexe II	/	/	Article 3	LC
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Annexe III	/	Annexe II	/	LC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Annexe III	/	Annexe II	/	LC

Liste des espèces d'amphibiens

Nom vernaculaire	Nom latin	Convention de Berne	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Annexe II	Annexe IV	Article 2	LC
Grenouille verte	<i>Pelophylax sp.</i>	Annexe III	Annexe V	Article 5	/
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Annexe III	/	Article 3	LC

Liste des espèces de reptiles

Nom vernaculaire	Nom latin	Convention de Berne	Directive Habitats	Protection nationale	Liste rouge
Couleuvre à échelons	<i>Rhinechis scalaris</i>	Annexe III	/	Article 4	LC
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepsis</i>	Annexe III	/	Article 2	LC
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentula mauritanica</i>	Annexe III	/	Article 3	LC
Tortue grecque	<i>Testudo graeca</i>	Annexe II	Annexe II et IV	Article 2	Mondiale : VU Européenne : VU

Liste des espèces de mammifères

Nom vernaculaire	Nom latin	Convention de Berne	Directive Habitat	Statut national	Liste rouge
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Annexe III	/	/	LC
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>	/	/	/	LC
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	/	/	/	LC
Campagnol provençal	<i>Microtus duodecimcostatus</i>	/	/	/	LC
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	/	/	/	LC
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Annexe III	/	Protection nationale	LC
Fouine	<i>Martes foina</i>	Annexe III	/	/	LC
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	Annexe III	Annexe V	Protection nationale	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Annexe III	/	Protection nationale	LC
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	/	/	/	LC
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	/	/	/	LC
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>	/	/	/	LC
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	/	/	Invasif	LC
Rat noir	<i>Rattus rattus</i>	/	/	/	LC
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	/	/	Invasif	LC
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	/	/	/	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	/	/	/	LC
Souris à queue courte	<i>Mus spretus</i>	/	/	/	LC
Souris grise	<i>Mus musculus</i>	/	/	/	LC

Liste des espèces de végétaux

Nom vernaculaire	Nom latin	CITES	Protection nationale	Directive Habitats	Liste rouge
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Annexe B	/	/	LC
Orchis bouffon	<i>Anacamptis morio</i>	Annexe B	/	/	Européenne : NT
Orchis papillon	<i>Anacamptis papilionacea</i>	Annexe B	/	/	Nationale : NT
Limodore avorté	<i>Limodorum abortivum</i>	Annexe B	/	/	LC
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>	Annexe B	/	/	LC
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>	Annexe B	/	/	LC
Ophrys de petite taille	<i>Ophrys incubacea</i>	Annexe B	/	/	LC
Ophrys de bertoloni	<i>Ophrys bertolonii</i>	Annexe B	Article 1	/	Nationale : NT
Ophrys bécasse	<i>Ophrys scolopax</i>	Annexe B	/	/	LC
Ophrys jaune	<i>Ophrys lutea</i>	Annexe B	/	/	LC
Fragon	<i>Ruscus aculeatus</i>	/	/	Annexe V	LC
Sérapias à petites fleurs	<i>Serapias parviflora</i>	Annexe B	Article 1	/	Nationale : NT
Sérapias en soc	<i>Serapias vomeracea</i>	Annexe B	/	/	LC
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>	Annexe B	/	/	LC
Céphalanthère à feuilles longues	<i>Cephalanthera longifolia</i>	Annexe B	/	/	LC

